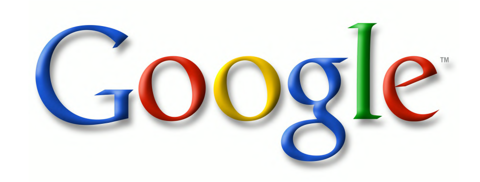


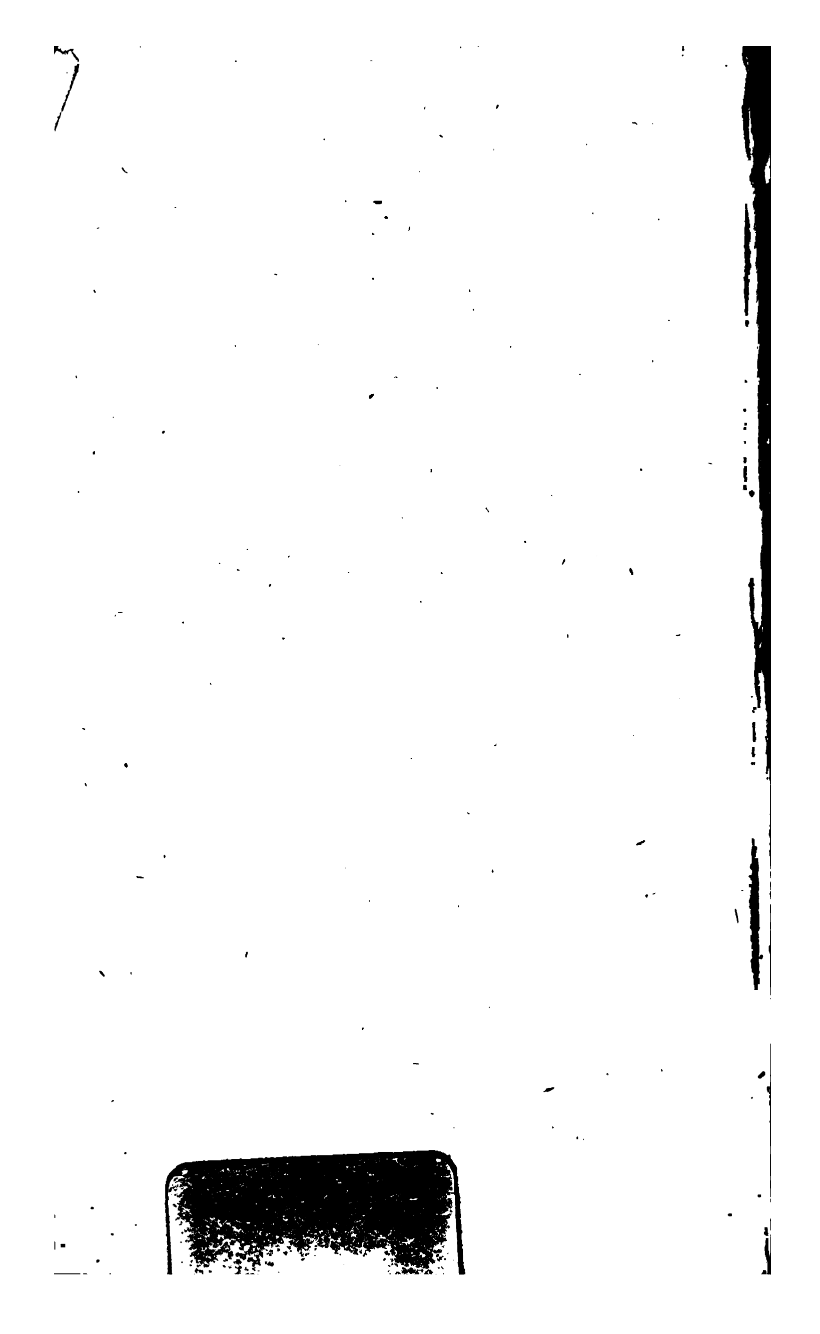
ESSAIS

HISTORIQUES

SUR PARIS.

TOME SEPTIEME, & dernier.





ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS,

De Monsieur DE SAINT-FOIX

germain François Poullain

TOME SEPTIEME, & dernier.



A PARIS,

Chez la Veuve DUCHESNE, Libraire, rue Saint Jacques, au-dessous de la Fontaine Saint-Benoît, au Temple du Goût.

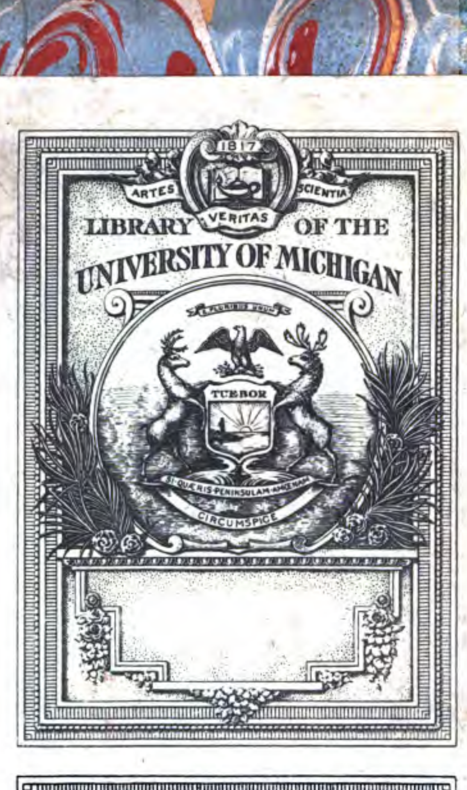
M. DCC. LXXVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



A V I S.

Quelque tems avant sa mort, M. de Saint-Foix fit présent à un de ses Amis de différens morceaux, recueillis de ses lectures, & destinés à composer le septieme Tome de ses Essais Historiques sur Paris ; *on n'a fait que les mettre en ordre.*


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



ESSAIS
HISTORIQUES
SUR
PARIS.

PORTAIL DE NOTRE-DAME.

OBINEAU DE MONTLUISANT, Gentilhomme Chartrain, amateur de la Science Hermétique, explique ainsi, relativement à son Art, les figures hiéroglyphiques qui ornent ce Portail. Le Pere Eternel étendant ses bras, &

tenant un Ange dans chacune de ses mains, représente le Créateur qui tire du néant le soufre incombustible & le mercure de vie, figurés par ces deux Anges. Au côté gauche d'une des trois portes, on voit quatre figures humaines de grandeur naturelle : la premiere a sous ses pieds un Dragon volant, qui mord sa queue. Ce Dragon représente la Pierre Philosophale, composée de deux substances, la fixe & le volatil. La gueule du Dragon dénote le sel fixe, qui, par sa siccité, dévore le volatil, désigné par la queue glissante de l'animal. La seconde foule aux pieds un Lion dont la tête est tournée vers le Ciel. Ce Lion n'est autre chose que le sel animé, qui desire de s'en retourner vers sa sphere. La troisieme a sous ses pieds un Chien & une Chienne qui s'entre-mordent avec fureur, pour signifier le combat de l'humide & du

sec, dans lequel consiste presque tout le travail du Grand-Œuvre. La quatrieme enfin se rit de toutes les figures qui l'environnent : on a voulu représenter par-là ces Sophistes ignorans, qui se moquent de la Science Hermétique, & la regardent comme un Art purement illusoire ; en quoi, dit l'Auteur, ils offensent griévement la Majesté Divine, qui y a mis ses plus grands trésors.

Au-dessous de ces grandes figures, on voit celle d'un Evêque en posture méditative ; c'est Guillaume de Paris, ce savant Adepte, qui a fait & parfait le Magistere des Sages, c'est-à-dire, la Pierre Philosophale. Dans l'un des piliers du milieu, qui séparent les différentes Portes, on remarque un autre Evêque qui enfonce sa crosse dans la gueule d'un Dragon. Le monstre semble vouloir sortir d'un bain où l'on apperçoit aussi

la tête d'un Roi à triple couronne. L'Evêque représente le Philosophe Alchymiste, & sa crosse, l'Art Hermétique. La substance mercurielle est désignée par le Dragon qui veut s'échapper de son bain, c'est-à-dire, du vase où le mercure est renfermé. Ce Roi couronné est le soufre composé de trois substances, savoir, l'esprit éthéré, le sel nitreux & l'alcali.

Auprès d'une des Portes à droite, il y a cinq Vierges sages, qui tendent leur calice, & reçoivent ce qui leur est versé d'en haut, par une main qui sort d'une nuée. A gauche, on voit cinq Vierges folles, qui tiennent leur coupe renversée contre terre. Les premieres représentent les vrais Philosophes Chymistes, amis de la Nature, qui reçoivent du Ciel la matiere propre à faire de l'or; les cinq autres désignent cette foule innombrable d'opérations fausses des Souffleurs & des Charlatans.

Quiconque a conſidéré ce Portail avec attention, doit s'appercevoir que je ſupprime une infinité d'autres figures qui donnent lieu à notre Philoſphe de dévoiler tous les ſecrets de l'Alchymie. Sottement épris des avantages chimériques de cette Science, il attribue à l'Architecte & au Sculpteur des idées qui probablement ne ſont jamais entrées dans le deſſein ni dans l'exécution de cet édifice. Semblable aux enfans qui croient appercevoir dans un nuage des hommes, des maiſons, des animaux, il n'a vu dans ce Portail, que ce qu'une imagination échauffée par les vapeurs de ſes fourneaux, a pu lui ſuggérer à l'avantage de ſon Art.

En examinant ces mêmes figures avec d'autres yeux, on n'y trouvera rien aſſurément qui ait rapport à la Pierre Philoſophale. Cette Statue, qui foule aux pieds un Dragon, n'eſt

point un Philosophe Alchymiste qui veut fixer la substance volatile; c'est Jésus-Christ, vainqueur du Démon, qui foule aux pieds le péché & l'erreur, désignés sous l'emblême d'un serpent. Les autres figures représentent David, Salomon, Melchisedech, les Sybilles, &c. Une grande Statue de pierre qui se voyoit à l'entrée du Parvis de Notre-Dame, a sans doute été la principale cause de la premiere explication. Cette figure informe & grossiere fut détruite, il y a quelques années. On la prenoit pour l'image de Mercure; mais il y a plus d'apparence que c'est encore Jésus-Christ qu'on a voulu représenter; & je pense que ce monument avoit été employé autrefois au Portail de l'ancienne Cathédrale, ou à d'autres Eglises de Paris.

SAINTE-MARINE.

La Paroisse de Sainte-Marine n'est, pour ainsi dire, que comme un point physique dans cette immense Capitale. Elle n'étoit composée autrefois que de dix à douze personnes qui faisoient célébrer le Service, & présentoient tour-à-tour le pain béni. Aujourd'hui elle renferme douze maisons & l'Archevêché ; & aussi-tôt qu'on vient demeurer sur cette Paroisse, on est sûr d'être nommé Marguillier.

SAINT-ROCH.

Le Maître-Autel de l'Eglise de Saint-Roch, qu'on me permette de le dire, peut en imposer à la multitude ; mais on lui reproche plusieurs défauts ; un des plus remarquables, est qu'on y a interverti la règle com-

mune dans la disposition des tons, qui place toujours les bruns sur les devants, & les clairs dans le lointain. Dans la succession des objets qu'offrent les Chapelles derriere le Chœur, ce sont les dorures de la gloire, le blanc éclatant du marbre, & les anges dorés, qui occupent la partie antérieure; la vue passe pardessus toutes ces décorations, avant que d'arriver à la Chapelle du Calvaire, qui est toute en brun, & termine le point de perspective, auquel on a sacrifié l'autel auguste où se célébrent les Saints Mysteres. Je n'éxamine point si chacun de ces ornemens est susceptible de critique; je serai toujours autorisé à conclurre, que l'ensemble viole également les convenances les plus respectables, & les règles fondamentales du bon goût.

L'Église de l'Oratoire.

On voit dans cette Égliſe des morceaux de peinture, dont on a orné le Chœur qui forme une rotonde; & la plupart des perſonnes qui les conſiderent en ignorent le ſujet.

Le moment terrible qui doit nous rendre à la vie, & qui fera la récompenſe des juſtes & la punition des méchans, occupe le milieu. Jéſus-Chriſt, au ſein de la lumiere, ſur un trône de nuages, tend la main droite aux prédeſtinés; Adam & Eve, qui lui ſont préſentés par l'Ange Gardien, demandent grâce pour eux & leur poſtérité, tandis qu'à la gauche Saint Michel, chargé de la vengeance, lance la foudre ſur les péchés capitaux, & leur oppoſe ſon bouclier lumineux, où paroît en lettres de feu le nom du Tout-Puiſſant. L'Envie renverſée s'arrache les

cheveux, & écrâse, dans sa main, le fatal serpent qui semble encore menacer Eve: L'Homicide, le poignard sanglant à la main, la fureur dans les yeux, tombe avec l'Avarice qui serre d'une main sa bourse criminelle. Le Mensonge, levant son masque, se voit confondu avec l'Orgueil. La Terre, qui s'ouvre pour les engloutir, laisse échapper des flammes, à travers lesquelles on apperçoit la Gourmandise & la Luxure. Le Crime puni, un Ange fait sonner la trompette de miséricorde, qui rassemble les justes: Abel, Abraham, Sara, Noé, & plusieurs Patriarches sortent du sein de la terre dans une obscurité qui marque que les astres sont anéantis.

Aux deux côtés, sont représentées la Résurrection & l'Ascension. Dans le premier tableau, Jésus-Christ, triomphant de la mort, sort du tombeau, dont deux Anges soulevent la

pierre. La lumiere qu'il répand, ſaiſit de crainte les Soldats prépoſés à la garde du Sépulcre ; leur Officier, qui cherche à fuir, eſt arrêté par ceux de ſa troupe qui ſe mettent en défenſe ; un d'eux renverſé ſe couvre de ſon bouclier, ne pouvant ſoutenir la vue de ce prodige ; deux autres Anges dans les nuages tiennent des chaînes, des entraves rompues, ſymboles de l'heureuſe délivrance qui nous ſouſtrait au pouvoir de la mort.

Dans le ſecond, le Sauveur, retournant dans le ſein de ſon Pere, s'élève ſur un nuage. Deux Anges, vêtus de blanc, ſe montrent aux Diſciples, en les aſſurant de ſon retour à la fin des ſiècles. Saint Pierre, ſaiſi des clefs dont il eſt dépoſitaire, marque ſon étonnement & ſon admiration. Saint Jean à genoux tend les bras à ſon Maître, ainſi que pluſieurs Apôtres qui ſont debout ſur la Montagne.

Le grand nombre de connoisseurs, que ces morceaux de peinture attirent dans l'Eglise de l'Oratoire, fait l'éloge le plus flatteur du travail de M. Challe.

SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

Un Pere Gardeau, Religieux à Sainte-Genevieve, & Curé de Saint-Étienne-du-Mont, rebuté du peu de fruit de ses exhortations sérieuses contre les immodesties des femmes, qui découvroient excessivement leur gorge, s'avisa de les apostropher ainsi : « Couvrez-vous donc, au moins » en notre présence ; car, afin que » vous le sachiez, nous sommes de » chair & d'os, ainsi que les autres » hommes ». Chacun se mit à rire, & les femmes sur-tout ; mais le Prédicateur, redoublant son sérieux, leur dit : « Quand on vous parle décem- » ment, & en paroles couvertes,

» vous faites la sourde oreille, & ne
» voulez point entendre ; & quand
» on s'explique en termes clairs, vous
» les trouvez comiques, & vous
» vous mettez à rire : à votre malé-
» diction donc, si, les entendant si
» bien, vous n'en faites pas un meil-
» leur usage ».

SAINTE-GENEVIEVE.

Le premier trait & le plus estimable du génie, dans le projet de la nouvelle Eglise de Ste-Genevieve, est d'avoir saisi une distribution parfaitement adaptée à l'objet sensible d'une dévotion particuliere. Cette dévotion sera toujours le principal motif de ceux qui iront prier dans ce Temple. Il a donc fallu, 1°. poser la Châsse de la Sainte dans un point qui fît le centre de toutes les lignes, afin que cet objet fût apperçu de tout le monde, sans gêne & sans tumulte. 2°. Cette même dévo-

tion portant à s'approcher le plus qu'on peut de son objet, il est ingénieux de l'avoir placé sous un dôme, de maniere que la circulation devînt commode, & susceptible d'ordre. D'ailleurs, cette Châsse, élevée sur des colonnes, se trouvera couronnée par le dôme même, qui alors aura, pour ainsi dire, part à la dignité dont il convenoit de la revêtir. Il est évident que tout l'édifice sera le monument voué à cette Châsse; & c'est par-là précisément que ce Temple ne doit point, quant à son plan & à sa distribution intérieure, servir de modele pour d'autres Eglises.

CLOÎTRE SAINT-MARCEL.

En 1668, le Cardinal Ginetti avoit envoyé de Rome à Paris une caisse pleine de Reliques; l'Evêque de Soissons fut prié d'en faire la vérification chez le Protonotaire,

qui demeuroit alors dans le Cloître de Saint-Marcel. La premiere & la plus considérable de ces Reliques, étoit une prétendue tête de Saint Fortunat, Martyr. Le Chirurgien qui avoit été appelé, s'apperçut d'abord que les dents n'étoient pas proportionnées à la tête. Il leva l'os pétreux ; & il reconnut que c'étoit un os de carton. Il trempa dans de l'eau bouillante la Relique, qui perdit aussi-tôt la forme d'une tête, & devint comme du linge mouillé. L'Assemblée en resta là, & ne procéda point à l'examen des autres Reliques.

Saint-Jacques de la Boucherie.

L'origine de cette Eglise se perd dans l'obscurité des tems les plus reculés. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle existoit dès le dixième siècle, & que c'est la plus ancienne de celles qui, dans Paris, portent le nom de

l'Apôtre Saint-Jacques. Elle a reçu le surnom de la Boucherie, à cause de l'ancienne Boucherie de Paris, auprès de laquelle elle est bâtie, & peut-être comme ayant été érigée pour l'usage des Bouchers qui habitoient le quartier où elle est située. On est étonné, en rapprochant le prix où étoient les choses au commencement du quinzième siècle, de celui où elles sont dans le nôtre. On voit un pilier de cette Eglise élevé pour 22 l. On remarque qu'un manœuvre gagna 19 sols 8 deniers pour neuf journées de son travail. Le plâtre ne coûtoit pas un sol le sac. Il est vrai que, dans les années dont il est ici question, le marc d'argent n'étoit qu'à 7 ou 8 liv. tout au plus.

L'Évêque de Paris, invité par le Curé de Saint-Jacques, fit, le 24 Mai 1414, la consécration du Grand-Autel.

Les Paroiſſiens retinrent le Prélat à dîner; & il fut ordonné qu'à Monſeigneur on donneroit un plat de poiſſon, qui coûta 40 ſols; une aloſe 18 ſols; & pour une quarte d'hipocras, 12 ſols; en tout 70 ſols Pariſis.

Un nommé Hugues de Navarre, Maître en Théologie, ayant fait la Proceſſion du jour du Saint-Sacrement, à la place du Curé qui étoit à Rome, les Paroiſſiens, par ordre de l'Évêque de Paris, préſenterent à ce Docteur, pour ſon dîner, un oiſon, qui coûta 6 ſols; c'étoit alors un très-grand régal.

L'Égliſe de Saint-Jacques étoit une de celles qui jouiſſoient du Droit d'aſyle: en 1358, le meurtrier de Jean Baillet, Tréſorier de France, s'y réfugia; le Dauphin, depuis Charles V, Régent du Royaume, le fit enlever & pendre: mais l'Évêque

de Paris, Jean de Meulan, ayant envoyé détacher du gibet le corps de l'Assassin, lui fit faire dans la même Église des funérailles honorables, auxquelles il assista.

En 1406, un autre criminel, s'étant retiré à Saint-Jacques, en fut arraché & conduit à la Conciergerie. L'Évêque de Paris, d'Orgemont, fit cesser le service. Le Parlement le pria de lever l'interdit; le Prélat ne l'accorda, qu'après qu'on lui eût fait justice, sur la Requête qu'il présenta contre les profanes qui avoient violé un lieu de refuge si saint. Louis XII abolit ce droit de franchise, si déshonorant pour la Religion, & si dangereux pour la Société: il subsiste cependant encore dans quelques Pays superstitieux de l'Europe.

En 1443, un certain Charles de Tarenne & ses freres céderent à la Fabrique

Fabrique de Saint-Jacques-la-Boucherie, un tapis de laine appelé le *Dieu d'Amour*, à plusieurs perſonnages, pour en jouir eux & leurs ſucceſſeurs, au profit de ladite Fabrique. On expoſoit dans les grandes Fêtes, à la vue des Fideles, ces tapis profanes. Nos Egliſes, même aujourd'hui, ſont quelquefois ornées de tapiſſeries, dont les ſujets ne ſont pas plus chrétiens.

En feuilletant les Regîtres de cette Paroiſſe, on trouve des noms de Paroiſſiens, fort extraordinaires. Il y en a même de ſi indécens, qu'on n'ôſeroit les répéter. Voici quelques-uns de ceux qui peuvent s'écrire. Guillemette Hauſſecul, Guiart Belle-bouche, Gennevotte la Calotte, Hennequin Marque-en-Raye, Hennequin Fleur-de-Roſe, Jehan Qui va-là, Agnès la Bénédicité, Etienne Qui-

nepue, Perrette Gaudeté, &c. Deux Chantres se nommoient, l'un Jehan Carmen, l'autre Jehan Flageolet. La plupart de ces noms étoient des Sobriquets, analogues aux qualités personnelles, ou aux fonctions des Citoyens. Nos bons Ayeux, loin de s'en formaliser, en tiroient vanité.

L'ÉGLISE DE SAINT-LOUIS.

M. Perraut, Président de la Chambre des Comptes, Secrétaire des Commandemens de Henri de Bourbon, Pere du grand Condé, non content d'avoir fait faire à ses frais, & décorer en bronze la Chapelle magnifique que les Connoisseurs admirent dans l'Église des ci-devant Jésuites, rue Saint Antoine, où repose le cœur de ce Prince, laissa une somme considérable, pour faire célébrer tous les ans un Service solemnel pour le repos de l'âme de son Maître, & qu'an-

nuellement un Prédicateur montât dans la Chaire de Vérité, pour exalter les vertus & les ſervices d'un Prince également chrétien & patriote. Le célèbre Bourdaloue eſt le premier qui ait payé ce tribut d'éloges.

LES INVALIDES.

Toutes les fois que je vais au Dôme des Invalides, l'admiration que peut cauſer ce grand morceau d'architecture, cède dans moi à la ſurpriſe que me donne ſa parfaite inutilité. Je trouve d'abord une Egliſe convenable & complette; enſuite, derriere le Maître-Autel, j'apperçois une nouvelle Egliſe, prodigieuſement enrichie de peinture, de marbre, de ſculpture, de dorure, & qui eſt elle-même un bâtiment complet. Je demande à quel uſage ce grand Dôme & tout ce qui l'accompagne? On ne ſauroit en rendre raiſon. Je

n'y vois que la fantaiſie d'un grand Prince, qui a voulu faire du beau, ſans avoir une idée bien nette de ce qu'il vouloit faire.

Dès que le Roi entre aux Invalides, ſa Garde ordinaire eſt ſans fonction ; cela fut ainſi décidé dès les premiers tems que Louis XIV alla viſiter cet Hôtel. Les Soldats qui vouloient, à l'envi les uns des autres, voir de près ce grand Monarque, pour lequel ils avoient tant de fois expoſé leur vie dans les combats, ſe jeterent en foule devant Sa Majeſté. La Garde les repouſſa un peu bruſquement ; ce qui leur fut très-ſenſible. Le Roi, s'en étant apperçu, ordonna à ſes Gardes d'agir plus doucement à l'égard de ſes anciens Serviteurs ; & il ajouta avec cet air de bonté, dont il ſavoit ſi bien relever l'éclat de ſon diadême, qu'il étoit

en ſûreté au milieu d'eux. Les Invalides, pénétrés de joie & de reconnoiſſance, témoignerent vivement leur ſenſibilité. Depuis ce tems-là, le Roi s'eſt toujours confié, quand il eſt entré dans l'Hôtel, à la Garde de ces anciens Militaires.

Une circonſtance glorieuſe pour les Invalides, eſt la viſite que leur rendit Pierre-le-Grand, Czar de Ruſſie. Après avoir tout examiné avec cet œil obſervateur, auquel rien n'échappoit de ce qui méritoit d'être remarqué, il voulut voir dîner les Soldats. On leur fit donner double portion de vin; & il prit lui-même, ſur une table, un demi-ſeptier qu'il but militairement à la ſanté de ſes Camarades.

Ces belles allées, qui s'étendent de l'Hôtel des Invalides juſqu'aux bords de la Seine, & où nos vieux

Guerriers, s'entretenant des hasards de leur vie, & des victoires acquises par leurs blessures, rappellent l'image douce & riante des Héros d'Homere & de Virgile, errans dans l'Elysée; cette noble & précieuse portion de terre réunit l'enfance & la vieillesse de notre brave Milice. D'un côté, la valeur se prépare à fournir une glorieuse carriere; de l'autre, elle se repose après sa course, & montre, dans une même perspective, son berceau & son dernier asyle.

Il y a long-tems qu'on a dit que les Invalides coûtoient infiniment au Roi; qu'ils sont entièrement inutiles à l'État; qu'ils mènent une vie triste & languissante dans l'Hôtel; qu'il faudroit les distribuer dans les Provinces & dans les Campagnes, en leur assignant, à chacun, une pension moindre de près de la moitié de ce

qu'il en coûte à Paris ; qu'étant ainſi répandus dans les différentes parties du Royaume, ils y occaſionneroient plus de conſommation, ils ſe marieroient, & augmenteroient le nombre des Citoyens. On a ajouté qu'on pourroit faire également un meilleur emploi des Enfans-Trouvés ; qu'il faudroit en former des Soldats ; que par-là on ne ſeroit pas obligé de tirer la Milice avec tant de rigueur ; que peut-être même on en ſeroit diſpenſé. Mais, dira-t-on, que deviendra alors l'Hôtel des Invalides ? On y placera l'Ecole Militaire. Mais, après y avoir tranſporté cette jeune Nobleſſe, il reſtera encore bien de l'eſpace de vuide. On mettra les Gentilshommes dans les bâtimens intérieurs ; & les extérieurs ſeront occupés par les Enfans-Trouvés qui auront atteint l'âge de dix ou douze ans. Ce ſeront autant de ſoldats en-

gagés pour le Roi. Un jeune Gentilhomme, à tour de rôle, ira les commander, leur fera faire les exercices militaires, distribuera des peines & des récompenses, & sera éclairé par un Officier supérieur. — Mais que faites-vous des Bâtimens de l'Ecole Militaire ? — J'y transporte l'Hôtel-Dieu. — Et de l'Hôtel-Dieu ? — J'y loge toutes les Filles qui débarquent à Paris, & qui, faute de ressource, se jettent dans le libertinage. Elles y travailleront, y vivront en commun ; & y demeureront jusqu'à ce qu'elles aient trouvé une condition.

École Militaire.

Louis XIV ouvrit un refuge à de braves Guerriers, courbés sous le faix des ans, usés par les combats, couronnés mille fois par la Victoire. Louis XV érigea un lieu d'exercice

où les ſiens apprendront, preſqu'en naiſſant, à combattre & à vaincre. L'un a ſçu récompenſer de fideles Sujets; l'autre travaille à les rendre dignes de la récompenſe. Le premier établiſſement immortaliſe la reconnoiſſance & l'humanité : le ſecond marque une ſage prévoyance & une prudente activité. Les Enfans des Nobles, dont les talens demeuroient étouffés ſous les diſgrâces de la fortune, ont été tirés d'une oiſive obſcurité. On leur ouvrit le chemin de l'honneur, en ouvrant une Ecole de vertu & de ſcience Militaire, où ces jeunes Éleves, deſtinés à ſoutenir la gloire de nos armes, ſe forment au commandement par l'obéiſſance; trouvent réunies les inſtructions capables de cultiver l'eſprit, d'inſpirer au cœur de magnanimes ſentimens, &, ſous des Officiers expérimentés, ſe rendent familiers les Arts & les Scien-

ces qui sont les Grands-Hommes & les Héros.

L'Université.

L'Université de Paris a cela de commun avec les plus illustres familles, que son origine se perd dans l'obscurité des tems. Les premiers monumens qui parlent de son existence, ne nous disent pas d'où elle la tient. Elle s'est flattée que Charlemagne étoit son pere, non simplement comme pere & restaurateur des Lettres, mais comme vrai fondateur. Tout le monde le croyoit avec elle; & nos Rois supposent la chose incontestable dans plusieurs de leurs Ordonnances. Une possession si longue & des titres si respectables, n'ont pu mettre cette opinion à l'abri de la critique. Etienne Pasquier, peu touché des droits de la prescription, a

ôsé combattre un sentiment cher, & déja consacré par plusieurs siècles : il falloit que ses armes fussent de bonne trempe ; car l'idole a été abandonnée.

Mais en accordant que l'Université, prise pour un Corps, ayant son Chef, ses Magistrats, ses Loix, ses Priviléges, ne va pas jusqu'à Charlemagne, on s'est réservé la consolation de l'y faire remonter, du moins comme Ecole, par une succession constante de Maîtres & de Disciples, dont la mémoire nous a été conservée depuis Alcuin, chef de l'Ecole du Palais de ce Prince, jusqu'à Guillaume de Champeaux, Maître d'Abailard.

Charlemagne fit venir un si grand nombre de Savans étrangers pour illustrer son Ecole, que cette multitude n'embarrassoit pas seulement le Palais, mais qu'elle sembloit être à

charge à tout le Royaume, sans doute par les frais immenses qu'il en coûtoit pour les voyages & les appointemens. C'étoit une nouvelle Athènes, dit Alcuin, autant au-dessus de l'ancienne, que la doctrine de Jésus-Christ est au-dessus de celle de Platon. Toutes les études se rapportoient à la religion qui les sanctifioit : le but de la Grammaire étoit de mieux lire l'Ecriture-Sainte, & de la transcrire plus correctement : celui de la Rhétorique & de la Dialectique, d'entendre les Peres & de réfuter les héréfies : celui de la Musique, de pouvoir chanter dans les Eglises ; car alors on étoit Musicien, quand on savoit le plain-chant. On y enseignoit encore l'Arithmétique, la Géométrie & l'Astronomie ; & toutes ces Sciences composoient les Arts Libéraux, qu'on appeloit *Trivium*, Carrefour à trois rues ; parce que ces connoissances

n'étoient que des moyens pour arriver à de plus ſublimes.

Tel étoit l'eſprit de Charlemagne, qui, par imitation de l'Evangile, donnoit un air de Jugement dernier à l'examen qu'il faiſoit lui-même des Ecoliers. Il mettoit les bons à ſa droite, & à ſa gauche les pareſſeux, « qui, dit le Moine de Saint Gal, » étoient tous les enfans des Nobles». Il diſoit aux premiers : puiſque vous avez été fideles à mes ordres, je vous donnerai les Evêchés & les Abbayes les plus conſidérables de mon Royaume; & aux autres : ſi vous ne regagnez, par le travail, ce que vous a fait perdre votre négligence, jamais vous n'obtiendrez la moindre faveur. Ce Prince ne ſouhaitoit d'avoir dans ſes Etats, ni des Cicéron, ni des Virgile, mais bien des Jérôme & des Auguſtin.

Il eſt incertain ſi cette Ecole avoit

alors une résidence fixe dans la Capitale, ou si elle suivoit la Cour. On sait seulement qu'elle changea de nom, & que l'Ecole Palatine fut appelée l'Ecole de Paris ; mais elle n'eut une forme réglée & constante, que dans le douzième siècle ; ce fut alors que commença sa grande célébrité. Les Humanités y furent portées à une perfection qui passa les siècles précédens ; la Dialectique y fut plus cultivée ; l'enseignement de la Théologie s'y forma d'une façon stable, en prenant pour texte le Livre de Pierre Lombard. On y enseigna le Droit Canon & le Droit Civil ; la Médecine, peu étudiée jusqu'alors, s'y établit, s'y anima ; & cette Ecole acquit un Gouvernement, un Chef, des Loix, des Privilèges, &c ; c'est-à-dire, qu'elle devint dès-lors ce que nous appelons aujourd'hui l'*Université*.

Parmi certains uſages ſinguliers de ce Corps célèbre, il y en a un, dont peu d'Auteurs ont fait mention, & qui regarde les Etudians nouveaux venus, autrement dits les *Béjaunes*. Ils avoient à leur tête un Intendant ou Supérieur, qu'on appeloit le Chapelin, Abbé des Béjaunes. Il devoit s'acquitter de deux fonctions le jour des Innocens. Le matin il montoit ſur un âne, & conduiſoit les Béjaunes en proceſſion par toute la ville; l'après-dîner il les raſſembloit tous dans un même lieu, & là, avec de grands ſceaux d'eau, il faiſoit ſur eux une aſperſion très-abondante : c'étoit comme un baptême qui les faiſoit enfans de l'Univerſité.

Dans ces tems éloignés, c'étoit moins par les réglemens de nos Rois, que par des Bulles des Souverains Pontifes, que ſe formoit & ſe gou-

vernoit l'Université de Paris: on est étonné de voir des Papes entrer dans des détails à peine dignes d'occuper un Lieutenant de Police. Comme il n'y avoit alors aucun Collége pour les Séculiers, les Ecoliers étoient obligés de se loger dans des maisons bourgeoises ; les Propriétaires vouloient louer cher, & les Ecoliers être logés à bon marché. Il fut donc ordonné par une Bulle de Grégoire IX, que le prix des loyers seroit taxé, & le Souverain Pontife nomma les Commissaires qui devoient présider à cette estimation. Il arrivoit souvent qu'au premier étage étoient des Ecoliers, & en bas des lieux de débauche ; c'est ce qui occasionna la fondation des Colléges, pour réunir sous un même toît & sous l'autorité d'un Maître commun, les jeunes Etudians d'un même Pays ou d'un même Ordre.

Les premiers Colléges établis à Paris, ont été fondés pour des Religieux. Un des plus anciens eſt celui des Dominicains de la rue Saint-Jacques, dont l'établiſſement eſt dû à un Membre de l'Univerſité. Jean de Saint-Quentin, ſavant & vertueux perſonnage, Théologien & Médecin en même tems, avoit une maiſon qui ſervoit à loger les Pélerins, & à laquelle, par cette raiſon, on avoit donné le nom de Saint-Jacques; il la donna aux Dominicains, qui prirent de-là celui de Jacobins. Non content d'en être le bienfaiteur, Saint-Quentin voulut encore en porter l'habit. Un jour qu'il prêchoit ſur la pauvreté Evangélique, pour en donner lui-même l'exemple, il deſcendit ſubitement de la Chaire, alla ſe vêtir de la robe de S. Dominique, & revint en ce nouvel appareil achever ſon Sermon.

Les Religieux de Saint François s'établirent à Paris, à-peu-près vers le même tems, & ces deux Ordres, sous le nom de Religieux Mendians, eûrent des contestations très-vives & très-longues avec l'Université; ils avoient établi chez eux des Chaires de Théologie, qui furent remplies par Albert-le-Grand, Saint Thomas d'Aquin, Saint Bonaventure, & les plus grands hommes de leur Ordre. La réputation des Maîtres attira un si grand nombre d'Auditeurs, que l'Université, s'allarmant de ces succès, ne vouloit ni leur permettre d'enseigner, ni les recevoir dans son Corps. Le Pape & le Roi protégoient les Religieux. Saint Louis disoit que, s'il pouvoit se partager en deux, il donneroit une moitié de lui-même à chacun de ces deux Ordres. Auprès d'un Monarque ainsi disposé, l'Université ne devoit pas se promettre un grand

avantage. Saint Thomas & Saint Bonaventure reçurent l'honneur du Doctorat ; & l'Université fut contrainte d'admettre dans son Corps, non seulement les deux Ordres qu'elle vouloit exclurre, mais encore tous les Religieux qui avoient des Colléges fondés à Paris.

Philippe-Auguste donna un Diplôme pour soustraire les Ecoliers de Paris à la Jurisdiction séculiere. Voici quelle en fut l'occasion. Dans une émeute arrivée entre les Ecoliers & les Bourgeois, Thomas, Prévôt de Paris, prit le parti des derniers ; & s'étant mis à la tête de la populace armée, le combat devint sanglant. Les Maîtres de l'Université porterent leurs plaintes au Roi, qui fit arrêter le Prévôt & quelques-uns de ses complices. On les condamna à une prison perpétuelle, à moins que les

Ecoliers n'intercédassent en leur faveur. L'Université demanda qu'ils fussent amenés dans ses Ecoles, pour y recevoir le fouet, comme des Ecoliers punissables : les gens de Collége ne connoissoient point d'autre châtiment. Le Roi rejeta cette demande ridicule & indécente, disant que c'étoit à lui seul qu'il appartenoit de punir des criminels qui avoient blessé les Loix du Royaume.

Ce même Monarque prit des précautions singulieres pour la sûreté des Ecoliers. Il ordonna que tous les Bourgeois de Paris feroient serment que, s'ils voyoient un Ecolier maltraité par un Laïque, ils livreroient ce dernier à la Justice Royale. Il voulut aussi que, pour quelque forfait que ce pût être, il ne fût pas permis au Juge Laïque d'arrêter aucun Etudiant, à moins que ce ne fût pour le remettre sur le champ

entre les mains du Juge Eccléſiaſtique. Enfin, il fut réglé que chaque Prévôt de Paris, en entrant en charge, jureroit d'obſerver ces Réglemens dans une Aſſemblée des Ecoles convoquée à cet effet. L'Univerſité conſerve encore ce Diplôme, qui fut confirmé par les Succeſſeurs de Philippe-Auguſte, & n'a jamais été aboli.

Deux Ecoliers de l'Univerſité, tous deux Clercs, étoient coupables de meurtres & de vols ſur les grands chemins. Le Prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, les fit arrêter. L'Univerſité les réclama, prétendant que cette affaire devoit être portée devant la Juſtice Eccléſiaſtique. Le Prévôt, ſans s'embarraſſer de ces oppoſitions, alla toujours en avant, & fit pendre les deux criminels. L'Univerſité fit ceſſer tous ſes exercices, & pendant

plus de quatre mois, il n'y eut dans Paris ni leçons, ni Sermons, pas même le jour de Pâques. Comme le Conseil du Roi ne se laissoit pas ébranler, elle protesta qu'elle abandonneroit le Royaume, & iroit s'établir dans les Pays Etrangers, où l'on respecteroit ses Priviléges : cette menace fit impression; le Prévôt fut condamné à détacher du gibet les deux Ecoliers, après les avoir baisés sur la bouche. Il les fit mettre sur un charriot couvert de drap noir, & marcha à la suite, accompagné de ses Sergens & Archers, des Curés de Paris & des Religieux. Il conduisit ainsi les corps, premierement au Parvis de Notre-Dame, pour les présenter à l'Evêque, & de-là aux Mathurins, où le Recteur de l'Université, les ayant reçus de ses mains, les fit inhumer honorablement. Le Prévôt de Paris fut destitué de sa charge; mais ayant

été nommé par le Roi Premier Président de la Chambre des Comptes, moyennant le pardon qu'il vint demander à l'Université assemblée, il obtint qu'elle ne s'opposeroit point à son installation. On voit encore aujourd'hui, dans le Cloître des Mathurins, l'épitaphe de ces Ecoliers assassins & voleurs, avec le récit abrégé de leur supplice, & de la réparation qui en fut ordonnée.

Pendant plus de quatre siècles, les Prévôts de Paris ont prêté le serment prescrit. Cette cérémonie ne leur étoit point agréable; & souvent il falloit les y contraindre. L'Université a paru oublier un droit qui lui est assez inutile, depuis que les Prévôts de Paris n'ont plus que l'ombre de leur ancien pouvoir,

Le trait suivant peut faire voir combien son crédit étoit déchu sous

le regne de Henri II. Dans une sédition excitée par des Ecoliers sur le Pré aux Clercs, le Parlement fit arrêter le plus coupable & le fit pendre. L'Université eut beau réclamer le Diplôme de Philippe-Auguste, le Roi approuva la conduite du Parlement; &, malgré un discours très-éloquent du fameux Ramus, le Prince menaça d'envoyer des troupes pour mettre l'Université à la raison. Elle eut ordre d'interrompre ses leçons & de fermer ses Classes; ce qu'elle fit sans ôser murmurer. Autrefois, pour se faire rendre justice, c'étoit elle-même qui interrompoit ses leçons & les prédications de ses Théologiens; ici, c'est par forme de punition, que l'on impose silence à ses Professeurs. Ce changement, arrivé dans son pouvoir, montre le caractere & l'esprit des différens siècles.

En

En 1315, un particulier du Faux-bourg Saint-Germain s'aviſa d'enſemencer une partie du Pré aux Clercs, appartenante à l'Univerſité. Le Recteur fit aſſembler toutes les Facultés, pour délibérer ſur cette entrepriſe. Il fut réſolu que l'Univerſité ſe feroit juſtice elle-même, en arrachant le bled ſemé ſur ſon terrein. Cette grave délibération fut exécutée dès le moment même. Le Recteur, à la tête de ſa Compagnie & des Ecoliers, ſe tranſporta ſur le lieu; & le bled fut arraché.

Un Prédicateur Cordelier dit un jour dans un Sermon : « Priez pour l'Uni-» verſité, & pour le Chancelier qui » en eſt le Chef ». L'Univerſité prit feu, & obligea le Cordelier à ſe rétracter. Il fallut que dans un autre Sermon le Moine déclarât expreſſément qu'il s'étoit trompé, & que le

Chancelier n'étoit Chef ni de l'Université, ni d'aucune Faculté.

Tout le monde sait que les Ecoliers de l'Université de Paris célèbrent entre-eux une Fête fort ancienne, qu'ils appellent le *Landit*; mais on ignore peut-être l'étymologie de ce mot, & l'origine de cette Fête. Le mot latin *Indictum*, signifioit, au douzième siècle, un jour & un lieu indiqués pour quelque assemblée du Peuple. Ce mot a souffert deux altérations dans notre langue: l'*I* fut d'abord changé en *E*, ensuite en *A*: on a prononcé l'*Indict*, l'*Endict*, & ensuite *Landit*. Ce dernier mot signifie donc la même chose que le premier; c'est-à-dire, un lieu où l'on s'assembloit par ordre ou avec la permission du Prince. Lorsqu'on eut apporté en France du bois de la vraie Croix, l'Evêque de Paris, pour satis-

faire la piété des Fidèles de son Diocèse, qui souhaitoient voir cette précieuse Relique, établit un *Indict* annuel dans la plaine de Saint-Denys, n'y ayant pas d'emplacement assez vaste dans la ville, pour contenir tant de monde. Le Clergé y alloit en procession; l'Evêque y prêchoit, & y donnoit la bénédiction au Peuple. L'Université de Paris, ayant pris une certaine forme, s'y rendit pareillement avec son Recteur, de même que le Parlement, lorsqu'il fut rendu sédentaire. L'endroit étoit sec & aride; car il n'y avoit ni ruisseau, ni fontaine; on fut donc obligé d'y apporter des rafraîchissemens; peu-à-peu il s'y forma une Foire; elle fut continuée durant plusieurs jours, & devint bientôt fameuse. Comme le parchemin étoit alors la matière dont on se servoit le plus communément pour écrire, il s'en faisoit un débit

considérable à cette Foire. Le Recteur de l'Université alloit lui-même acheter ce qu'il lui en falloit pour lui & pour tous ses Colléges; & il n'étoit pas permis d'en vendre aux Marchands de Paris, avant qu'il en eût fait sa provision. Cette procession du Recteur à la Foire du Landit procura aux Étudians quelques jours de vacances. Tous voulurent escorter le Chef de l'Université. Les Régens & les Ecoliers se trouvoient à cheval dans la Place de Sainte-Geneviève; de-là ils marchoient en ordre jusqu'aux champs du Landit. Cette longue cavalcade se terminoit rarement sans effusion de sang. Malgré la vigilance de leurs Maîtres, ces jeunes gens, après avoir dîné, se querelloient & en venoient aux mains. Outre ces petites guerres, le Landit étoit encore sujet à d'autres inconvéniens. Plusieurs vagabonds, domes-

tiques & gens sans aveu se joignoient au cortége de l'Université; les filles & les femmes, en habit de garçons, s'y mêloient aussi, & y causoient des désordres. Il fallut plusieurs Arrêts du Parlement pour y remédier; encore ne vint-on à bout de les faire cesser entièrement, que lorsqu'on eut transféré cette Foire célèbre, du milieu de la plaine, dans la ville même de Saint-Denys. Le tems de la Ligue qui survint, & l'inutilité d'aller acheter des parchemins, depuis que le papier étoit devenu commun, contribuerent aussi beaucoup à l'abolissement du Landit. Le nom cependant en est resté; & l'on appelle ainsi le congé que prend encore l'Université le lundi après la Saint Barnabé.

Jusqu'au règne de Louis XV, les Etudians avoient payé leurs Professeurs. M. le Duc d'Orléans, Régent,

dont le génie embrassoit toutes les parties du Gouvernement, sentit les inconvéniens d'une rétribution qui énervoit la discipline en affoiblissant l'autorité, & y remédia.

L'Université de Paris étant autrefois la seule dans le Royaume, les Ecoliers y venoient en foule de toutes les parties de la France, & même de l'Europe. Leurs besoins continuels demandoient une correspondance entre les Provinces & la Capitale; & l'Université, pour lier cette correspondance, établit des Postes & des Messageries, dont elle ne tiroit qu'un léger profit. Les fonds ne suffisant pas pour payer les Professeurs, la premiere résolution qui fut prise, fut de leur assigner, sur le Trésor Royal, une pension de cent-mille livres; mais M. Coffin, qui étoit alors Recteur de l'Université, représenta qu'elle ne pouvoit ni renoncer à son ancien

droit sur les Messageries, ni accepter un revenu fixe, de peur que, si, comme il étoit déjà arrivé, l'or & l'argent devenoient plus communs, ayant toujours la même somme, elle n'eût pas toujours la même valeur; qu'il seroit plus équitable de lui donner une partie certaine & déterminée de l'argent que les Fermiers des Postes rendoient annuellement au Roi; que cette quotité suivroit les tems dans une juste proportion, & produiroit toujours un revenu suffisant pour l'entretien des Professeurs. On suivit ce projet comme le plus raisonnable; & il fut arrêté que l'Université auroit le vingt-huitieme effectif du prix du bail général des Postes & Messageries de France. Le Parlement enregistra les Lettres Patentes sur le réquisitoire de M. Joli de Fleury, Procureur Général, qui dit qu'il apportoit à la Cour des lettres tres-glorieuses au

jeune Roi, & très-avantageuses au Royaume.

M. Coffin fit dans cette occasion une infinité de remercîmens, de harangues & de mandemens François & Latins. Il y en a au Roi, à M. le Duc d'Orléans, à M. d'Argenson, à M. Fagon, aux Premiers Présidens du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, du Grand-Conseil, à tous les Chefs des autres Tribunaux, à l'Archevêque de Paris, à l'Université, au Public. L'Université fit chanter le *Te Deum* à Saint-Roch; la procession étoit la plus nombreuse qu'on eût vue jusqu'alors; & ce qui en releva singulièrement l'éclat, c'est que le Roi lui-même, placé à une fenêtre du pavillon des Tuileries qui regarde le Pont-Royal, voulut être du nombre des Spectateurs. Enfin M. Rollin célébra l'établissement de l'Instruction

gratuite, par un diſcours qu'il fit au nom de l'Univerſité ; la Poëſie ſe joignit à l'éloquence ; & l'on fut inondé d'un déluge de vers ſur ce grand évènement.

Le Collége Royal.

Rien n'étoit plus déplorable que l'état des Lettres en France, avant l'établiſſement du Collége Royal. La Langue Grecque étoit inconnue dans tous les Colléges de Paris ; les meilleurs Ecrivains de l'antiquité y étoient ignorés. On n'y parloit qu'un Latin ruſtre & groſſier ; la Philoſophie y étoit ſans ſolidité & ſans clarté ; on n'y agitoit que de petites queſtions ſans utilité ; les diſputes, quoique vives, ne rouloient que ſur des ſujets frivoles, ou ſur des mots. A peine connoiſſoit-on les noms d'Homère, de Sophocle, de Thucydide ; & lorſqu'on vouloit déſigner quelque pro-

duction sçavante, on disoit : « cela » est Grec ; on ne le lit point, ou » on ne peut le lire ». Cette phrâse avoit passé en proverbe ; on s'en servoit dans les Ecoles de Droit, toutes les fois qu'en expliquant Justinien, on trouvoit quelques vers d'Homère. On passoit pour hérétique, quand on avoit quelque connoissance du Grec ou de l'Hébreu ; & un jour un Religieux fit en Chaire cette déclamation : « On a trouvé une nou- » velle Langue, que l'on appelle » Grecque ; il faut s'en garantir avec » soin. Cette Langue enfante toutes » les hérésies. Je vois dans les mains » de certaines personnes un livre » écrit dans cet idiome : on le nom- » me Nouveau Testament ; c'est un » livre plein de ronces & de viperes ». Le même Religieux soutenoit que tous ceux qui apprenoient l'Hébreu, devenoient Juifs.

Avant les guerres civiles qui agitèrent le Royaume, les Professeurs du Collége Royal comptoient chacun quatre ou cinq-cents Auditeurs à leurs leçons : mais la guerre & les maladies contagieuses rendirent leurs Ecoles désertes; & à peine avoient-ils cinquante Auditeurs assidus. Les Maîtres fuyoient comme les Disciples, parce que les finances épuisées avoient suspendu le paiement de leurs gages. Ils profitèrent du caractère bienfaisant de Henri IV, pour se faire payer avec plus d'exactitude. Ils firent une députation à ce Prince qui les reçut avec bonté; & après les avoir écoutés, il dit à ceux qui étoient auprès de lui : « J'aime mieux » qu'on diminue de ma dépense & » qu'on m'ôte de ma table, pour en » payer mes Lecteurs; je veux les » contenter; M. de Rosny les payera ».

Les Professeurs eûrent ordre de se

trouver le lendemain chez M. de Sully, qui, après leur avoir fait l'accueil le plus favorable, leur dit: « Les autres vous ont donné du papier, du parchemin & de la cire; » le Roi vous a donné sa parole; & » moi je vous donnerai de l'argent ».

BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

On rapporte l'origine de cette Bibliothèque à l'année 1364. A la mort de Charles V, dit le Sage, elle ne contenoit encore que neuf-cents volumes, & ne reçut que de foibles accroissemens jusqu'au règne de François I, qui l'augmenta considérablement. La garde en a toujours été confiée depuis à des hommes d'un sçavoir éminent. Duchatel succéda à Budé en 1540, Mondoré à Duchatel, Amyot à Mondoré, Auguste de Thou à Amyot, François Auguste de Thou à son pere, Dupuy à M.

de Thou, Jérôme Bignon à Dupuy ; un autre Bignon à ſon pere, l'Abbé le Tellier à M. Bignon, l'Abbé Bignon à l'Abbé le Tellier, M. Bignon, Prévôt des Marchands, à ſon oncle, & M. Bignon actuel à M. ſon pere.

La Bibliothèque du Roi a occupé divers emplacemens : elle fut d'abord établie à Fontainebleau. Henri IV la fit tranſporter à Paris ; & on la plaça au Collége de Clermont ; lorſque les Jéſuites furent obligés d'abandonner le Royaume. A leur retour, on la mit dans une grande maiſon appartenante aux Cordeliers, rue de la Harpe. Elle occupa enſuite une ſalle dans leur Couvent. Colbert la fit transférer de-là dans la rue Vivienne ; & en 1721 le Roi en ordonna le tranſport à l'Hôtel de la Banque, où elle eſt actuellement. *Semper creſcebat eundo.*

TABLEAUX DU ROI.

François I commença la collection des Tableaux de la Couronne, devenue immense dans les mains de Louis XIV. Ce dernier, à son avènement au Trône, n'en avoit tout au plus qu'une centaine; à sa mort on en compta quinze-cents. Louis XV a ajouté de nouvelles richesses à ce trésor; & les Tableaux de Sa Majesté sont actuellement au nombre de dix-huit-cents, presque tous des mains des plus habiles Maîtres.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Le Duc d'Orléans, Régent, voulant donner à l'Académie Royale des Sciences un Président perpétuel, jeta les yeux sur Fontenelle, qui convenoit à cette place par son caractère, encore plus que par son esprit. Cependant

lorsque le Prince lui parla de ce projet : « Monseigneur, répondit Fontenelle, » ne m'ôtez pas la douceur de vivre » avec mes égaux ».

Le Théatre.

On a tant écrit, tant parlé contre les banquettes qui, sur nos Théâtres, rétrécissoient la Scène, incommodoient les Acteurs, & détruisoient l'illusion, qu'on s'est enfin déterminé à les supprimer. Tout Paris a vu avec la plus grande satisfaction, en 1759, le premier de nos Théâtres, notre Théâtre par excellence, tel qu'on le desiroit depuis si longtems ; c'est-à-dire, délivré de cette portion brillante & légère du public, qui en faisoit l'ornement & l'embarras, de ces gens du bon-ton, de ces jeunes Officiers, de ces Magistrats oisifs, de ces Petits-Maîtres charmans, qui sçavent tout

sans rien apprendre, qui regardent tout sans rien voir, qui jugent de tout sans rien écouter; de ces Appréciateurs du mérite qu'ils méprisent; de ces Protecteurs des talens qui leur manquent, de ces Amateurs de l'art qu'ils ignorent. La frivolité françoise ne contrastera plus ridiculement avec la gravité romaine. Le Marquis de *** ne donnera plus des coups de coude à Caton; & le Chevalier de *** sera placé dans l'éloignement où il convient qu'il soit d'Achille, de Nérestan, de Châtillon, &c.

Thalie, au Théâtre François, a le maintien noble & décent. Elle y veut des pièces conduites, des intrigues ingénieuses, des situations amenées; une satyre fine & délicate; une morale agissante, sans tristesse & sans pesanteur; un style qui s'éloigne autant de la gravité tragique, que de

l'enjoûment forain. Il faut avouer cependant que la Muſe de la Comédie ne conſerve pas toujours ce caractère ſur la Scène Françoiſe, & qu'elle s'y permet ſouvent des farces & des bouffonneries.

Au Théâtre Italien, elle eſt aſſez fidelle au ton qu'elle y a pris. Preſque toujours vive & folâtre, elle n'y fait qu'effleurer les mœurs; un mot, une ſaillie, une épigramme, un couplet de chanſon, lui ſuffiſent pour ſe faire applaudir. Une mode nouvelle & paſſagere, une diſpute qui s'éleve ſur les Arts, un évènement qui occupe la ville pendant vingt-quatre heures, &c, ſont la matiere de ſes crayons; & ce fonds eſt aſſurément inépuiſable; car il n'y a ponit de jour, que la Seine n'ait l'avantage de voir éclorre ſur ſes rives quelque aventure célèbre, quelque démêlé burleſque, quelque nouveau ridicule.

L'Opéra-Comique est peut-être le seul genre analogue à notre Nation. Je ne dis pas que ce soit le genre le plus noble & le plus digne des bons esprits ; je prétends seulement qu'il sympathise mieux que tout autre, avec la vivacité françoise. Car, enfin, pourquoi le dissimuler ? nous sommes un Peuple dansant & chantant. Telle a été, dans tous les siècles, notre passion dominante ; il nous faut des couplets & des cabrioles. Aussi toutes les Nations anciennes & modernes cèdent-elles à la nôtre, l'invention & la perfection du Vaudeville né de la Satyre.

L'Opéra est un Temple qui renferme une foule de Prêtresses, particulièrement consacrées au culte de l'Amour. Quoiqu'en grand nombre, à peine peuvent-elles suffire aux sacrifices. Il y a trois jours de la semaine,

où tous ceux qui adorent Vénus s'assemblent dans ce Temple. Les Prêtresses, couvertes d'ornemens magnifiques, y paroissent dans des Palais enchantés, & y donnent des Fêtes superbes. C'est là que le cœur forme des vœux ; mais le sacrifice doit se consommer ailleurs. Plus on croit la victime pure, plus l'offrande est considérable. Le feu du sacrifice s'allume toujours aux rayons de l'or. C'est le seul Temple dans l'Univers, qui ne se ferme jamais.

Le Louvre.

On avoit commencé a exécuter la principale façade du Louvre sur le dessein de Lavau, premier Architecte du Roi ; mais Colbert n'en étoit pas content ; & se faisant une affaire d'honneur, de donner à ce Palais un frontispice digne du Prince qui devoit l'habiter, il invita tous les Archi-

-tectes de Paris à examiner les plans de Lavau, & à composer eux-mêmes des desseins, résolu de faire exécuter celui qui seroit jugé le plus beau.

Tous ces projets furent exposés dans une Salle aux yeux des Connoisseurs. Il y en avoit un de Claude Perrault, qui fut trouvé admirable; mais on ne savoit à qui l'attribuer. Qui pouvoit se douter qu'un Médecin de profession en fût l'Auteur? Ce plan plaisoit fort à Colbert; mais, pour n'avoir rien à se reprocher, il résolut de prendre l'avis des grands Maîtres d'Italie, de les engager à donner eux-mêmes des desseins. Ils en envoyerent effectivement; mais on n'y eut aucun égard, excepté à ceux du Cavalier Bernin, Peintre, Sculpteur & Architecte de la plus grande réputation. Comme il y avoit à la Cour quelques Italiens qui l'exaltoient avec cet enthousiasme qui leur est propre,

Colbert prit le parti de l'appeller en France; & voici la Lettre qu'il lui fit écrire par Louis XIV même.

« Seigneur Cavalier Bernin, je » fais une estime si particuliere de » votre mérite, que j'ai un grand » desir de voir & de connoître une » personne aussi illustre; pourvu que » ce que je souhaite se puisse accor- » der avec le service que vous devez » à notre Saint Pere le Pape, & avec » votre commodité particuliere. Je » vous envoye en conséquence ce » Courier exprès, par lequel je vous » prie de me donner cette satisfac- » tion, & de vouloir entreprendre » le voyage de France, prenant l'oc- » casion favorable qui se présente du » retour de mon cousin le Duc de » Créqui, Ambassadeur Extraordi- » naire, qui vous fera sçavoir plus » particulièrement le sujet qui me » fait desirer de vous voir & de vous

» entretenir des beaux desseins que
» vous m'avez envoyés pour le bâti-
» ment du Louvre ; & du reste, me
» rapportant à ce que mondit Cousin
» vous fera entendre de mes bonnes
» intentions. Je prie Dieu qu'il vous
» tienne en sa sainte garde, Seigneur
» Cavalier Bernin ». Signé, LOUIS.
A Paris le 11 Avril 1665.

C'est une chose incroyable, que les honneurs qu'on rendit à cet Italien. Après que M. de Créqui eut pris congé du Pape, avec la pompe usitée dans cette occasion, il alla, avec la même pompe, chercher Bernin, pour le prier de venir en France. Dans toutes les villes où il passa, il y eut ordre, de la part du Roi, de le complimenter, & de lui porter les présens de la ville. Lyon même, qui ne rend cet honneur qu'aux seuls Princes du Sang, s'en acquitta comme les autres. Des Officiers envoyés de

la Cour, lui apprêtoient à manger ſur ſa route ; & quand il approcha de Paris, on envoya à ſa rencontre M. de Chantelou, Maître d'Hôtel de Sa Majeſté, pour le recevoir, l'accompagner par-tout.

Il arriva ſur la fin de Mai 1665. On le logea dans un Hôtel meublé des meubles de la Couronne ; & on lui donna des Officiers pour faire ſa cuiſine & le ſervir. Il fut préſenté le 4 Juin au Roi, qui lui fit l'accueil le plus diſtingué. La premiere choſe que propoſa Bernin, fut de travailler au buſte du Roi ; c'étoit un très-bon moyen de faire ſa cour. Le Cavalier réuſſit dans ce buſte ; mais ſon deſſein de la façade du Louvre fut critiqué.

Malgré cela, comme la Cour étoit prévenue en faveur de l'Italien, on adopta ſes projets ; & le jour fut pris pour mettre la premiere pierre

à la façade. Le Roi la pôsa lui-même; & cette cérémonie se fit avec beaucoup d'éclat & de magnificence.

Lorsque les fondations furent avancées, Bernin demanda à s'en retourner, ne pouvant se résoudre à passer l'hiver dans un climat aussi froid que le nôtre. On lui promit trois-mille louis par an, s'il vouloit rester; mais il voulut absolument aller mourir dans sa patrie. La veille de son départ, on lui porta trois-mille louis avec un brevet de douze-mille livres de pension. Il reçut le tout assez froidement.

Je sais que tout ceci ne s'accorde point avec ce que dit M. de Voltaire dans son Siècle de Louis XIV, & dans son *Discours sur l'Envie*; mais l'anecdote n'en est pas moins vraie. Voici l'endroit du Discours de M. de Voltaire, qui semble contredire mon récit:

A

À la voix de Colbert, Bernini vint de Rome :
De Perrault dans le Louvre il admira la main.
Ah ! dit-il, si Paris renferme dans son sein
Des travaux si parfaits, un si rare génie,
Falloit-il m'appeler du fond de l'Italie ?

1°. Le Cavalier Bernin avoit vu en Italie même, le Dessein de Claude Perrault qu'on y avoit envoyé avec tous les autres ; &, au-lieu de l'approuver, il crut qu'il étoit seul en état d'en faire un qui fût digne du Roi. 2°. Comment concilier cette admiration du Dessein de Perrault, avec l'empressement qu'il eut de faire exécuter le sien par préférence ? 3°. Si le Cavalier Bernin avoit admiré le Dessein de Claude Perrault, son frere l'Académicien auroit-il manqué d'en parler dans ses Mémoires, d'où j'ai tiré toute cette anecdote ? 4°. Un pareil suffrage n'est pas, en général, dans le caractère des Italiens ; & le Cavalier Bernin avoit encore plus d'amour-propre qu'un autre. Il ne louoit & ne prisoit que ses

ouvrages, & quelques-uns des Artistes de son pays.

Après son départ, lorsqu'il fut question de bâtir sur les fondemens du Louvre, Colbert, qui n'avoit goûté ni le Dessein ni le Dessinateur, fut embarrassé sur le parti qu'il prendroit. Charles Perrault lui donna un Mémoire, où il exposoit les raisons de ne pas exécuter ce Projet. Il représenta d'ailleurs, qu'on n'avoit promis à Bernin d'adopter ses plans, qu'au cas qu'il n'abattroit rien de ce que les Rois prédécesseurs avoient fait construire; que ç'avoit été une condition expresse; que néanmoins cet Architecte abattoit le Louvre entiérement; ce qui étoit vrai. Le Ministre fut frappé de ces raisons; & après bien des irrésolutions, le Dessein de Perrault l'emporta.

Que l'on juge, après cela, des obstacles que rencontrent les hommes de gé-

nie : obstacles auxquels ils succombent souvent. Ce Projet si beau, si grand, si majestueux, fut sur le point d'être rejeté ; on fit cent mauvaises plaisanteries sur ce choix ; entr'autres, qu'il falloit que l'Architecture fût bien malade, puisqu'on la mettoit entre les mains des Médecins.

Colbert avoit à satisfaire la grandeur de Louis XIV ; il sçavoit que, pour lui faire adopter ses vues, il falloit les lui annoncer sous des apparences fastueuses ; il falloit les élever jusqu'à la hauteur d'une âme ambitieuse, qui ne les envisageoit souvent que par le côté de l'éclat. D'ailleurs ce Ministre sçavoit encore que les monumens sont nécessaires dans une Monarchie, pour donner à la Nation une grande idée d'elle-même ; que cet orgueil que lui inspire la somptuosité de ses édifices, réfléchit en quelque sorte sur le ca-

ractère national, le renforce & lui communique un élan qui le porte à la gloire, comme on vit jadis les Romains, dans le tems de leur splendeur, s'enflammer à l'aspect du Capitole.

Un Anglois qui venoit d'admirer par parties la belle colonnade du Louvre, & de gémir sur l'indécence des obstacles qui empêchèrent longtems tous les Curieux de la voir en son entier, entra dans la Cour de ce Palais ; il fut si transporté d'indignation à la vue d'un bâtiment qu'un particulier avoit eu le crédit de faire élever au milieu de cet emplacement pour s'y loger, qu'il dit tout haut, en présence de plusieurs personnes ; « Si j'habitois Paris, je crois que je » viendrois à bout de faire jouer une » mine sous ce bâtiment, & d'y » mettre moi-même le feu, après » m'être bien assuré que le Maître du

» logis ſeroit chez lui ». On trouvera ſans doute cette démolition un peu barbare ; mais c'eſt un Anglois qui parle, & un amateur zélé des Beaux-Arts.

Depuis qu'on a exhumé ce magnifique Palais, ſi long-tems enſeveli dans l'oubli le plus honteux à la Nation ; Paris, la Province, les Etrangers, tous les peuples du monde, & moi-même, nous pouvons admirer ſans obſtacles le plus beau morceau d'architecture qui exiſte ſur la terre, la gloire du génie François, le témoin authentique de ſa ſupériorité en ce genre ſur tous les Architectes de la Grèce & de Rome, ſur tous les Peuples de l'Europe. Monument qui publiera d'une voix plus éclatante que toutes les trompettes de la Renommée, qu'il n'eſt aucun ſublime dans les Arts, comme dans les Lettres, où l'eſprit du François ne puiſſe atteindre, quand

son vol sera soutenu par le goût du grand dans le Prince & dans son Ministre. Oui, les hommes à talens de notre Nation l'emporteront sur ceux de toutes les autres, quand ils seront encouragés, moins par les récompenses de leur Souverain, aujourd'hui si répandues, que par ses éloges rares & donnés au seul mérite. Ils excelleront, quand ils ne seront plus jugés par cette foule de Petits-Maîtres qui inondent la Cour & la Ville, & dont l'impertinence & l'audace, filles de l'Ignorance & de l'Oisiveté, augmentent tous les jours le nombre. Hommes vils & méprisables, paîtris de faux goût & de présomption; sans étude, & par conséquent sans principes, sans lumieres, sans idées de grandeur & de noblesse; serviles esclaves de la mode & de ses futiles préjugés; chez qui la nouveauté des bijoux, l'arrangement de la coëffure,

la bigarrure de l'habillement tiennent lieu d'eſprit, de ſens, de raiſon; qui donnent le ton à ces bonnes compagnies ſi vantées, & ſi heureuſement parvenues au point d'eſtimer ces poupées parlantes, & de louer en elles juſques aux boucles de leurs ſouliers.

La protection, utile aux Arts dans tous les pays, leur eſt indiſpenſablement néceſſaire en France. Un ſentiment inné, un inſtinct de l'âme lie indiviſiblement l'eſprit de tous les François à celui de leur Souverain. Le choix particulier du Monarque détermine le goût général de la Nation. Quand nos Maîtres aiment les Arts, le ſuccès ſuffit à la récompenſe des Artiſtes; & par une relation infaillible, la grandeur d'un règne eſt toujours proportionné aux progrès des Arts & des Lettres.

Par l'encouragement que Colbert

donna au Commerce, à l'Industrie, aux Manufactures, ce Ministre a tiré le Peuple de l'avilissement où il étoit, & a rapproché sa condition de celle des Grands, en ouvrant de nouvelles voies aux honneurs & aux distinctions. Toutes les conditions prennent une sorte de consistance nouvelle; la raison de leur utilité s'établit: du choc de leurs intérêts particuliers, il se forme une foule d'opinions différentes, qui se balancent les unes les autres. En même tems les lumieres qui se répandent, concourent à composer un nouvel esprit général, qui, rétablissant les droits de l'homme, ne laisse qu'un foible empire à l'opinion constitutive de la Société; & telle est enfin l'heureuse influence de cette nouvelle administration, que la vanité des titres tombe, & qu'on ne connoît plus que l'honneur d'être utile à la Patrie.

PLACE DU CARROUSEL.

On appelle ainſi l'emplacement qui précède les Cours des Tuileries; parce que Louis XIV le choiſit pour y donner le ſpectacle pompeux d'un Carrouſel, qui ſurpaſſa en magnificence les Fêtes publiques qui s'étoient vues juſqu'alors. Ce Prince, toujours grand, craignoit en cette occaſion de l'être trop, & ne propoſoit ſes vues à Colbert, Miniſtre de ſes Finances, qu'avec ménagement. Colbert enchérit ſur les idées de ſon Maître ; il demanda ſeulement que la Fête fût annoncée à toute l'Europe, & différée autant de tems qu'il le falloit, pour qu'on pût y arriver des parties les plus éloignées. Le concours y fut prodigieux; & l'argent que les Etrangers laiſsèrent dans la Capitale & ſur les routes du Royaume, rendit à l'Etat beaucoup plus qu'il n'en avoit coûté.

Le seul produit des entrées de Paris servit à acquiter la plus forte partie de la dépense.

Tout ce qui nous environne dans cette Capitale, demontre la grandeur de ce Ministre immortel; car, outre le Palais admirable élevé par ses soins, ce Jardin si renommé qui le termine est également son ouvrage; ce Dôme intéressant, que nous y avons en perspective, est encore l'ouvrage de son cœur; ces Places publiques, ces Quais, ces Fontaines, ces Bronzes qui respirent; ces Arcs de triomphe, ces Richesses variées que le Commerce étale de toutes parts, & que l'industrie reproduit chaque jour sous des formes plus séduisantes; les plus beaux & les plus utiles monumens de cette Capitale; rappelleront à jamais le souvenir de ce Ministre, & celui du Prince qui le seconda de toute sa puissance.

Colbert s'étudia à donner à ſa Nation tous les genres de ſupériorité; de nouvelles Académies étendent la ſphère des Sciences, perfectionnent les Arts; le mérite dans tous les pays a droit à ſes bienfaits. Louis fait de la France le point central de cette vaſte République, dont les membres épars travaillent de concert à hâter les progrès de l'eſprit humain, & ne ceſſent de s'éclairer mutuellement par les liaiſons qu'ils conſervent entr'eux, au milieu des diſcordes & des haînes qui diviſent ſi ſouvent les Nations. Enfans de l'opulence & du bonheur, les Arts agréables viennent embellir ces jours fortunés, & aident à perfectionner les Arts utiles. Le cercle des plaiſirs s'aggrandit; mille charmes nouveaux rendent la ſociété plus aimable; & le ſentiment de l'éxiſtence devient plus doux encore, au milieu des jouiſſances qui peuvent en

marquer tous les instans. Déjà Louis a imaginé ces amusemens pour sa Cour, qui sont des Fêtes pour l'Europe entière. L'Etranger y accourt, & se croit enchanté lui-même en voyant la magnificence, le goût & les Arts réaliser les prodiges de la Fable. S'il est ébloui par la pompe & l'éclat des Spectacles, frappé de la grandeur & de la Majesté du Souverain dont la renommée n'avoit tracé jusques-là, que des esquisses imparfaites, l'accueil qu'il reçoit par-tout, lui fait aussi chérir la Nation. Admis, caressé dans les cercles, l'urbanité Françoise se plaît à lui faire goûter ses agrémens, à l'initier à ses plaisirs. Le ton aisé de nos conversations, où la fine plaisanterie, l'esprit sans affectation, la gaieté sans excès, l'érudition sans faste & la galanterie sans fadeur, se disputent tour-à-tour l'avantage d'intéresser; nos mœurs douces & polies,

nos manières libres & décentes, nos jeux, nos théâtres, qui déjà retentissent des chef-d'œuvres des grands Maîtres, tout le ravit & le charme. Ses Compatriotes, aux récits qu'il leur fait, partagent les sentimens qu'il rapporte; & la France, par l'habileté de Colbert, parvient au comble de sa gloire. Louis est le modèle de tous les Rois; le François celui de tous les Peuples. Tous adoptent, à l'envi, notre langue, nos mœurs, nos usages. Littérature, Spectacles, objets de luxe ou d'agrément, nouveautés, recherches en tout genre, rien n'a du prix à leurs yeux, si la France ne l'a produit.

RUE SAINT-HONORÉ.

Attiré par la curiosité, j'ai voulu voir le Caffé Militaire de la rue Saint-Honoré, où tout Paris se portoit à cause des ornemens nobles & nou-

veaux dont il est décoré. L'idée de cette décoration m'a paru très-ingénieuse. L'Auteur suppose que des Militaires sortant d'un combat, arrivent dans un endroit de délassement, assemblent leurs piques, les lient avec les lauriers de la Victoire, & les coëffent pittoresquement de leurs casques. Il en résulte, dans toute l'étendue de la salle, l'effet de douze colonnes triomphales qui se répètent à l'infini par la magie des glaces. Les casques sont d'un beau choix & bien contrastés; ils caractérisent, sous des emblêmes différens, les Héros & les Dieux de l'antiquité. Des trophées chargés de dépouilles, d'étendards, de couronnes, &c, lient cette ordonnance que les repos, artistement ménagés, contribuent beaucoup à faire valoir. Enfin, tout y est riche, grand, simple & respire la belle & saine antiquité. Il est singulier qu'un Caffé

porte l'empreinte du vrai goût & nous en offre le modèle, tandis que plusieurs de nos Palais, de nos Hôtels, de nos maiſons, de nos Temples même, ne nous préſentent que des ornemens meſquins & frivoles, malheureuſement trop analogues au caractère d'eſprit de ce ſiècle.

Il ne faut pas ſeulement enviſager les Caffés de Paris comme ſervant en Eté de lieux de repos & de rafraîchiſſement; on doit encore les conſidérer en Hiver, comme une ſorte de retraite pour un nombre aſſez conſidérable de Citoyens, que leur goût, & quelquefois leur peu de fortune, y raſſemble. Les uns y cherchent un plaiſir de plus; les autres y trouvent une peine de moins: conſidération bien chère à tous ceux qui ſentent & qui penſent. On y traite tour-à-tour, ſouvent à la fois, les affaires publiques & particu-

lieres, les Finances & les Belles-Lettres, le Commerce & les Procès, les Sciences & les Beaux-Arts ; en un mot, les matieres politiques, littéraires, économiques, juridiques & morales y deviennent successivement l'objet de la conversation. Ces Caffés prennent même assez communément des noms analogues aux différens sujets des entretiens les plus ordinaires de ceux qui s'y rassemblent. Le Gouvernement, en supposant toujours le bon ordre observé, ne sçauroit qu'approuver qu'il y ait dans Paris de ces sortes de rendez-vous, ressource honnête & peu dispendieuse pour les hommes occupés, qui méritent de la dissipation ; & pour les oisifs, qui pourroient charmer, moins honnêtement, le chagrin ou les ennuis inséparables de l'inaction.

BARRIERE-BLANCHE.

Tout le monde a vu à la Barriere-Blanche, rue Blanche, dans la maison de M. Pigalle, le monument que cet Artiste célèbre vient d'élever à la mémoire de M. de Voltaire vivant. Le Praxitèle François a supérieurement saisi la figure de ce Poëte. Mais pourquoi l'a-t-il fait tout nud ? L'aspect de ce corps décharné n'ajoûte rien à la renommée de l'original. Il est assez indifférent à la postérité de compter les côtes de M. de Voltaire. J'aurois mieux aimé que des voiles, heureusement dessinés, eussent dérobé le hideux de cette statue, & n'eussent permis aux yeux de s'arrêter que sur une Tête tant de fois couronnée.

J'ai admiré, avec tout Paris, dans cette même maison, le Mausolée du Maréchal de Saxe. Mon âme

étoit remplie de deux sentimens qui l'enivroient d'un plaisir égal. C'est le Roi lui-même qui a ordonné ce beau monument,& qui en a fait la dépense. « Ainsi, me disois-je, ce Prince étend » ses bienfaits & sa reconnoissance » au-delà du tombeau ! Ainsi les » Grands-Hommes qui servent l'Etat, » sont honorés & recompensés, non- » seulement pendant leur vie, mais » après leur mort ».

Le Mausolée m'affectoit, en même tems qu'il me donnoit une idée sublime de la gratitude & de la magnificence du Roi. Le Héros est représenté de bout, cuirassé, avec un bâton de commandement à la main. Derrière le Maréchal est une pyramide, sur laquelle est gravée l'épitaphe. Cette pyramide est ornée de plusieurs trophées d'armes & de différens attributs de la Victoire. Sur le devant, s'offre un tombeau que la

Mort entr'ouvre d'une main ; de l'autre elle tient une horloge de ſable, & ſemble dire au Héros, que l'heure fatale eſt arrivée. Il a déjà fait un pas pour deſcendre dans le tombeau : la France, aſſiſe ſur un des dégrés qui y conduiſent, retient de la main droite le Maréchal, & de la gauche repouſſe la mort. Il y a, à côté du Héros, un Génie ſous la figure d'un enfant, qui éteint un flambeau. De l'autre côté du Mauſolée, l'Aigle eſt renverſé ſur le dos, les aîles déployées ; le Léopard terraſſé expire ; le Lion paroît agité de frayeur : ſymboles de l'Allemagne, de l'Angleterre & de la Hollande. Au-deſſous eſt une figure allégorique de la Force, le coude ſur une maſſue, & la tête appuyée ſur ſa main. Ce Mauſolée eſt aujourd'hui placé à Straſbourg, dans l'Egliſe Luthérienne de Saint-Thomas, où le Maréchal de Saxe eſt inhumé.

S'il y a quelques défauts dans cette grande composition, ils sont bien légers, en comparaison des beautés qui s'y trouvent. Le petit Génie qui est à côté du Maréchal, m'a paru équivoque. On ne sçait si c'est le Génie particulier du Héros, le Génie de la guerre, ou le Génie de l'Amour. Comme, par l'emblême d'Hercule ou de la Force, l'Artiste avoit figuré la force prodigieuse & le courage du Maréchal, il a sans doute voulu exprimer, par l'emblême de l'Amour, son penchant à la galanterie; mais des Critiques judicieux lui ayant représenté qu'un pareil symbole seroit déplacé dans un ouvrage destiné pour une Eglise, il a ôté tous les attributs qui caractérisoient l'Amour, & en a fait un Génie qu'on ne devine plus.

Je souhaiterois que le Maréchal regardât la Mort; & cela se pourroit sans changer la position de la tête;

il n'y auroit que le regard à changer; le regard du haut en bas désigne la fierté & le mépris; & il convient à un Héros qui brave les dangers & la mort.

Voilà tout ce qu'à la rigueur on peut trouver à reprendre dans cette composition pittoresque, pleine d'intérêt, de chaleur & d'action. Il y a une expression admirable dans la figure de la France; elle est bien drapée; la tête est d'un caractère noble; & sa douleur parfaitement exprimée. On entrevoit sous la draperie de la Mort, son squelette d'une maniere qui n'a rien de hideux & de désagréable à la vue. La figure d'Hercule ou de la Force est de toute beauté: sa douleur n'est pas la même que celle de la France: ou plutôt ce n'est pas une douleur; c'est l'abbattement d'un grand-Homme; c'est un sentiment vif & profond de tristesse réfléchie sur la perte que nous avons faite. C'est

ainsi que les grands Sculpteurs de la Grèce sçavoient rendre les différentes douleurs suivant les différens sexes, les différens âges, les conditions & les âmes différentes. Cette Figure est d'ailleurs dessinée avec beaucoup de vérité. Enfin, cette composition brille par les traits de la poësie la plus forte, la plus majestueuse & la plus touchante.

RUE DES NONANDIERES.

Cette rue s'appeloit anciennement la rue des Nonains d'Hière, à cause d'une maison considérable que l'Abbaye du village d'Hière y possédoit. L'origine de cette Abbaye de Religieuses remonte aux premiers siècles de l'Eglise; & l'on y menoit autrefois une vie très-austère. Ce ne fut que dans le quatorzième siècle, que l'usage des œufs commença à y être permis; encore n'en mangeoit-on

que certains jours de l'année. La belle Agnès laiſſa un fonds pour la pitance d'œufs au jour de ſon anniverſaire. Des particuliers, fondant leur obit, vers l'an 1400, ſpécifièrent que ce jour-là, chaque Religieuſe auroit quatre œufs. Un autre donna un fonds de terre, afin que le jour de la Fête-Dieu, on fournît à chaque Religieuſe le même nombre d'œufs.

MM. Budée ont poſſédé long-tems la Seigneurie d'Hière. M. le Premier-Préſident de Harley leur ſuccéda; & M. de Barcos en fit l'acquiſition de ce dernier. Il y a dans ce lieu une fontaine célèbre, appelée la fontaine de Budée. M. de Barcos y a fait graver ſur un marbre ce quatrain;

> Dans les eaux de cette Fontaine,
> Budée a puiſé ſon ſavoir;
> Harley l'a miſe en mon pouvoir:
> Où chercher ailleurs l'Hippocrène?

La riviere d'Hière eſt remarquable

par quelques singularités. Elle ne gèle jamais, & ne déborde que très-rarement. Dans le quatorzième siècle elle étoit quelquefois plusieurs années sans couler; on la voyoit ensuite reprendre son cours pendant quelques mois, Encore aujourd'hui, elle est fort irrégulière; il y a plusieurs endroits où elle disparoît entièrement, & se fait une route sous terre, d'où elle sort pour y rentrer de nouveau.

Porte Saint-Bernard.

Sur la fin du dernier siècle, la mode étoit d'aller se baigner à la Porte Saint-Bernard. Un jour les deux sœurs Loison, fameuses Courtisannes, s'y baignoient, & avoient autour de leur tente M. le Duc & beaucoup de Seigneurs de la Cour. La femme d'un Conseiller, qui se baignoit auprès d'elles, dit à une de ses amies: Voilà les Loison; elles l'entendirent; la Cadette

Cadette répondit : « Voilà qui est bien » Robin & bien bourgeois. Il est » vrai, répliqua la Conseillere, qu'on » pourroit vous donner d'autres » noms, & que ceux d'Abandonnées » & de Malheureuses vous iroient » à merveille ». Les Loison, furieuses, se mettent à crier : « A nous, » M. le Duc ; voyez comme on nous » insulte ». Le Prince leur répondit d'un très-grand sang-froid : « Mesdames, je veux bien partager vos » plaisirs, mais non vos querelles ».

Le Pont-au-Change.

Sous Charles VI, la mauvaise administration rendit au Peuple le caractère séditieux qu'il avoit montré pendant le règne du Roi Jean. Tous ces mouvemens finissoient toujours par le supplice des principaux factieux ; mais il arrivoit souvent qu'on n'osoit le leur faire subir en Public, &

qu'on se servoit du prétexte de la rébellion, pour arrêter & faire mourir secrettement une multitude de Citoyens innocens ou coupables, dont on jetoit, pendant la nuit, les corps dans la riviere. Cet horrible abus avoit dégénéré en une sorte d'usage qui avoit ses règles particulieres. On enfermoit ces Malheureux dans un sac lié par le haut avec une corde. De-là vient l'expression proverbiale de *Gens de Sac & de Corde*. Le lieu même du supplice étoit marqué pour ces expéditions clandestines; c'étoit sous le Pont-au-Change, ou bien hors de la ville, au-dessus des Célestins, devant ce qu'on appeloit la Tour de Billy.

Le Pont-Nôtre-Dame.

En 1499, le 13 de Janvier, un grand nombre de personnes furent englouties dans les eaux de la Seine

par la chûte du Pont Notre-Dame, qu'on appeloit alors le Pont-Neuf, parce que c'étoit le dernier construit. Ce Pont n'étoit que de bois; & il y avoit des maisons bâties des deux côtés. Un Charpentier habile prévit ce malheur, & l'annonça quelques heures auparavant. Plusieurs de ceux qui y demeuroient, se sauvèrent avec leurs meilleurs effets. Le Prévôt des Marchands & les Echevins, qui avoient détourné à leur profit l'argent destiné à l'entretien du Pont, furent mis en prison, déposés de leurs charges, & condamnés à une amende considérable.

Le Pont-Neuf.

L'Evêque de Luçon, qui fut depuis Cardinal de Richelieu, passoit sur le Pont-Neuf précisément dans le moment que la populace effrénée y exerçoit mille indignités sur le ca-

davre du Maréchal d'Ancre. Son carrosse ayant malheureusement pressé un de ces Furieux, le Prélat craignit que, pendant la querelle qui s'éleva entre son Cocher & cet homme, on ne le connût, & que la haîne qu'on avoit pour Concini, auquel on savoit qu'il devoit toute sa fortune, ne s'étendît jusques sur lui. Son péril lui fit naître l'idée de demander ce qu'on faisoit? On lui répondit qu'on brûloit le cadavre du Maréchal. Aussi-tôt il loua le zèle des Parisiens, les appela bons Serviteurs de Sa Majesté, & se mit à crier, *Vive le Roi*. On lui donna sur le champ passage; & sa présence d'esprit le sauva du plus grand danger.

La Reine-Mere fut promptement instruite de l'assassinat de Concini. Sa surprise fut égale à sa douleur; mais cette Princesse parut plus occupée de

la perte prochaine de ſon autorité, que de la mort de ſon Favori. Comme elle paroiſſoit plongée dans les plus triſtes réflexions, on eut l'imprudence de venir lui témoigner l'embarras où l'on étoit d'annoncer à la Maréchale, que ſon mari avoit été tué, & de la prier de prendre ce ſoin. Ce diſcours la choqua : « J'ai bien autre choſe à » faire préſentement, répondit-elle ; » qu'on ne me parle plus de ces » gens-là ; & ſi l'on ne peut dire à la » Maréchale que ſon mari eſt mort, » il faut le lui chanter aux oreilles ».

Hôtel des Tournelles.

Louis XII y mourut le premier de Janvier 1515 ; jamais Prince ne fut plus regretté de ſes Sujets, & ne mérita mieux de l'être. A ſa mort, les Crieurs des corps (uſage qui ſubſiſte encore dans quelques Provinces de France) en ſonnant leurs clochettes,

crioient le long des rues : « Le bon
» Roi Louis, pere du Peuple, est
» mort ». Ce Prince étoit sobre,
doux, modeste, laborieux, aimoit
les Sciences, parloit avec beaucoup
de grâces, & étoit rempli de sentimens d'honneur, de religion, d'humanité & de bienfaisance. Sa mémoire sera éternellement en bénédiction parmi les François. « Il ne
» courut oncques, dit Saint Gé-
» lais, du règne de nul des autres,
» si bon tems qu'il a fait durant le
» sien ».

Dès son avènement au trône, il diminua les impôts, & ne les rétablit jamais. Il sçut si bien ménager ses Finances, qu'elles lui suffirent pour subvenir aux différens besoins de l'Etat. Ce qu'il y a d'étonnant, ou plutôt ce qui ne l'est pas, quand on fait attention au caractère du Peuple, qui murmure toujours contre le Gou-

vernement actuel, & qui n'aura peut-être jamais d'idée juſte des vertus & des vices, ni de ſentiment de ſa félicité réelle ; c'eſt que les François traitoient d'avarice la ſage épargne de leur Maître. On en faiſoit des plaiſanteries dans les Sociétés ; les chanſons, les épigrammes couroient de main en main : on alla juſqu'à jouer Louis XII en plein théâtre. Il prenoit le parti d'en rire le premier, & diſoit « qu'il aimoit bien mieux » que ſon Peuple ſe divertît de ſon » économie, que s'il avoit à gémir » de ſes prodigalités ». Son ambition la plus vive, ſa plus forte envie, étoit de rendre ſes Sujets heureux : ils le furent ; mais ils ne ſçûrent qu'ils l'avoient été, qu'après ſa mort.

Louis XII avoit épouſé en ſecondes noces Anne de Bretagne, veuve de ſon Prédéceſſeur Charles VIII, pour

laquelle il avoit eu toujours une tendre inclination. Cependant il ne fut pas heureux avec elle. Cette Princesse étoit d'une humeur chagrine, acariâtre, tracassiere. Elle excédoit le Roi de ses mauvais propos. Un jour il lui ferma la bouche par cet apologue : « Sachez, Madame, qu'à la » création du monde, Dieu avoit » donné des cornes aux biches, de » même qu'aux cerfs; mais les biches, » se voyant un si beau bois sur la tête, » entreprirent de faire la loi aux » cerfs; le souverain Créateur en » fut indigné, & leur ôta cet orne- » ment pour les punir de leur ar- » rogance ».

Ces sortes de plaisanteries étoient fort du goût de ce Prince, & il en faisoit fréquemment. « Le menu » Peuple & les Paysans, disoit-il, » sont la proie des Traitans & des » Gens d'armes; & ceux-ci sont

» la proie du Diable.... Les che-
» vaux courent les bénéfices, & les
» ânes les attrapent. Il n'y a rien
» de mieux pour la conduite de
» la vie, que de voir ſouvent des
» gens de bien : mais il ne faut voir
» ni Avocats, ni Procureurs ; ces
» ſortes de gens ont coutume d'al-
» longer le cuir avec les dents, en
» expliquant les loix à leur façon
» & conformément à leurs in-
» térêts. »

Il falloit que les Avocats ne ſe piquaſſent pas alors d'autant de nobleſſe, qu'ils en mettent aujourd'hui dans leur profeſſion ; car c'eſt ſous ce règne, que fut faite la Comédie ſi célèbre & ſi bonne de l'*Avocat Patelin* ; & cette Satyre tomboit ſans doute ſur le Corps en général.

Louis XII, qui avoit la plus grande idée de la Magiſtrature, trouva un

jour deux Conseillers du Parlement, qui faisoient une partie de peaume, & leur fit les remontrances les plus fortes, parce qu'ils profanoient, disoit-il, la dignité d'un si auguste Sénat. Il les menaça même de leur ôter leurs charges, & de les mettre au rang de ses Valets-de Pied, s'ils y retournoient jamais. Ce trait rappelle celui de Philippe, Roi de Macédoine, qui priva, dit Plutarque, un Magistrat de sa place, parce qu'il étoit trop soigneux de se parfumer.

Un Officier de la Maison de Louis XII avoit maltraité un Laboureur; le Roi, instruit de cette violence, ordonna qu'on ne servît à cet Officier, que du vin & de la viande. Le lendemain, le Roi lui demanda s'il avoit fait bonne chere: « Sire, on en fe» roit une bien meilleure, s'il y avoit » du pain. — Bon! dit le Roi, est-

» ce qu'on ne peut ſe paſſer de pain ?
» — Non certes, Sire, répondit le
» Gentilhomme. — Vous vous mo-
» quez, répliqua Louis XII ; le pain
» n'eſt pas abſolument néceſſaire à
» la vie. — Votre Majeſté m'excu-
» ſera ſi je ſoutiens que les François
» ne peuvent s'en paſſer. — Pour-
» quoi donc, reprit le Roi, avez-
» vous battu ce pauvre Laboureur
» qui nous met le pain à la main ? »

La Reine Anne mourut le 9 Janvier 1513 ; & Louis XII ſe remaria l'année ſuivante avec la Princeſſe Marie, ſœur de Henri VIII, Roi d'Angleterre. Il avoit cinquante-trois ans quand il l'épouſa ; il ne jouiſſoit pas d'une forte ſanté ; il l'avoit uſée dans ſa jeuneſſe en ſe livrant à divers excès ; mais il étoit amoureux ; il n'avoit point de Succeſſeur ; & il deſiroit ardemment d'en laiſſer un

du moins après lui; il oublia son âge & la délicatesse de son tempérament auprès de sa nouvelle femme; il y trouva la mort au bout de deux mois & demi de mariage. Les uns disoient qu'il s'étoit sacrifié pour son Peuple, comme le Pélican pour ses petits; d'autres publioient que le Roi d'Angleterre avoit envoyé une haquenée au Roi de France, pour le porter bientôt & plus doucement en Enfer ou en Paradis.

Anne de Bretagne établit, en faveur des Dames, l'Ordre de la Cordeliere, dont le Cordon n'étoit donné qu'à celles qui avoient conservé leur honneur exempt de toute tache & de tout soupçon. Le Collier étoit le Cordon de Saint-François. Cet Ordre ne subsista que pendant la vie de la Reine. On trouva sans doute, qu'il étoit trop difficile de faire ses preuves.

LA PLACE DE GREVE.

Ce nom, que les Scélérats ne doivent entendre prononcer qu'avec frayeur, offre un tableau toujours ſubſiſtant, toujours nouveau, de tous les crimes qui déshonorent les familles, la Société, la Patrie, la Religion, la nature & l'Humanité. J'y vois des Voleurs, des Aſſaſſins, des Parricides, des Empoiſonneurs, des Incendiaires, des Régicides, des Blaſphémateurs, des Sacriléges. Ici, c'eſt une Brinvilliers, un Cartouche; là, un Ravaillac, un Damien, un Deschauffour, une Leſcombat, &c. Tous ces Monſtres réunis formeroient peut-être une aſſemblée auſſi nombreuſe, qu'aucune de celles qui ont aſſiſté à leur ſupplice.

On ne ſauroit trop tôt apprendre aux jeunes gens, ni trop ſouvent leur répéter les noms & le genre de mort

dont ont péri ces fameux Criminels. Le Garde-du-Corps Lachaux n'auroit probablement pas conçu le détestable dessein qui l'a conduit sur cette Place, si on l'avoit instruit de bonne heure du sort funeste de plusieurs Scélérats, qui y avoient expié, avant lui, un semblable projet.

Le 14 Mai 1585, par Arrêt du Grand-Conseil, fut décapité un certain Montaud, Gentilhomme Gascon, un de ceux que le Roi avoit choisis pour Gardes de sa Personne. Il avoit accusé le Duc d'Elbeuf de lui avoir offert dix-mille écus pour tuer le Monarque. Ne pouvant vérifier cette dénonciation, il fut mis à la question, & confessa que « mensongèrement il avoit avancé ce propos, pour tirer de la bourse de Sa » Majesté quelques bonnes sommes » de deniers, à raison d'un tant important & signalé avertissement ».

Lucian du Cerf, dit la Fortune, ſoldat, & enſuite cordonnier, ſe préſenta le 2 de Novembre 1628 au Palais de la Reine-Mere, & s'adreſſa au Lieutenant de ſes Gardes, deſirant parler à Sa Majeſté, pour lui donner avis d'un projet formé contre la vie du Roi, contre celle de la Reine-Mere & de la Reine Régnante. Il diſoit que le ſieur de Beaumont, demeurant à Cerf-Fontaine, à trois lieues de Saint-Quentin, l'avoit excité à venir à Paris pour empoiſonner Leurs Majeſtés, & lui avoit même donné le poiſon dans une phiole. Lorſqu'on en vint à la recherche des preuves, il fut découvert que ledit la Fortune avoit tramé cette fourberie, pour ſe venger du ſieur de Beaumont qui lui avoit donné un coup-de-pied, & pour attraper quelque argent. Il fut condamné à être pendu, & mourut en Place de Greve.

Le 11 Octobre 1629, le Roi sortant de son carrosse pour aller à la chasse, à Fontainebleau, il se fit un grand bruit de voix qui disoient: « Voilà un homme que l'on vient » de tuer d'un coup de pistolet, pro- » che la chambre de Madame la » Princesse de Conti ». Sa Majesté ordonna à l'instant au Prévôt de l'Hôtel & au Chevalier du Guet qui étoient près d'Elle, de voir ce que ce bruit signifioit. Ils trouvèrent un homme tout ensanglanté, qui leur dit qu'un quidam, dont le dessein étoit d'attenter à la personne du Roi, s'étant fait connoître à lui, & craignant d'être dénoncé, lui avoit tiré un coup de pistolet, lorsqu'il s'efforçoit de l'arrêter. Ce fourbe fut interrogé, & convaincu de s'être blessé lui-même, dans l'espérance de quelque récompense; on le condamna à mourir sur la roue. Il se disoit Prince

Géorgien, & confessa au supplice qu'il étoit Calabrois.

Jacques Baloufeau, dit de Saint-Agnel, né à Saint-Jean-d'Angély, dont il empruntoit le titre de Baron, après plusieurs fripponneries, se procura l'entrée du Louvre, & parvint à parler à Louis XIII. Il supposa que quarante Gentilshommes François, Pensionnaires du Roi d'Espagne, décéloient à ce dernier les secrets de l'Etat, & qu'un certain Génois, résidant à Bruxelles, avoit conspiré contre la vie du Roi de France. Baloufeau fut mis à la Bastille, où les Lieutenans Civil & Criminel instruisirent son procès; la Sentence portoit que, pour ses impostures, ses perfidies, & l'abus de quatre mariages reconnus, il seroit pendu en Place de Grève; ce qui fut exécuté en 1626. Etant mené au supplice, il mourut avec assez de courage, en confessant qu'il avoit,

par ses fourberies, tiré de l'argent de plusieurs Princes, & abusé de quatre femmes sous le nom sacré du mariage, qu'il laissoit toutes quatre veuves.

Je le répète ; si Paul-René du Truche de Lachaux, Ecuyer, ci-devant Garde-du-Roi, avoit eu connoissance de ces divers supplices, il est vraisemblable qu'il auroit évité celui que lui mérita un crime du même genre. « Le 6 Janvier 1761, » entre neuf & dix heures du soir, » étant de service & en habit uni- » forme, il mit à exécution dans le » Château de Versailles, le Roi sou- » pant à son grand couvert, le dé- » testable projet, par lui formé dès le » mois d'Octobre précédent, de faire » croire qu'il avoit été assassiné par » des gens qui en vouloient à la per- » sonne de Sa Majesté. Il s'étoit à » cet effet retiré dans un escalier,

» où, après avoir éteint la lumière
» qui l'éclairoit, & avoir cassé son
» épée, il s'étoit porté lui-même, en
» différentes parties de son corps,
» des coups d'un couteau qu'il avoit
» fait aiguiser par un Coutelier de
» Versailles, & dont il a été légè-
» rement blessé, quoique ses vête-
» mens se trouvassent considérable-
» ment coupés de toutes parts. En
» cet état, il s'étoit couché par terre,
» avoit appellé à son secours, &
» faussement dit à deux Gardes-du-
» Corps, qu'il avoit été assassiné,
» ajoûtant qu'il falloit avertir la
» Garde de veiller à la sûreté du
» Roi, & que les Malheureux qui
» l'avoient assassiné, en vouloient à
» la personne de Sa Majesté. Il avoit
» encore faussement déclaré, à plu-
» sieurs reprises, avoir été assassiné
» par deux particuliers qu'il suppo-
» soit être vétus, l'un en habit Ecclé-

» siastique, & l'autre en habit verd,
» lesquels, après lui avoir demandé
» de les faire entrer au grand cou-
» vert, ou de les faire trouver sur le
» passage du Roi, lui avoient, sur son
» refus, fait connoître leur mauvais
» dessein, en disant, que leur motif
» étoit de délivrer le Peuple de l'op-
» pression, & de donner les forces con-
» venables à une Religion anéantie.
» Enfin il avoit persisté durant plu-
» sieurs jours, tant verbalement que
» judiciairement, dans son imposture.
» Tous ces faits, capables d'al-
» larmer le Roi sur les sentimens
» d'amour & de fidélité de ses Sujets,
» & ses Sujets sur la sûreté de sa
» Personne sacrée, ont donné lieu à la
» plus grande rumeur, troublé la
» tranquilité publique, & nui au
» repos de plusieurs Citoyens, qui
» ont été arrêtés comme soupçonnés
» d'être les Particuliers que le Fourbe

» avoit faussement désignés pour ses » Assassins ».

LA MORGUE.

La Morgue est un endroit situé dans l'enceinte du Grand-Châtelet, où les corps morts, dont la justice se saisit, sont exposés à la vue du Public, afin qu'on puisse les reconnoître. Ce réduit étroit, humide, sans air, & presque sans jour, loin de faciliter le retour à la vie, accéléreroit plutôt la véritable mort des malheureux qu'on y expose, dans le cas où il y auroit encore quelque espérance. Il est d'ailleurs très-difficile d'y reconnoître les cadavres, faute de clarté ; ce qui fait manquer le but que se propose le Gouvernement. De plus, il s'en exhale presque sans cesse une infection, qui pourroit d'autant plus répandre la contagion, que la curiosité y attire toujours beaucoup de monde ;

& que les curieux, ne pouvant se présenter que l'un après l'autre à une petite fenêtre, sont forcés, pour mieux voir, d'appliquer leur visage contre cette ouverture, & de respirer l'air infect de cette grotte. Il seroit aisé de remédier à cet inconvénient, en transférant la Morgue dans l'encoignure que fait le Quai de la Ferraille avec les dernières maisons du Pont-au-Change, vis-à-vis de la porte du Grand-Châtelet. On y trouve une espèce de plate-forme triangulaire, entièrement séparée de la largeur du Quai : il ne s'agiroit que de couvrir cet espace d'un toît, & de l'entourer d'une grille. La Sentinelle qui veille à la grande-porte du Châtelet, garderoit également ce dépôt qu'elle auroit en face ; & les passans auroient la facilité de voir sans s'arrêter, ou du moins sans respirer le mauvais air.

PARIS.

Un Lecteur, curieux de remonter à la ſource des choſes, aime qu'on lui diſe : ce Parterre émaillé de fleurs étoit autrefois un marais bourbeux ; cette Ville agréable & magnifique, cette Rivière décorée des bâtimens les plus pompeux ; ce Paris enchanteur, cette Capitale de l'Eſprit, des Arts, & des Plaiſirs, n'étoit jadis qu'un vil amas de boue : on lui en donna même le nom mépriſable.

Cette Ville ſi vantée dans les Provinces, ſi renommée chez l'Etranger, n'eſt pourtant qu'un aſſemblage confus d'hommes de divers Pays, qui ſe trouvent raſſemblés par deux motifs. L'intérêt y conduit les uns ; les autres s'y rendent pour ſatisfaire plus aiſément leur amour pour les plaiſirs. Ce ſont ces deux goûts, qui forment ce

Commerce agréable, dont on y jouit si sûrement. On y remarque moins qu'ailleurs de ces dissensions violentes qu'allument les inimitiés des particuliers. S'il s'élève quelque différend, on le voit bien-tôt terminé. S'il se forme quelque mauvaise querelle, c'est presque toujours dans la classe des Intéressés ; car, qu'importe au Voluptueux, que son voisin nage comme lui dans les plaisirs ? Pourvu qu'il ait bien ri & bien dîné, il s'inquiète peu si celui-ci a fait un meilleur repas. Le fidèle Provincial vient régulièrement à Paris manger son riche patrimoine; tout homme peut, avec deux louis, y contrefaire, pendant l'espace de vingt-quatre heures, le Marquis ou le Duc. Cette facilité de prendre le haut ton y rabaisse, en quelque sorte, la dignité de ceux qui sont

légitimement

légitimement revêtus de ces titres d'honneur.

Le Peuple de Paris eſt une portion d'hommes, qu'une égalité de baſſeſſe dans la condition réunit : ils ſe querellent, ils ſe battent, ſe tendent la main, ſe rendent ſervice, & ſe deſſervent tout-à-la-fois ; un moment voit renaître & mourir leur amitié. Ils ſe raccommodent & ſe brouillent ſans s'entendre. Les gens mariés d'entre le Peuple ſe parlent toujours, comme s'ils alloient ſe battre. Cela les accoutume à une rudeſſe de manieres, qui ne fait pas grand effet, même quand elle eſt ſérieuſe & qu'il y entre de la colère. Une femme ne s'allarme pas de s'entendre dire les gros mots ; elle y eſt faite en tems de paix comme en tems de guerre. Le mari, de ſon côté, n'eſt point ſurpris d'une réplique brutale ; ſes oreilles

n'y trouvent rien d'étrange. Le coup de poing avertit seulement que la querelle est sérieuse; & leur façon de parler en est toujours si voisine, que ce coup de poing ne fait pas un grand dérangement. Les Dévots d'entre le Peuple, le sont infinime nt dans la forme; la vraie piété est au-dessus de la portée de leur cœur & de leur esprit. Une grosse voix, dans un Prédicateur, les persuade. Ils ne comprennent rien de ce qu'il dit; mais il crie beaucoup; & les voilà pénétrés.

Auprès des principales Eglises de Paris, il y avoit autrefois une petite chambre, dans laquelle une femme dévote se retiroit pour le reste de ses jours. On appeloit ces femmes les Récluses; il ne pouvoit y en avoir qu'une dans chaque Eglise; celle qui vouloit lui succéder, attendoit qu'elle fût morte pour prendre sa place. Il

n'étoit pas permis aux hommes d'avoir de pareilles cellules; & les femmes qui s'y étoient une fois renfermées, n'en ſortoient que pour être portées en terre. Cet uſage de dévotion eſt aboli depuis près de deux ſiècles.

En conſidérant la Ville de Paris, relativement aux choſes néceſſaires, on voit que les ſoins du Gouvernement portent ſur la conſervation des hommes, leur ſubſiſtance & leur ſûreté. Le premier article qui regarde la conſervation des Citoyens, préſente un état des Accoucheurs, des Sages-Femmes jurées, des Bureaux de Nourrices, des Profeſſeurs en Médecine & en Chirurgie; des Apothicaires en charge, des bains médicinaux, des Hôpitaux, des Maiſons de ſecours & de charité. Le ſecond, qui a pour objet la ſubſiſtance des hommes, comprend les Halles, les Marchés, les

Boucheries, les Chantiers, les Fontaines publiques, les Hôtels garnis, les Auberges. A ces secours temporels, on peut encore joindre les spirituels, qui sont pour l'âme ce que les autres sont pour le corps. On conçoit qu'il est ici question des Paroisses, des Collégiales, des Couvents, des Communautés, des Chapelles, &c. Ajoûtez-y les Retraites Spirituelles, tant pour les hommes que pour les femmes. Enfin le troisième article, qui est la sûreté des Citoyens, comprend le Guet à pied & à cheval, les Commissaires de quartiers, les Inspecteurs de Police, les Lanternes, les Pompes publiques, &c.

Feu M. Berryer, Lieutenant-Général de Police, a établi à Paris un Bureau de Sûreté, dont la principale destination est de procurer à tous les Particuliers, qui peuvent avoir été

volés, la faculté de faire, ſans frais, parvenir leurs plaintes & leurs obſervations, juſqu'au Chef de cette partie de l'Adminiſtration. Les Commiſſaires, diſtribués dans chaque quartier, ſont, depuis cet établiſſement obligés de recevoir gratis les déclarations des Particuliers ſur les vols qui peuvent leur avoir été faits, & de les faire paſſer à ce Bureau. Après ces déclarations, les affaires ſur leſquelles on fait des informations judiciaires, ſont encore ſuivies par trois Inſpecteurs de Police, diſtribués dans cette Capitale.

En conſidérant également Paris relativement aux choſes utiles, vous y trouvez des Ecoles de charité pour les Garçons & pour les Filles; des Maîtres de Penſion, des Colléges, des Communautés de Filles, où l'on prend des Penſionnaires, des Maîtres

de Langues, des Maîtres à Danser, des Maîtres de Musique, de Déclamation, de Dessein, d'Ecriture, de Mathématiques, de Géographie, &c. On y a aussi des Cours Publics, des Bibliothèques, des Journaux. Les Arts & Métiers viennent après, suivis du Commerce, de la Finance, de la Médecine, du Droit, des Séminaires, des Académies, des Manufactures, des Voitures publiques, &c.

Parmi les choses agréables, on compte particulièrement les Spectacles, les Concerts, les Monumens remarquables, les Cabinets, les Jardins, les Promenades, les Caffés.

L'air diffère à Paris, suivant les divers quartiers de cette grande Ville. L'air de Sainte-Génevieve, comme le plus élevé, est le plus subtil & le

plus délié; celui des Quais, comme le plus voiſin de la rivière, eſt le plus groſſier & le plus aqueux. Celui du Luxembourg tient le milieu. Une poitrine graſſe & flegmatique ſe trouvera bien de l'air de Sainte-Génevieve, & mal de celui des Quais. Je parle d'après l'illuſtre Neſtor de la Médecine, qui fut auſſi reſpecté des Etrangers, que cher à ſes Concitoyens, je veux dire M. Falconet.

Ceux qui vivent à cent lieues de la Capitale, en ſont à un ſiècle pour les façons de penſer & d'agir. On ſent plus à Paris qu'on ne penſe; on agit plus qu'on ne projette; on projette plus qu'on ne réſoud. On n'eſtime que les talens & les arts de goût; à peine a-t-on l'idée des Arts néceſſaires; on en jouit ſans les connoître. A Paris, on ſe cherche peu;

on se rencontre avec plaisir ; on s'accueille avec plus de vivacité que de chaleur ; on se perd sans regret, ou même sans y faire attention. C'est ce qu'on dit du caractère des Moines.

On a blâmé plusieurs usages ridicules ou incommodes, qui se sont introduits dans cette Capitale. Le premier est l'habitude où s'est mise la brillante Jeunesse, de couper, en entrant dans un appartement, un cercle, souvent respectable, & d'aller se placer au feu, les mains derrière le dos, pour considérer à la ronde, & regarder presque sous le nez, tous ceux qui forment l'Assemblée. Entrez dans une Compagnie composée de Dames & d'autres personnes faites pour en imposer, vous les verrez assises en cercle avec le maintien de la décence. S'il arrive sept ou huit Adolescens, ils vont brusquement s'étaler en pa-

rade à la cheminée; & voilà ſa chaleur interceptée pendant le reſte de la journée. Toute la Compagnie doit renoncer au plaiſir de voir & de ſentir le feu. C'eſt la Jeuneſſe qui s'arroge le privilége excluſif du foyer. Les gens infirmes ou convaleſcens ne ſentent que le vent des portes & le froid des parquets. Je voudrois bien qu'on pût perſuader à tous ces petits Meſſieurs, que leur façon d'agir eſt malhonnête, incommode, mal-ſaine & ridicule.

Cet uſage qui de Paris a déja paſſé dans les Provinces, me rappelle un trait plaiſant qu'on m'a conté d'un aimable & ſaint Evêque de Picardie, le François de Sales de nos jours. Quelques-uns de ſes Diocéſains, qui ſe trouvoient chez lui, avoient retrouſſé les baſques de leurs habits & de leurs veſtes, pour ſe mieux chauffer le derrière. « Je ſavois bien, dit » en riant le Prélat, que les Picards

» avoient la tête chaude ; mais je ne
» savois pas qu'ils eussent le cul
» froid ».

A Paris, l'amour n'est point une occupation importante & passionnée, comme en Italie, ni un commerce religieux de respects, comme en Espagne. Ce n'est point comme en Angleterre, un sentiment sérieux & profond, ni une passion jalouse & emportée comme chez les Turcs. C'est un amusement vif & badin, un goût passager & folâtre, épuré des fadeurs du sentiment & des sottises d'une constance ridicule ; c'est un lien fragile, d'une soie légère, formé par la main du plaisir, & brisé par celle de l'inconstance ; jamais l'ennui n'a le tems de s'introduire dans une intrigue. On fait accepter ses soins dès la première entrevue ; on en est récompensé dans la seconde ; & dans la



troisième, on se sépare comme on s'est pris, sans reproches & sans infidélité. On effleure tout sans rien user; les plaisirs circulent comme la monnoie; & les Maitresses sont à-peu-près comme un joli meuble, qu'on prend par caprice pour s'en servir une ou deux fois, & dont on se défait de même, pour le céder à d'autres à qui il peut faire plaisir.

Ce n'est qu'à Paris, qu'on voit un jeune Fat faire dans un même jour, auprès de vingt Maitresses, vingt rôles différens avec l'air le plus faux, le plus forcé, le plus impertinent & le plus aimable. Tendre avec la délicate, sensuel avec la voluptueuse, il saura également pleurer sans être attendri, parler sentiment sans être touché, tourmenter sans être jaloux, feindre l'amour le plus passionné, n'ayant que des de-

sirs, jurer en même tems à vingt personnes la constance la plus parfaite, & pousser l'habileté jusqu'à cacher entièrement, à chaque objet de ses feux, tous ses autres attachemens, tandis qu'il fera connoître au Public les moindres faveurs qu'il en reçoit, & même celles qu'il n'en reçoit pas.

L'obligation où je suis d'aller à pied dans Paris, ne m'aigrit point contre les Princes, les grands Seigneurs, les Magistrats, les Hommes de Robe, les braves Officiers, qui portent à leur boutonniere le prix de vingt ans de service, & sur leur visage cicatrisé les preuves de leur courage & de leur fidélité. Ce qui m'irrite, c'est un Abbé, qui joint souvent toutes les manières d'un Petit-Maître à l'éclat d'un grand Seigneur; un Médecin, qui fait payer à ses Malades

& ſa voiture & ſes chevaux ; un Financier, qui, avec ſon char à ſept glaces, croit imiter la haute Nobleſſe, comme un Acteur de théâtre avec ſa toge brodée d'or, croit être Régulus ou Caton : un Bourgeois, dont la fortune ne change point le caractère, dont l'âme eſt auſſi roturière dans ſon carroſſe, qu'au fond de ſa boutique; un Comédien, qui éclabouſſe inſolemment le Poëte qui le nourrit, oubliant qu'il n'eſt plus rien, quand il n'a plus de rôle à jouer; toute perſonne qui ſort de ſon rang, pour impoſer à la Multitude ou pour la fouler.

Un Seigneur Etranger traverſoit avec rapidité, à l'entrée de la nuit, une rue étroite; ſa voiture légère rencontra une borne & ſe briſa en éclats. Pour comble de malheur, un carroſſe qui le ſuivoit dédaigna de s'arrêter;

& ses roues passèrent sur le corps d'un cheval de grand prix, attelé à la voiture fracassée. Le Seigneur indigné de cette affreuse inadvertence, & plus sensible à la perte de son cheval, qu'au désespoir de son Meurtrier, s'élance sur lui l'épée à la main, & lui demande avec fureur, pourquoi il ne s'est point arrêté en voyant un cheval par terre ? « Ah! Monsieur, s'écria le Cocher, il fait nuit; & je l'ai pris pour un homme ». Ce trait, d'une atrocité sublime, peint ces monstres que la nature n'a créés, que pour dire aux Législateurs de les étouffer.

Mœurs et Usages anciens.

Le Panthéon n'avoit point de Divinité, qui n'eût sur les rives de la Seine, des Autels aussi célèbres que sur les bords du Tibre. On eût dit que, par le commerce des Romains,

le Peuple de Paris n'avoit reçu quelque teinture des Arts & des Sciences, que pour déïfier, ſous des emblêmes ingénieux, toutes les paſſions & tous les vices. Peuple belliqueux & philoſophe, ami de la Littérature & des combats, auſſi jaloux de ſes préjugés que de ſes droits, auſſi zélé pour ſon culte que pour ſes murs, il réuniſſoit avec un eſprit vif une âme fière, avec un cœur droit un caractère infléxible. Peut-être ſe reprochoit-il à lui-même ſes ſimulacres; mais il les encenſoit par reſpect pour ſes Maîtres, par politique pour ſa liberté, par goût pour ſes plaiſirs. Les Hommes ſe ſoumettent à ce qui les flatte. L'empire de l'illuſion eſt bien fort, quand il a pour appui l'attrait des penchans.

Les François n'eſtimèrent longtems, que l'art de la Guerre; mais cette eſpèce de férocité militaire s'é-

tant adoucie, ils mêlèrent la politesse à la valeur. Le goût des Sciences ne suivit pas de si près; &, pendant plusieurs siècles, on ne vit chez eux d'autre Architecture que la gothique; d'autre Peinture, que celle des vîtres des Eglises & des Palais; d'autre Sculpture, qu'une confusion de figures innombrables, placées sans goût & sans choix, sur les portails des édifices. Sous les règnes de Philippe-Auguste & de Saint Louis, ces trois Arts se perfectionnèrent; c'est-à-dire, qu'on vit des vîtres mieux coloriées, des colonnes travaillées avec un peu plus d'élégance, & des légions de magots moins difformes.

La fameuse Loi Salique, attribuée à Pharamond, renferme soixante & onze articles. C'est un Recueil de Réglemens sur toutes sortes de ma- [illegible] Elle donne des règles de Police

pour les Mœurs, le Gouvernement, l'ordre de la Procédure; elle preſcrit des peines pour le larcin, les incendies, les maléfices, &c. C'eſt donc une erreur de croire que cette Loi ne regarde que la ſucceſſion à la Couronne, ou à certains Fiefs particuliers; elle n'offre même qu'un ſeul article qui ait rapport aux ſucceſſions.

Les premières Aſſemblées générales de la Nation, étoient appelées Champ de Mars; on les nomma enſuite Champ de Mai, parce que le mois de Mars & celui de Mai furent, l'un après l'autre, deſtinés à la tenue de ces Diettes. Elles avoient pluſieurs objets différens. Telles étoient la revue des troupes; les délibérations ſur la Guerre ou la Paix; la réformation des abus du Gouvernement, de la Juſtice & des Finances. Le Roi préſidoit à ces Aſſemblées, auxquelles

assistoient les Evêques & les grands Officiers de la Couronne. Les Réglemens qu'on y faisoit, devenoient des Loix de l'Etat. C'étoit-là encore, que les Rois recevoient le présent volontaire que lui faisoient les Grands du Royaume. Il consistoit en argent, en meubles ou en chevaux, & se nommoit Don Gratuit. Ce nom est demeuré aux subsides que le Clergé fournit pour les besoins de l'État.

Anciennement en France, tous les crimes, excepté celui d'Etat, se rachetoient à prix d'argent. La vie d'un Evêque étoit estimée neuf-cents sols d'or; celle d'un Prêtre six-cents; celle d'un Laïque à proportion de sa qualité, mais quelque chose de moins que celle d'un Prêtre. Il n'étoit pas alors permis de serrer la main à une femme libre, sans son consentement: quiconque s'y hasardoit, étoit con-

damné à quinze sols d'or, au double s'il lui prenoit le bras, au quadruple s'il lui touchoit le sein; &c.

Les Communes, qui n'étoient d'abord que des Villages & des Bourgs, dont les Habitans avoient été affranchis, devinrent, pour la plupart, des Cités puissantes, & formèrent insensiblement dans le Royaume, un troisième Ordre de Citoyens, qui fut nommé Tiers-Etat, & acquit, dans les Diettes de la Nation une autorité égale, à celle du Clergé & de la Noblesse.

Rien de plus commun, à la fin de la première Race, que de faire entrer les Bénéfices dans le Commerce. Ils devinrent héréditaires; & l'on a vu, dans certains inventaires, vendre les Eglises, les Autels, les Cloîtres, les Ornemens, les Calices, &c. Une Fille avoit pour dot, en mariage, une

Cure; & il lui étoit permis d'en affermer la dixme & le casuel.

Sous cette même Race, le Chancelier de France se nommoit Grand-Référendaire. Cette charge n'étoit alors que la cinquième ou la sixième de l'Etat. A peine, en 1224, vouloit-on lui accorder voix délibérative dans l'Assemblée des Pairs; & durant longtems, il n'eut place au Parlement, qu'après les Princes & les Evêques. C'est aujourd'hui le Chef de la Justice, le Président-né de tous les Conseils, le premier Officier de la Couronne; c'est le seul homme du Royaume, qui ne rende jamais de visite, le seul qui ne porte jamais le deuil.

On attribue communément à Hugues Capet, le premier des Rois de la troisième Race, l'institution de la

Pairie : c'eſt une erreur qui n'a aucun fondement dans notre Hiſtoire. Le terme de *Pair* eſt auſſi ancien que la Monarchie : il vient du mot latin *Par*, qui ſignifie Egal ou Confrère. On donnoit ce titre aux Gentils-hommes qui poſſédoient des Fiefs héréditaires, & qui relevoient immédiatement d'une même Seigneurie : non qu'ils fuſſent égaux à leur Seigneur féodal, mais parce qu'ils étoient Pairs entr'eux, tenant leurs Fiefs de la même perſonne, de la même manière, & avec les mêmes obligations. Tous les Pairs ne jouiſſoient pas d'une égale conſidération : ceux qui rendoient un hommage immédiat à la Couronne, étoient d'un rang bien ſupérieur à ceux qui n'en étoient que les arrière-Vaſſaux. Ces derniers n'avoient point ſéance parmi les Seigneurs du Royaume ; les autres, au contraire, étoient les Juges

nés de toutes les questions qui intéressoient l'Etat. Ils composoient ce qu'on appeloit la Cour de France, la Cour du Roi, ou, par excellence, la Cour des Pairs.

C'est à la piété du Roi Robert, qu'il faut attribuer l'usage où sont nos Rois, de laver les pieds à douze pauvres le Jeudi-Saint, & de les servir à table, aidés des Princes & des Seigneurs de la Cour. Robert donna le premier cet exemple d'humilité. Jamais Prince ne porta plus loin la compassion pour les Malheureux. Il leur permettoit de le vôler. Un d'eux ayánt coupé la moitié d'une frange d'or, vouloit encore emporter l'autre. « Retirez-vous, lui dit le » Roi avec bonté; il doit vous suffire de ce que vous avez; ce qui » reste pourra servir aux besoins de » vos Camarades ».

Philippe I eſt celui qui a commencé à ſe faire ſacrer à Reims. Louis-le-Jeune accorda à cette Egliſe cette glorieuſe prérogative, aux inſtances de la Reine Alix ſa femme, ſœur de Guillaume de Champagne, qui tenoit alors le Siége de cette Métropole. Ainſi l'époque de ce privilége ne remonte pas plus haut que le douzième ſiècle.

La cérémonie du Sacre, inconnue aux Rois de la première Race, fut introduite, pour la première fois, par Pepin-le-Bref, pere de Charlemagne; ſes Succeſſeurs, pendant leur règne, firent ſacrer les Princes qui devoient les remplacer. Ils juroient, à leur Sacre, de conſerver les Loix & les Uſages propres à chaque Nation qui leur obéiſſoit. Les Rois de la troiſième Race ont ſuivi l'exemple de ceux de la ſeconde. Sous celle-ci, on ne découvre

qu'une trace de prétention des Archevêques de Reims, pour le droit exclusif de sacrer les Rois: ce ne fut que l'an 1059, que Henri I, voulant faire sacrer & couronner son fils Philippe I, Gervais, Archevêque de cette Ville, produisit une Bulle du Pape Victor, qui attribuoit à son Siége le droit de sacrer les Rois de France. Ce Prélat soutint en même tems, que cette Bulle n'étoit que confirmative d'une autre, qu'il prétendoit avoir été donnée par le Pape à Saint-Remi; mais il étoit aisé d'en imposer sur les Bulles & les Chartres dans un siècle d'ignorance profonde, où les Seigneurs Laïques se glorifioient de ne savoir ni lire ni écrire.

Indépendamment des prétentions de l'Archevêque de Reims, Louis-le-Gros, successeur de Philippe I, fut sacré à Orléans par l'Archevêque de Sens. On croit que le règne de Louis-

le-

le-Jeune eſt la véritable époque du droit des Archevêques de Reims. Ce Monarque leur attribua cette prérogative, en conſidération de la perſonne qui l'occupoit alors; c'étoit le Cardinal de Sainte-Sabine, Beau-Frere du Roi, & Frere de la Reine Alix. Ce Prince fixa en même tems l'ordre & le Cérémonial qui furent enregiſtrés en la Chambre des Comptes.

Rien ne caractériſe mieux l'ignorance & la ſuperſtition des anciens tems de notre Monarchie, que des Lettres d'un de nos Rois, qui accordent aux Moines & aux Prêtres le droit d'ordonner le Duel entre leurs Sujets & leurs Vaſſaux; & des Anathêmes lancés contre quiconque ôſera diſtraire quelque choſe d'une ſomme de vingt ſols, deſtinée par un Abbé à acheter du poiſſon pour régaler ſon Monaſtère.

Sous le règne de Louis VII, on nommoit *Prince du Royaume*, l'héritier présomptif de la Couronne. Les Filles de France avoient le nom de Reine, au-lieu de celui de Madame, qui ne leur fut donné que du tems de Philippe-Auguste; & voici à quelle occasion se fit ce changement. Philippe, ayant répudié la Reine Ingelburge, épousa la Princesse Marie, fille du Duc de Méranie & de Brème. Le Pape, n'approuvant point ce divorce, jetta un interdit sur toutes les terres de la Monarchie Françoise. La suite de cette affaire fut, que le Roi reprit sa première femme, & que la Princesse de Méranie, devenue Concubine, ne survécut point à sa disgrace. Elle laissa un fils & une fille qui furent déclarés légitimes; mais la fille ne porta jamais que le nom de Madame Marie. Sa naissance équivoque changea l'étiquette; &, depuis ce tems-là, les

filles de nos Rois, & de leurs fils aînés, furent appellées simplement Mesdames. Le nom de Reine, qu'elles portoient auparavant, ne se perdoit pas même lorsqu'elles se marioient avec des Seigneurs particuliers ; témoin Adélaïde, fille de Robert, qui, quoique femme de Baudouin, Comte de Flandres, étoit appellée la Comtesse-Reine.

Jusqu'au règne de Philippe-Auguste, les Rois de France n'avoient employé leur Domaine, qu'à soutenir la majesté du Trône. L'Etat avoit soin de fournir aux frais de la Guerre ; &, dans cette conjoncture, les Seigneurs & le Peuple se joignoient au Roi, pour venger les injures faites à la Monarchie. Mais, par là même, le Vassal devenoit, en quelque sorte, Juge des motifs qui déterminoient le Souverain à prendre les armes.

Philippe, pour secouer cette espèce de dépendance, imagina de soudoyer des Troupes qui fussent entièrement dévouées à ses ordres, & fut le premier de nos Rois, qui entretint des armées sur pied, même en tems de paix.

Philippe-Auguste, étant à Pontoise, reçut avis qu'à la sollicitation du Roi Richard, le Vieux de la Montagne avoit envoyé deux de ses Sujets en France pour l'assassiner. Ce bruit n'étoit pas fondé; mais Philippe, dans la prévention où il étoit contre Richard, ne laissa pas d'y ajouter foi; &, à cette occasion, il institua des Sergens d'armes, qu'on peut regarder comme la première Garde de nos Rois de la troisième Race. C'étoient des Gentilshommes armés de massues d'airain, d'arcs & de carquois garnis de flèches. Ils ne

devoient point quitter le Prince, ni laisser approcher de sa Personne aucun inconnu. Leur Office étoit à vie. On les employa dans la suite à porter les ordres du Souverain, lorsqu'il citoit quelqu'un à sa Cour. Ils n'avoient d'autre Juge, que le Roi ou le Connétable.

On parle, sous le règne du même Prince, d'une espèce de Soldats, appelés Ribauds. C'étoient des déterminés qu'on mettoit à la tête des assauts, & dont on se servoit dans toutes les actions de hardiesse & de vigueur. Le libertinage outré, auquel ils s'abandonnoient, a rendu dans la suite leur nom infâme en France. On le donna depuis aux débauchés qui fréquentoient les mauvais lieux. Les Ribauds avoient un Chef qui portoit le titre de Roi, suivant l'usage établi alors, de donner cette auguste qua-

lité à ceux qui avoient sur d'autres quelque espèce de commandement. Ce prétendu Monarque connoissoit de tous les jeux de dez, de hasard, & autres, qui se jouoient pendant les voyages de la Cour. Il levoit deux sols par semaine sur tout ce qu'on appelloit alors logis de Bourdeaulx & de femmes Bourdelieres. Chaque femme adultère lui devoit cinq sols. Le nom de cet Officier fut supprimé sous le règne de Charles VII; mais l'Office demeura; & ce qu'on appelloit le Roi des Ribauds, fut nommé Grand-Prévôt de l'Hôtel, Charge qui subsiste encore actuellement.

Autrefois le titre d'Homme de Lettres s'acquéroit à peu de frais; il suffisoit de savoir lire & chanter au lutrin. Foulques-le-Bon, Comte d'Anjou, étoit du nombre de ces Savans. Il écrivit à Louis d'Outremer;

qui plaisantoit sur son érudition : « Sachez qu'un Prince non-Lettré » est un âne couronné ».

Un Curé de Normandie ôsa reprocher publiquement à Richard, Roi d'Angleterre, qu'il avoit trois Filles capables de le conduire au précipice. Ces Filles, comme il l'expliqua ensuite, étoient l'Orgueil, l'Avarice & l'Impureté. — « Hé bien ! répliqua le » Roi, il faut s'en défaire ; j'y consens. Je donne mon Orgueil aux » Templiers, mon Avarice aux » Moines, & ma Luxure aux Prélats » de mon Royaume ».

Louis VIII voulant distinguer les Honnêtes-Femmes d'avec les Filles publiques, défendit à ces dernières de porter certains ajustemens qui étoient alors à la mode, & spécialement les ceintures dorées. Ces Réglemens furent mal exécutés ; mais les Hon-

nêtes-Femmes s'en consolèrent par le témoignage de leur conscience; & c'est de-là qu'est venu le proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

Les Femmes Juives étoient traitées plus rigoureusement que les Femmes publiques. On brûloit vif tout Chrétien convaincu d'un commerce criminel avec elles: on mettoit ce crime de niveau avec celui de bestialité.

C'étoit une chose assez commune autrefois, de voir les Veuves de nos Rois se remarier avec des Seigneurs particuliers. Après la mort de Louis-le-Gros, sa femme, Adélaïde de Savoie, épousa Matthieu de Montmorenci. Cette alliance, qui paroîtroit aujourd'hui singulière, ne l'étoit point alors. Le Roi son mari l'avoit toujours aimée avec beaucoup de

tendreſſe ; & il fit pour elle, ce qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs n'avoit encore fait ; il voulut que les Chartres, & autres monumens de cette nature, fuſſent également datés des années de ſon règne, & de celles du couronnement de la Princeſſe. C'eſt à la Reine Adélaïde, que le Monaſtère des Religieuſes de Montmarte eſt redevable de ſa fondation.

On eſt ſurpris que Saint Louis, ce Prince ſi zélé pour le rétabliſſement des bonnes mœurs, ait gardé le ſilence ſur un abus des plus ſcandaleux ; je parle du droit imaginé par les Seigneurs François, de coucher la première nuit avec les nouvelles Mariées leurs Vaſſales.

Saint Thomas d'Aquin vivoit du tems de ce ſaint Roi, qui l'admettoit

ſouvent à manger avec lui. Ce fut dans une de ces occaſions, que Thomas, naturellement diſtrait, & toujours occupé, s'écria, ſans ſonger où il étoit & en frappant ſur la table : « Voilà qui eſt concluant contre l'hé- » réſie de Manès ».

Ce même Saint, entrant un jour dans la Chambre d'Innocent IV, tandis qu'on y comptoit de l'argent : « Vous voyez, lui dit le Pontife, » que l'Egliſe n'eſt plus dans le ſiècle » où elle diſoit : Je n'ai ni or, ni ar- » gent. Il eſt vrai, Saint-Pere, ré- » pondit Thomas ; mais auſſi elle ne » peut plus dire au Paralytique : » Lève-toi & marche ». Cette réponſe n'étoit point une diſtraction.

C'eſt ſous le règne de Philippe III, dit le Hardi, fils & ſucceſſeur de

Louis IX, que furent accordées les premières Lettres de Nobleſſe. On n'avoit pas cru juſqu'alors, qu'un Prince pût faire un Noble d'un Roturier. Ces Lettres d'ennobliſſement exigent deux conditions ; une finance qui indemniſe le Roi des ſubſides dont la lignée du nouveau Noble eſt affranchie, & une aumône pour le Peuple qui va être ſurchargé par cette exemption.

Tous nos Rois, depuis Saint Louis juſqu'à Jean & à Charles V, apportèrent la plus grande attention à tenir chacun dans ſon état, &, en réſervant la Cavalerie & les pleines armes à la Nobleſſe, n'admirent les Roturiers, même les plus diſtingués, qu'au ſervice de l'Infanterie. Charles VII, en réformant la Gendarmerie, n'y conſerva que l'élite de la meil-

leure & de la plus brave Noblesse. Sous Louis XII, tous les Gendarmes étoient Gentilshommes, & beaucoup d'entr'eux, grands Seigneurs. La confusion ne se mit dans les armées, qu'après la mort de Henri II.

Les mésalliances s'étant introduites en France, on fit des loix pour en réprimer l'abus; & l'on attacha une honte à ces mariages. Un Gentilhomme qui s'abaissoit jusqu'à épouser une Roturiere, devoit subir la punition, qui étoit qu'en plein Tournois, tous les autres Seigneurs, Chevaliers & Ecuyers, s'arrêtassent sur lui, & le batissent jusqu'à ce qu'il donnât son cheval & se rendît.

On promulgua, sous Philippe-le-Bel, une loi somptuaire, qui fixoit les dépenses de la table & des habits. Elle régloit le souper à deux mets

& un potage au lard, & le dîner à un ſeul mets & un entremets. On ne ſervoit jamais que trois plats ſur la table de nos Rois. Leurs vignes étoient dans l'Orléanois: Louis-le-Jeune faiſoit des largeſſes de ſon excellent vin d'Orléans, comme l'Impératrice Reine de Hongrie fait des préſens de ſon vin de Tokay. L'eau-roſe paſſoit pour les délices de la table Royale.

Les Rois d'Angleterre obſervoient la même étiquette dans leur repas. On raconte que des Moines de Winceſter vinrent ſe jeter aux pieds de Henri II, fondant en larmes, pour lui demander juſtice de leur Abbé, qui ne leur donnoit que dix plats, au-lieu de treize qu'on avoit coutume de leur ſervir. — On ne m'en ſert que trois, répondit le Monarque indigné; & vous ... vous ôſez ...!

[illegible] mens
[illegible] le
[illegible]
[illegible] les
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] aux
[illegible] pulique-
[illegible] qui
[illegible] au
[illegible] femmes
[illegible] charges
[illegible] roient
[illegible] l'avoées,
[illegible] une
[illegible] finir
[illegible] fur
[illegible] de
[illegible] ne
[illegible] plus en

Sous le règne de Philippe V, il eſt parlé d'une Société de Fanatiques, appelée la *Ligue des Amans*. Leur objet étoit de prouver l'excès de leur amour, par une opiniâtreté invincible à braver les rigueurs des ſaiſons. Les Chevaliers, les Ecuyers, les Dames & les Demoiſelles, qui étoient initiés dans le nouvel Ordre, devoient, ſuivant leur Inſtitut, ſe couvrir très-légèrement dans les plus grands froids, très-chaudement dans les plus ardentes chaleurs. L'Eté, ils allumoient de grands feux, auxquels ils ſe chauffoient, comme s'ils en euſſent eu grand beſoin. L'Hiver, c'eût été une honte, d'en trouver dans leurs maiſons: leurs cheminées alors n'étoient garnies que de feuillages, ou d'autre verdure, ſi l'on pouvoit en avoir. Lorſqu'un d'eux entroit dans une maiſon, le mari, ſoigneux

de donner au cheval de son hôte tout ce qu'il lui falloit, le laissoit lui-même maître de tout, & ne rentroit point qu'il ne fût sorti. Il éprouvoit à son tour, s'il étoit de la même Confrérie, la même complaisance de la part de l'Époux, dont la femme, associée à l'Ordre, étoit l'objet de ses soins & de ses visites. Cette extravagante Société dura jusqu'à ce que la plupart de ces Amans transis furent morts de froid, en parlant de la constance & de la vivacité de leurs feux.

Louis X publia un Edit, par lequel il déclare qu'étant Roi des Francs, il desire qu'il n'y ait plus d'esclaves dans son Royaume ; il accordoit, en conséquence, l'affranchissement à tous ses Sujets. Ce fut, toutefois, en exigeant de chacun d'eux une certaine somme. Quel-

ques-uns préférèrent l'argent à la liberté ; mais comme le Monarque préféroit lui-même leur argent à leur ſervitude, on les contraignit de devenir libres.

On trouve une eſquiſſe des Mœurs du douzième ſiècle, dans les difficultés qu'éprouva alors un Evêque de Paris, lorſqu'il entreprit d'abolir une cérémonie auſſi impie que ridicule, appelée *la Fête des Foux*, qui ſe célébroit aux environs de Noël, & une autre appelée *la Fête des Anes*. Un ſeul trait ſuffira pour juger de ces extravagances. Le Prêtre qui célébroit la Meſſe, au-lieu de la finir par *Ite, miſſa eſt*, chantoit trois fois en contrefaiſant la voix de l'âne, *Hihan, hihan, hihan* ; & le Peuple répondoit auſſi trois fois ſur le même ton. Malgré les excommunica-

tions lancées par l'Evêque contre ces Fêtes indécentes, on les célébra encore plus de deux-cents ans après lui.

Les Françoises ont négligé la parure pendant plusieurs siècles. Leur coeffure étoit simple, presque point de frisure, nulle dentelle, du linge uni, mais extrêmement fin. Leurs robes étoient fort serrées, & couvroient tout-à-fait la gorge. L'habillement des Veuves étoit assez semblable à celui de nos Religieuses. Ce ne fut que sous le règne de Charles VI, que les Femmes commencèrent à se découvrir les épaules; & du tems de Charles VII, elles prirent des pendants d'oreilles, des colliers & des bracelets.

Ce sont des hommes condamnés par état à porter des habits de bure, qui nous ont procuré les

plus riches étoffes : deux Moines, venant des Indes, apportèrent à Conſtantinople des œufs de Vers à ſoie, avec l'inſtruction pour les faire éclorre, les élever, les nourrir, en tirer la ſoie, la filer, la mettre en œuvre. On établit bientôt des Manufactures ; & les Italiens, attirés en France par Catherine de Médicis, y introduiſirent les plus belles étoffes.

Les cheveux étoient anciennement en ſi grande vénération parmi nous, que lorſqu'un Débiteur étoit hors d'état de payer ſes dettes, il alloit trouver ſon Créancier, lui préſentoit des ciſeaux, & devenoit ſon Serf en ſe coupant ou ſe laiſſant couper les cheveux.

Au milieu du ſeizième ſiècle, les Evêques ne devoient point laiſſer croître leur barbe ; &, au contraire,

elle étoit un ornement essentiel à ceux qui étoient revêtus du caractère d'Ambassadeur. Antoine Caraccioli, fils du Maréchal de France de ce nom, avoit été nommé Evêque de Troyes. Comme Henri II lui destinoit une Ambassade, ce Prélat ne se fit point raser lorsqu'il alla prendre possession de son Evêché ; & dans la crainte que sa barbe ne fût un obstacle à sa réception, le Roi écrivit la lettre suivante au Chapitre de Troyes :

« De par le Roi : chers & bien amez, » parce que nous doutons que vous » soyez pour faire difficulté de rece- » voir en votre Eglise notre amé & » féal Cousin, Antoine de Carac- » cioli, votre Evêque, sans ce que » premièrement il ait fait sa barbe ; » à cette cause, nous avons bien vou- » lu vous écrire la présente, pour » vous prier que vous ne veuilliez

» arrêter à cela, mais l'en tenir, en
» faveur de Nous, pour exempt, d'au-
» tant que nous avons délibéré de
» l'envoyer de brief en quelque en-
» droit hors du Royaume pour af-
» faires qui nous importent, où ne
» voudrions qu'il allât sans sadite
» barbe. Nous assurant que vous le
» ferez ainsi, nous ne vous ferons
» plus longue lettre, si ce n'est pour
» vous aviser que ferez, en ce fai-
» sant, chose qui nous sera très-
» agréable ».

Guillaume Duprat, nommé à l'Evêché de Clermont, se retira fort à la hâte de cette Ville, parce que son Chapitre vouloit lui faire ôter, malgré lui, sa longue barbe : mais la mode ne tarda pas long-tems à changer ; car nous voyons les portraits des Prélats de la fin du seizième siècle, & du commencement du dix-septième,

ornés de barbes très-longues & très-épaisses : témoin celui du Cardinal du Perron ; celui de l'Archevêque de Rouen, nommé Bella-Barba, & celui de l'Archevêque de Bourges, contre lequel les Ligueurs décochèrent ce trait satyrique :

S'il tremble, & s'il s'accroche au poil de son menton,
Il tient cela de Cicéron.

On voit avec surprise, & souvent avec pitié, toutes les querelles, tous les livres, tous les décrets de nos Ancêtres sur les prétendus abus des cheveux, tantôt longs & tantôt courts, des cheveux artificiels, des mentons rasés ou non-rasés ; & le ridicule de ces disputes dispose le Lecteur à une sage tolérance, vertu d'une excellente pratique, lorsqu'il n'est pas question des points essentiels au bien de la Société.

Le nom de Marie étoit autrefois en si grande vénération, qu'en certains Pays il étoit défendu aux femmes de le porter. Alphonse IV, Roi de Castille, sur le point d'épouser une jeune Maure, déclara qu'il ne la prendroit qu'à condition qu'on ne lui donneroit point au baptême le nom de Marie. Parmi les articles de mariage stipulés entre Marie de Nevers & Uladislas Roi de Pologne, il y en avoit un qui portoit que la Princesse changeroit son nom en celui d'Aloyse. On lit encore que Casimir I, Roi de Pologne, qui épousa Marie, fille du Duc de Russie, exigea la même chose de celle qu'il prenoit pour femme.

L'Usage des Bancs dans les Eglises n'étant pas encore introduit, les personnes infirmes ou âgées y faisoient apporter leurs siéges. Dans certaines

fêtes d'hyver, on couvroit toute l'Eglise de paille, afin que le Peuple qui s'asseyoit ou s'agenouilloit sur la terre, n'en ressentît point d'incommodité. Dans les grandes fêtes d'été, on jonchoit toute l'Eglise de fleurs & de feuillages. A la Pentecôte, lorsqu'on chantoit l'hymne *Veni, Creator*, un pigeon blanc descendoit du haut des voûtes; on lâchoit en même tems des oiseaux qui voltigeoient çà & là dans l'Eglise; on y joignoit des étoupes enflammées. C'est encore la mode en Flandres, de faire descendre une colombe dans l'Eglise, le jour de la Pentecôte. A l'égard des oiseaux, cet usage n'est pas entièrement aboli; il se pratique dans plusieurs Provinces, & même à Paris; j'ai vû, il y a quelques années, à la Messe de minuit aux Cordeliers, une grande quantité d'oiseaux répandus dans la Nef.

De toute ancienneté, ce qui s'étoit perdu dans l'enclos de l'Egliſe ſe portoit à l'Œuvre. Si les effets n'étoient pas réclamés, on les gardoit juſqu'au Vendredi-Saint. Alors on les expoſoit ſur une table placée à l'entrée de la principale porte ; on les rendoit à ceux qui venoient les reconnoître. Ce qui n'étoit point revendiqué, étoit, après l'office, vendu au plus offrant pour le profit de l'Egliſe. Cet uſage, qui prouve la candeur & la bonne-foi de nos Ancêtres, a duré juſqu'au dernier ſiècle.

Dans ces anciens tems, on payoit une confeſſion, comme on paye aujourd'hui une Meſſe ; & même les Prêtres achetoient de la Fabrique l'emplacement d'un confeſſional dans l'Egliſe. Il y eut, en 1476, un procès entre les Confeſſeurs & le Curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, qui

les accusoit de ne pas mettre exactement dans la boîte, les honoraires qu'ils recevoient au Tribunal de la Pénitence.

Il n'y avoit point d'honoraires fixes pour les Prédicateurs ; on ne leur donnoit que ce qu'on recevoit des quêtes faites dans l'Eglise. Un Jacobin n'eut, en 1472, que quarante-quatre sols pour avoir prêché tout un Carême.

Une Reine de France, que l'on croit être Catherine de Médicis, fit vœu que, si elle terminoit heureusement une entreprise, elle enverroit à Jérusalem un Pélerin, qui en feroit le chemin à pied, en avançant de trois pas, & en reculant d'un pas à chaque troisième. Il fut question de trouver un homme assez vigoureux pour entreprendre le voyage, & assez patient pour reculer d'un pas sur trois. Un Bourgeois de Verberie, Bourg de

Picardie, ſe préſenta, & promit d'accomplir ſcrupuleuſement le vœu. Il remplit ſes engagemens avec une exactitude dont la Reine fut aſſurée par des perquiſitions. Ce Bourgeois, qui étoit Marchand de profeſſion, reçut en récompenſe une ſomme d'argent, & fut ennobli.

Parmi différens Arrêts du Parlement de Paris, il en eſt un de l'année 1622, qui juge que la qualité de Gentilhomme ne diſpenſe pas celui qui fait ceſſion de ſes biens, de porter le bonnet vert. Autrefois on puniſſoit de différentes manières ceux que leur conduite ou leur mauvaiſe-foi mettoit dans le cas de faire cette ceſſion. En Italie, on les obligeoit de frapper la terre avec leur derrière. On voit encore, dans la maiſon de Ville de Padoue, la pierre du blâme, *Lapis Vituperii*, où ceux qui

étoient reçus à la cession, disoient à haute voix, en frappant par trois fois le cul nud contre cette pierre : *Je cède mes biens.*

L'usage du bonnet vert, en France, s'introduisit d'abord dans les Parlemens de Rouen, de Toulouse & de Bordeaux ; & dans le cas où l'on trouvoit des Cessionnaires sans avoir ce bonnet sur la tête, il étoit permis à leurs Créanciers de les constituer prisonniers. La peine du bonnet leur étoit imposée, moins pour les noter d'infamie, que pour avertir de ne point contracter avec eux, & pour obvier aux banqueroutes. Les différentes révolutions qui arrivent dans le Commerce, exigeroient qu'on fît revivre cet usage, ne fût-ce que pour empêcher la trop grande facilité à contracter avec toutes sortes de Marchands ; cet uniforme feroit prendre plus de précautions.

C'eſt une Coutume établie dans la Faculté de Médecine de Paris, que, tous les ans, pour l'ouverture des leçons de Chirurgie, il ſe prononce un Diſcours public, auquel on donne beaucoup d'appareil. Si les réceptions Académiques ſont conſacrées à la fadeur des éloges, on n'a point à reprocher aux Diſcours de nos Médecins cette narcotique monotonie de louanges inſipides; on y préfère le ſel de l'Epigramme au miel du Panégyrique. Il ſemble que la loi impoſe à chaque Orateur, de charger les Chirurgiens de ridicules. Il faut voir ſur-tout comme nos têtes Doctorales s'exhalent, pour trouver les moyens d'aſſeoir, ſur quelque fondement, leurs prétentions de prééminence. C'eſt pourtant dans un Corps plein de lumières, de ſageſſe, de philoſophie, que règne, de tems immémorial, un pareil abus de

l'esprit & de la raison. Après cela, comment ne pas pardonner à l'Humanité tous ses travers & toutes ses foiblesses ?

Les Médecins Anglois sont les premiers qui, pour prolonger la vie, ont imaginé de faire passer dans les veines d'un corps cacochyme le sang d'un animal jeune & frais. Les expériences se multiplièrent sur des agneaux, sur des brebis, sur des chiens, sur des chevaux; & l'on vit des effets surprenans de cette transfusion. De la Grande-Bretagne, cette méthode passa en France & en Italie : des animaux cassés, décrépits & sourds recouvrèrent les uns l'ouïe, les autres l'agilité de leurs membres : il se fit des cures étonnantes. Enfin, Jean Denys, Docteur de la Faculté de Paris, essaya dans cette Ville l'opération sur un homme; & Guil-

laume Riva fit à Rome la même expérience. Après divers eſſais, Denys publia une relation de la cure d'un jeune homme qui, attaqué d'une léthargie extraordinaire, en avoit été guéri par la transfuſion du ſang artériel d'un agneau dans ſes veines. On annonça d'autres expériences qui réuſſirent en Angleterre comme en France; mais quelques accidens malheureux décréditèrent la méthode naiſſante, & engagèrent le Pape, & enſuite Sa Majeſté Très-Chrétienne, à la défendre. Ainſi tomba une pratique qui méritoit d'être mieux ſuivie, & qui eût peut-être produit des effets plus heureux, ſi on ne l'eût point abandonnée.

L'Inoculation fut annoncée en France par une Lettre d'un Docteur en Médecine, adreſſée à M. Dodard, premier Médecin du Roi, & impri-

mée à Paris en 1723. Il est fait mention, dans cette lettre, d'une Consultation de neuf des plus fameux Docteurs de Sorbonne, que l'Auteur avoit eu la satisfaction de voir conclurre, qu'il étoit licite, dans la vue d'être utile au Public, de faire des expériences de cette pratique. La même Lettre suppose que M. Dodard, & plusieurs de nos plus célèbres Médecins, tels que feu M. Chirac, M. Helvétius, premier Médecin de la Reine, & M. Astruc, alors Professeur à Montpellier, approuvoient la nouvelle méthode. Mais les bruits exagérés de ses prétendus mauvais effets en 1723, dans l'ancienne & dans la nouvelle Angleterre, se répandirent à Paris, précisément dans le tems où l'on songeoit à faire des expériences: il n'en fallut pas davantage pour décrier l'Inoculation. Une thèse, soutenue dans nos Ecoles de

Médecine, appuya ces bruits funeſtes. Cette thèſe, qui n'étoit qu'une déclamation violente, ſonna le tocſin contre les Inoculateurs. Leur opération y fut traitée d'abominable; ceux qui la pratiquoient, d'impoſteurs & de bourreaux; & les patiens, de dupes.

Jamais la nature n'a produit de végétaux dont l'uſage ſe ſoit étendu ſi rapidement & ſi univerſellement, que le tabac: mais il a eu ſes adverſaires, ainſi que ſes partiſans. Un Empereur Turc, un Czar de Ruſſie, un Roi de Perſe, le défendirent à leurs Sujets ſous peine de perdre le nez ou même la vie. Urbain VIII excommunia, par une Bulle, ceux qui en prenoient à l'Egliſe. Jacques I, Roi d'Angleterre, ſe contenta de compoſer un gros livre, pour en faire connoître les dangers. La Faculté de

Médecine de Paris fit soutenir une thèse sur les mauvais effets de cette plante prise en poudre ou en fumée. On raconte, comme quelque chose d'assez plaisant, que le Docteur qui y présidoit, eut sa tabatière à la main, & ne cessa de prendre du tabac, pendant toute la séance.

Le tabac est une production si propre de l'Amérique, qu'avec quelque soin qu'on l'ait cultivé dans les autres Pays, on n'a jamais pu en avoir d'aussi bon. En France on lui donna d'abord le nom de Nicotiane, parce que M. Nicot, notre Ambassadeur à Lisbonne, est le premier qui nous l'ait fait connoître. Le Cardinal de Sainte-Croix, Nonce en Portugal, l'introduisit en Italie, & le Capitaine Drack, en Angleterre. Mais on ne s'accorde point sur le lieu où les Espagnols en virent la

première fois, ni ſur l'étymologie du nom qu'il porte aujourd'hui dans toute l'Europe. Les uns le font dériver de Tabaſco, Province du Mexique, où les Caſtillans en trouvèrent l'uſage établi; les autres, de la petite Iſle de Tabago; & d'autres enfin, de l'inſtrument dont ſe ſervoient, pour fumer, les anciens Habitans de l'Iſle Eſpagnole.

Le tabac de Saint-Vincent eſt un des plus eſtimés de l'Amérique. On n'en voit gueres de pur en France; quoiqu'on faſſe paſſer ſous ce nom celui qui ſe fabrique dans les Pays-Bas, où l'on le dénature. Les Habitans de Saint-Vincent croient que le tabac étoit le fruit défendu du Paradis terreſtre, & que ſes feuilles ſervirent à couvrir la nudité de nos premiers Pères.

On prétend que le hasard fit faire la découverte du Quinquina à un Indien, qui, ayant la fièvre, but de l'eau d'un lac, où quelques-uns de ces arbres étoient tombés, & fut guéri. Les Espagnols en donnèrent la connoissance aux autres Européens; mais la Faculté douta de son efficacité; & ce remède, quoique certain, éprouva d'abord des contradictions, comme l'émétique, comme l'inoculation, comme toutes les nouveautés. Il produisit quelques mauvais effets; mais un Jésuite du Pérou, étant venu à Rome, invita tout son Ordre à donner de la réputation à cette Plante. Chacun d'eux guérissoit les fièvres, comme par enchantement; & dès-lors on appela le Quinquina, la Poudre des Peres. Les Anglois le nomment encore la poudre Jésuitique. S'il est vrai que cette fameuse Société ait gardé pour elle

l'or du Pérou, ne nous a-t-elle pas fait part d'un trésor plus précieux, en nous apportant cette écorce merveilleuse ? Quelques Médecins s'élevèrent contre ce remède ; & l'on vit naître, de toutes parts, des écrits pour & contre cet excellent fébrifuge : mais à force d'en montrer l'utilité, & d'en exagérer les vertus, l'usage en est devenu universel. On en fit d'abord un secret, qu'on vendit à Louis XIV ; & ce Prince, en le rendant public, fit un grand présent à l'Humanité.



ENVIRONS DE PARIS.

Le Chateau de Madrid.

C'est une erreur de croire que le Château de Madrid, bâti par François I dans le bois de Boulogne, a été construit sur le modèle de celui que ce Prince occupoit en Espagne; il n'y a aucune ressemblance entre ces deux édifices. On peut encore mettre au rang des traditions populaires, le stratagême dont ce Monarque se servit, pour braver, dans sa prison même, l'orgueil des Grands d'Espagne. Ceux-ci, dit-on, prétendant que le Roi de France devoit s'incliner en les saluant, firent baisser la porte de sa chambre, pour s'attribuer l'inclination qu'il seroit obligé de faire en sortant; mais François I déconcerta

leurs mesures; car, s'avançant à reculons, il leur présenta le derrière.

Charles-Quint avoit fait assembler son Conseil, pour délibérer sur la manière dont il se conduiroit à l'égard de son Prisonnier. L'Evêque d'Osma, son Confesseur, ouvrit un avis, qui, en élevant son Maître au-dessus des Conquérans de tous les siècles, lui auroit encore procuré des avantages plus solides que ceux auxquels il pouvoit prétendre. Il proposa de rendre, simplement & sans condition, la liberté au Roi de France; de statuer ensuite avec lui sur tous les objets qui avoient allumé la guerre, & de ne lui demander que son amitié. Ce langage étoit trop haut, pour être entendu par les Politiques ordinaires : le Confesseur resta seul de son avis. Selon plusieurs Historiens, l'Empereur ne goûta point

un conseil si magnanime, & ne consulta que l'inimitié dont il étoit animé contre un Monarque rival de sa gloire. On prétend qu'il se dispensa même de toutes sortes d'égards. Bien différent du généreux Prince de Galles, qui les avoit prodigués au Roi Jean dans une semblable circonstance, il ne daigna ni écrire à François I, ni le faire visiter de sa part. La Nation Espagnole n'épousa point les sentimens de son Maître. Pénétrée d'admiration & d'estime pour un Prince qui n'étoit tombé dans le malheur que par un excès de bravoure, elle s'empressa de lui former une Cour nombreuse, & de lui procurer des consolations qui ne dépendoient que d'elle. Les Dames, charmées de la taille héroïque & de l'air noble & affable de l'illustre Prisonnier, s'em-

preſſoient autour de lui, choiſiſſoient les plus éloquentes pour le haranguer en leur nom, ſe partageoient en plusieurs bandes, ſe relevoient alternativement pour former, dans ſon appartement, des concerts & des danſes, auxquelles il ne manquoit pas de ſe mêler. Les Grands d'Eſpagne, offenſés des précautions injurieuſes qu'on prenoit à ſon égard, demandèrent qu'il fût priſonnier ſur ſa parole. Quatre des plus riches & des plus qualifiés s'offrirent pour lui ſervir de caution.

Le Mont Valerien.

En 1661, le Supérieur des Prêtres établis ſur le Mont-Valérien, vendit aux Jacobins de Paris la Maiſon & les biens de ſa Communauté. Lorſque les Religieux ſe préſentèrent pour en prendre poſſeſſion, la mon-

tagne souffrit une espèce de siége. Les Prêtres & les Jacobins formoient les deux armées; les gens de Nanterre vinrent au secours des premiers ; les Religieux étoient secondés par les Habitans du Village de Gonesse, où ils ont une Maison. On opposa la force à la force. Il y eut un Boulanger de tué ; d'autres Paysans blessés ou faits prisonniers ; & les Jacobins devinrent maîtres de la place. Cette guerre Ecclésiastique fit tant déclat, que le Roi ordonna au Parlement de prendre au plutôt connoissance de cette affaire ; & par un Arrêt contradictoire, intervenu en 1664, les logemens & les biens furent restitués à leurs premiers Possesseurs. Cette aventure fut célébrée dans plusieurs écrits, & sur-tout dans une pièce de deux-mille vers, de la composition de Jean Duval, Prêtre & Bachelier en Théologie. Elle parut imprimée l'année

de l'Arrêt du Parlement ſous ce titre: *Le Calvaire profané par les Jacobins de la rue Saint-Honoré.*

BOULOGNE.

Un célèbre Cordelier, appelé frère Richard, prêchoit autrefois avec tant de ſuccès dans la petite Egliſe du Village de Boulogne, qu'on alloit en foule de Pari pour l'entendre. Un jour, entre autres, il fit un ſi beau Sermon, que peu d'inſtans après le retour de ceux qui y avoient aſſiſté, on vit plus de deux-cents feux allumés au milieu des rues de Paris, dans leſquels les hommes brûloient les tables de jeu, les dez, les cornets, les cartes, les billards; & les femmes, les inſtrumens de leur parure.

NEUILLY.

Du tems de Henri IV, on paſſoit

encore à Neuilly la rivière dans un bac. Ce Prince revenant de Saint-Germain-en Laye, avec la Reine & plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour, entra dans le bac sans sortir de son carrosse. Les deux derniers chevaux, tirant trop de côté, tombèrent dans l'eau, & entrainèrent la voiture. On courut au secours; & l'on fut assez heureux pour sauver tout le monde. Mais afin de prévenir dans la suite de pareils accidens, le Roi fit construire un Pont, qui depuis a été remplacé par un autre beaucoup plus solide. On croit qu'une fleur-de-lys, placée sur la porte d'une maison sur le bord de la Seine à Neuilly même, est une marque d'honneur, que ce Prince accorda au Batelier qui contribua le plus à le tirer d'un si grand péril.

ABBAYE DE SAINT-DENYS.

Il ſe fait, tous les ſept ans, une proceſſion ſolemnelle de Saint-Denys à Montmartre. Don Doublet, dans ſon Hiſtoire Chronologique pour la vérité de Saint-Denys l'Aréopagite, fait naître cette proceſſion ſepténaire, au ſixième ſiècle. « Le très Chrétien
» Roi Dagobert, dit-il, premier du
» nom, ſurnommé le Grand (très-
» dévotieux & très-affectionné en-
» vers Saint-Denys l'Aréopagite,
» Apôtre de la France, & la ſacrée
» Montagne où il a répandu ſon
» ſang, & auſſi ſes glorieux Com-
» pagnons, Saint Ruſtique & Saint
» Eleuthere) obligea, en qualité de
» Fondateur, à perpétuité les Reli-
» gieux de la Royale Abbaye de Saint-
» Denys, d'aller de ſept en ſept ans en
» proceſſion à ladite Montagne, & de
» célébrer la Meſſe ſolemnellement

» en la Chapelle & sur la terre » enivrée de leur sang »; ce qui s'est toujours observé & pratiqué jusqu'à-présent.

Le jour de cette Procession n'est point fixé; son tems paroît seulement déterminé entre Pâques & la Pentecôte; on la fait communément au premier jour de Mai; on l'a différée quelquefois à cause du mauvais tems, ou pour d'autres raisons de bienséance. C'est donc à tort, que le Peuple croit les Religieux indispensablement obligés d'aller ce jour-là à Montmartre, quelque tems qu'il fasse, & qu'on fait dire à une Abbesse, que, s'il pleut, ils ont sept ans pour se sécher.

Les Moines, dans ces siècles reculés, montroient une délicatesse extrême sur tout ce qui concerne leurs intérêts. Dans un tems de famine, Clo-

vis II, pour nourrir les pauvres, avoit fait enlever les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombeaux de Saint Denys & de fes Compagnons. C'étoit une action charitable & digne d'un grand Roi; mais en même tems c'étoit toucher au tréfor des Moines. Ils dirent tout haut, que Clovis étoit un Prince abandonné à toutes fortes de vices, un débauché, un ivrogne, un brutal, un homme fans cœur, qui, pendant toute fa vie, n'avoit fait aucune action d'un homme de bien. Quelque tems après, ils obtinrent en dédommagement, pour cette même Abbaye, une exemption de toute jurifdiction; alors la fcène changea, & ces mêmes Gens publièrent par-tout, que Clovis étoit un grand Roi, fage, vaillant, brave, équitable, plein de Religion, & très-agréable à Dieu.

Il arriva une chose singulière aux funérailles de Philippe-Auguste. Son corps ayant été porté à Saint-Denys avec toute la pompe qui convenoit à un si grand Prince, il s'éleva une dispute entre Guillaume de Joinville & le Cardinal Conrad. Celui-ci prétendoit officier, comme Légat du Pape; celui-là, comme Archevêque de Reims. Pour terminer la querelle, on s'avisa d'un expédient qui satisfit également les deux Prélats. Il fut décidé que tous deux diroient une Messe dans le même tems, sur le même ton, à deux autels voisins, & que les Evêques, le Clergé & les Moines, leur répondroient comme à un seul Officiant. Ce qui fut exécuté, au grand étonnement de toute l'Assemblée, surprise d'une pareille nouveauté.

On compte vingt-neuf Reines

de

de France qui ont été sacrées, non pas, il est vrai, avec le baume de la sainte Ampoule, réservé pour nos seuls Monarques, mais avec le saint Chrême. Il faut observer que la plupart ont été couronnées avec les Rois leurs époux. Le lieu de ce sacre étoit ordinairement l'Eglise de Saint-Denys. Pour le couronnement, on se servoit de la couronne de Jeanne d'Evreux, troisième femme de Charles-le-Bel, Princesse digne, par ses vertus, de cette espèce d'immortalité. Marie de Médicis, femme de Henri IV, est la dernière qui ait été couronnée. Les monumens publics ne nous instruisent point pourquoi cet honneur n'a point passé aux Reines suivantes; mais quelques raisons qu'on ait eues, cette omission ne peut préjudicier en rien au respect & à l'amour des Peuples pour les augustes Epouses de nos Rois.

Dans une des Eglises situées sur le territoire de l'Abbaye de Saint-Denys, il y avoit autrefois une cloche fort utile, que l'on appeloit Chasse-Ribauds. Les Chanoines ayant cessé de la faire sonner le soir, on les obligea de rétablir cet usage.

Toutes les anciennes Abbayes du Diocèse de Paris, ont eu quelque Saint pour prémier Abbé; celle de Saint-Denys est la seule qui ne produit aucun Abbé qui s'y soit sanctifié.

ARCUEIL.

Les eaux d'Arcueil ne sont pas suffisantes pour une Ville aussi grande que Paris. A leur défaut, on s'est servi jusqu'à présent des eaux de la Seine, qu'on distribue dans les différens quartiers, par le moyen des machines. On sent à combien d'ac-

cidens ces machines sont exposées, & combien il y a d'inconvéniens à les employer. Je ménagerai la délicatesse de mes Lecteurs, en supprimant ce que la Seine reçoit de l'Hôtel-Dieu; mais on peut dire, quand on tient un verre d'eau de la Seine, que c'est un extrait de tous les Egoûts de Paris.

AUTEUIL.

Qui pourroit s'imaginer que le vin d'Auteuil fut autrefois en si grande considération, qu'on en envoyoit jusqu'en Dannemarck? Les Chanoines de Sainte-Geneviève le vendoient à des Evêques; ceux de Notre-Dame en gratifioient leur Eglise, afin que, du revenu, il fût fait le jour de leur anniversaire, après leur mort, un repas à quatre services.

VILLE-JUI.

L'Historien Sauval rapporte qu'en 1492, le 4 Mai, on vit, entre Ville-Jui & Paris, plus de quatre-cents corbeaux s'entrebattre avec tant de furie, que le lieu rougit de leur sang. Il ajoûte qu'après ce combat mêlé de croassemens effroyables, il commença à pleuvoir si fort & si long-tems, que l'eau entroit dans les maisons & dans les Eglises.

L'extrême dévotion du peuple de Ville-Jui envers S. Cyr, dont ce Village posséde des Reliques, y avoit fait introduire un usage qui étoit autrefois fort commun ; c'étoit d'y lire publiquement dans l'Eglise la vie du Saint en vieilles rimes françoises. Le Curé du lieu trouvant que ces rimes étoient ridicules, les dénonça à M. de Gondi, Archevêque de Paris, en

1632. Le Prélat défendit, ſous peine d'excommunication, de continuer cet uſage, & ordonna de lire à la place de ces mauvaiſes rimailles, la vie de S. Cyr en bonne proſe.

GONESSE.

Les Habitans de Goneſſe ne pouvant ſe marier à des femmes libres, à cauſe de l'obligation où ils étoient anciennement d'amener à Paris les voleurs & de garder, chacun une nuit, la Grange du Roi pendant le mois d'Août, furent enfin délivrés de cette ſervitude, & eurent alors des femmes plus qu'ils n'en voulurent.

On ſait que le pain de Goneſſe a été long-tems en grande réputation. A la vérité, il étoit fort blanc, mais épais & maſſif. D'ailleurs il ſe ſèchoit aiſément ; ce qui fut cauſe qu'on s'en dégoûta ; alors preſque tous les Bou-

langers de Gonesse vinrent s'établir dans les Fauxbourgs de Saint-Martin & de Saint-Denys.

SAINT-CLOUD.

Il arriva à Saint-Cloud, au mois de Janvier 1725, un accident dont les Gens-de-Lettres & les Hommes d'Etat gémissent encore. M. de Valincourt, de l'Académie des Sciences, y avoit une Bibliothèque composée de sept-mille volumes, que le feu réduisit en cendres. On regretta dans cette perte des Recueils précieux concernant la Marine.

VILLE-DAVRAY.

Au bout de ce Village est une Fontaine, dont l'eau *s'étant* trouvée la meilleure de tous les environs de Versailles, fut destinée pour la bouche du Roi. Cette Fontaine est enfermée;

mais elle coule par un petit tuyau pour la commodité des paſſans.

MEUDON.

Un Archer de Meudon ayant été condamné à être pendu, les Chirurgiens obtinrent du Roi la permiſſion de l'ouvrir tout vivant, pour voir d'où provenoit la maladie de la pierre. L'opération ayant été faite, les Chirurgiens s'étant inſtruits de ce qu'ils vouloient ſavoir, on remit les entrailles du Criminel dans leur place; & l'on recouſit l'ouverture. Louis XI ordonna de panſer cet homme, qui fut ſi bien ſoigné, qu'il guérit en quinze jours, & obtint ſa grâce.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Henri IV fit bâtir le Château-neuf ſur la croupe de la Montagne. Une médaille de pierre, poſée dans une niche de ce bâtiment, donna lieu

au trait suivant. Le Président Fauchet, Auteur des Antiquités Gauloises & Françoises, étoit allé à Saint-Germain pour demander une pension à Henri IV. Ce Prince, pour se débarrasser de lui, se tournant du côté de cette médaille qui ressembloit beaucoup à cet Auteur, lui dit : Monsieur le Président, j'ai fait mettre là votre effigie pour perpétuelle mémoire ; mais comme ce n'étoit point-là ce que Fauchet demandoit, à son retour il fit ces vers :

J'ai trouvé dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le salaire.
Le Roi, de pierre m'a fait faire,
Tant il est courtois & humain.
S'il pouvoit aussi bien de faim
Me garantir que mon image,
Ah ! que j'aurois fait bon voyage !
Je retournerois dès demain.
Viens, Tacite, Sallust, & toi
Qui as tant honoré Padoue ;
Venez ici faire la moue
En quelque coin, ainsi que moi.

Ces vers furent préſentés à Henri IV, qui donna à Fauchet le titre de ſon Hiſtoriographe, avec ſix-cents écus de penſion.

Un jour que le Nautre détailloit à Louis XIV toutes les beautés qui devoient enrichir les Jardins de Verſailles, ce Prince, à chaque grande pièce dont le Nautre lui marquoit la poſition & décrivoit les effets, l'interrompoit en lui diſant : « Le » Nautre, je vous donne vingt-mille » francs ». Cette magnifique approbation, pluſieurs fois répétée, fâcha cet homme, dont la grande âme étoit auſſi déſintéreſſée que celle de ſon Maître étoit généreuſe. Il s'arrêta à la quatrième interruption, & dit bruſquement au Roi : « Sire, Votre » Majeſté n'en ſaura pas davantage; » je la ruinerois ».

Sève.

En 1707, un parti ennemi, composé de trente hommes seulement, mais presque tous Officiers, s'étant partagé en divers petites troupes, s'approcha de Paris dans le dessein d'enlever quelques-uns de nos Princes entre cette Ville & Versailles. A dix heures du soir, ils apperçurent, sur le Pont de Sève, un carrosse à six chevaux, aux armes du Roi, & des Gens avec sa livrée. C'étoit M. de Béringhen, premier Ecuyer, dont ils se saisirent, croyant que c'étoit M. le Dauphin.

Issy.

C'est dans ce Village, près de Vaugirard, que fut représenté le premier Opéra François, en 1659. Dix ans après, l'Ambassadeur Turc logea à Issy, avant que de venir à Paris. Ce fut

auſſi dans ce même lieu que s'aſſemblèrent les quatre Examinateurs des Livres de M. Fénelon, Archevêque de Cambray. Iſſy a été célébré par différents Poëtes : le premier eſt Daniel Périer. Entre pluſieurs éloges qu'il donne à ce Village, il vante ſur-tout la bonté de ſon vin, qu'il préfère à celui de Rhodes & de Falerne :

Nobile queis Rhodium cedat, nigrumque Falernum.

Un autre Poëte plus récent s'eſt attaché à faire la deſcription de la maiſon appartenante au Séminaire de Saint-Sulpice, & principalement d'une Chapelle dite Notre-Dame de Lorette. Meſſieurs de Saint-Sulpice ont une ſi grande vénération pour cette Chapelle, qu'ils ne permettent à perſonne de dire la Meſſe au principal Autel avec la perruque. Si la perruque eſt contraire au reſpect dû à cette Chapelle, il faut l'interdire

aux autres Autels, & dans toutes les Eglises du monde Chrétien.

ATIS.

Le Village d'Atis ou d'Athies, a été quelque tems le séjour de quelques personnes distinguées par leur science & par leur goût. On y voit aussi l'épitaphe d'une Chienne, qui fut gravée sur un monument dressé à sa mémoire, dans la maison du Duc de Roquelaure :

Cy gît la célèbre Badine,
Qui n'eut ni beauté ni bonté,
Mais dont l'esprit a démonté
Le systême de la machine.

GERCY.

A côté du Maître-Autel de l'Eglise de l'Abbaye de Gercy, on lit sur le mur l'épitaphe d'un Seigneur d'un canton de la Brie, qui avoit ordonné par son testament, en 1371, qu'après

funérailles aſſiſteroient, dans l'Egliſe même, des Cavaliers montés ſur leurs chevaux, portant non ſeulement ſes armoiries, mais encore les armes dont il s'étoit ſervi dans les batailles & les Tournois.

SENLICES.

Ce Village eſt connu depuis le règne de Charles-le-Chauve, fils de Louis-le-Débonnaire & petit-fils de Charlemagne. Dans une Chartre datée de Compiégne l'an 862, Charles-le-Chauve dit qu'en vertu de la dévotion qu'il porte à Saint-Denys & à ſes Compagnons, & pour le repos de l'âme de ſon pere & de ſa mere, il donne à perpétuité à l'Egliſe de ce Saint, le Village de Senlices, pour en employer les revenus à la réfection des Religieux. Ce Prince déſigne les jours où il veut qu'ils ſe reſſentent de cette donation au réfectoire; ſa-

voir, les jours de sa naissance, de son sacre, de sa confirmation sur le trône, de son mariage & de la naissance de la Reine son épouse; il ajoûte que du vin des vignes de ce lieu, on en destinera dix muids pour la Sacristie, afin qu'il soit censé contribuer aux Messes par cette offrande journalière.

Il y a dans ce même Village une fontaine publique, dont on dit que l'eau fait tomber les dents sans fluxion & sans douleur. D'abord elles branlent dans la bouche pendant plusieurs mois, comme le battant d'une cloche; ensuite elles tombent naturellement. Il y a plus de la moitié des Habitans qui manquent de dents.

VANVES.

François I, pour tourner en ridicule la longue liste des titres que l'Empereur Charles-Quint étaloit dans ses Lettres, ne se servoit, en

lui faiſant réponſe, que de la qualité de Roi de France & de celle de Seigneur de Goneſſe & de Vanves.

BAGNOLET.

M. Girardot, ancien Mouſquetaire du Roi, n'avoit qu'environ un arpent de jardin à Bagnolet pour des eſpaliers de pêchers. Il fit faire pluſieurs murs & contre-murs dans l'intérieur; ce qui produiſit de très-bons fruits & en quantité. Cet uſage s'eſt depuis étendu à Montreuil, dont ces ſortes de concentrations ont pris le nom.

On a fait, les années dernières à Bagnolet, la découverte d'une terre ſemblable à celle qui compoſe la porcelaine de la Chine.

VINCENNES.

Joinville dit, en parlant de Saint Louis, que ce Monarque étant à Vincennes, « après qu'il avoit ouï

» Messe en Eté, il alloit esbattre au
» pied d'un chêne, & nous faisoit
» asseoir tout emprès lui; & tous
» ceux qui avoient affaire à lui, ve-
» noient à lui parler, sans ce que au-
» cun Huissier ne autre leur donnast
» empêchement ».

GOURNAI SUR MARNE.

On disoit anciennement, en parlant d'une femme de mauvaise vie, « elle á passé le Pont de Gournay; » elle a sa honte bue ». Ce proverbe venoit de ce qu'au tems où la clôture étoit moins observée dans les Couvens de Filles, les Religieuses de Chelles, dont la Maison est de l'autre côté de la Marne, passoient souvent le Pont, & venoient visiter les Moines du Prieuré de Gournay.

CRÉTEIL.

Les Chanoines de Paris jouissoient autrefois de la Seigneurie de Créteil. Il en reste une preuve bien authentique dans ce qui arriva à Louis VII. Ce Prince, allant à Paris, fut surpris de la nuit, & obligé de loger dans ce Village. Il y soupa ; & les Habitans en firent la dépense. Dès le matin les Chanoines en eurent avis, & se dirent les uns aux autres : « C'en » est fait, les Priviléges sont perdus ; » il faut que le Roi rende la dépense, » ou que l'office cesse dans notre » Eglise ». Le Roi vint à la Cathédrale dès le même jour, suivant la coutume où il étoit, d'y aller quelque tems qu'il fît. Il trouva la porte fermée, en demanda la raison ; & on lui répondit : « Contre les Coutumes » & libertés sacrées de cette sainte » Eglise, avez soupé hier à Créteil,

» non à vos frais, mais à ceux des
» hommes de cette Eglise; c'est pour
» cela que l'office a cessé ici, & que
» la porte est fermée, les Chanoines
» étant résolus de plutôt souffrir
» toutes sortes de tourmens, que de
» laisser de leur tems enfreindre leur
» liberté ». Le Roi, frappé de ces
paroles, répondit: « Ce qui est ar-
» rivé, n'a point été fait de dessein
» prémédité. La nuit m'a retenu en
» ce lieu; & je n'ai pu arriver à Pa-
» ris, comme je me l'étois proposé.
» C'est sans force ni contrainte, que
» les gens de Créteil ont fait de la
» dépense pour moi. Je suis fâché
» maintenant d'avoir accepté leurs
» offres. Que l'Evêque Thibaud
» vienne avec le Doyen Clément;
» que tous les Chanoines appro-
» chent, & sur tout le Chanoine qui
» est Prévôt de ce Village; si je suis

» en tort, je veux donner ſatisfac-
» tion; ſi je n'y ſuis pas, je veux
» m'en tenir à leur avis ».

Le Roi reſta en prieres devant la porte, en attendant l'Evêque & les Chanoines. On ouvrit les portes; il entra dans l'Egliſe, & donna pour caution du dédommagement la perſonne de l'Evêque même. Le Prélat remit en gage aux Chanoines deux chandeliers d'argent; & le Roi, pour marquer par un acte extérieur qu'il vouloit ſincèrement payer la dépenſe qu'il avoit cauſée, mit de ſa propre main une baguette ſur l'autel. Toutes les parties convinrent de la faire conſerver ſoigneuſement; parce qu'on avoit écrit deſſus, qu'elle avoit été offerte en mémoire de la conſervation des libertés de l'Egliſe.

SAINTE-GÉNEVIEVE-DES-BOIS.

Il y a, dans le Château de ce Village, une grande chambre appelée la Chambre du Roi, parce que deux de nos Rois y ont logé. Louis XIII y vint en 1627, & y fut attaqué de la fièvre; ce qui ne l'empêcha pas d'y revenir quelques années après. Un Vacher du Village, nommé Pierre Roger, vint déclarer à la Reine, qu'il avoit eu révélation de la part de Dieu, qu'elle étoit grosse; & même il assura qu'elle accoucheroit le 4 de Septembre. C'est du moins ce jour-là, qu'elle commença à sentir les douleurs; elle accoucha le lendemain de Louis XIV. Ce Prince, dans le tems de ses voyages de Fontainebleau, coucha plusieurs fois dans le Château de Sainte-Génevieve.

Brétigny.

Quoique le territoire de Brétigny, auprès de Montlhéri, ſoit reconnu pour être peu propre à la vigne, il n'eſt cependant pas certain, que ce ſoit le vin de ce lieu, qui a donné occaſion de parler de Brétigny, comme d'un Pays de mauvais vin. Cela eſt cependant paſſé en proverbe. Peut-être le mépris du vin de Brétigny eſt-il venu de Bourgogne à Paris. Il y a en effet un Village du même nom près de Dijon : &, comme il eſt dans la plaine, ſon vin eſt naturellement moins bon que celui des côtes voiſines. Mais le proverbe ajoûte, que le vin de Brétigny fait danſer les chevres; & l'on aſſûre qu'il y a eu réellement à Brétigny, près de Montlhéri, un Habitant nommé Chèvre, dont la folie, quand il avoit bu, étoit de faire danſer ſa femme & ſes

filles ; il semble donc que c'est à ce dernier Brétigny qu'on doit appliquer ce proverbe. On ne peut au moins refuser de reconnoître ce Village dans l'ancien Noël, qui commence par ces mots : *Les Bourgeois de Chartes*, &c. Dans ce Cantique, les Habitans de Brétigny & de Saint-Yon sont représentés dans l'étable de Béthléem, faisant leur offrande au Sauveur :

Vous eussiez vu venir tous ceux de Saint-Yon,
Et ceux de Brétigny apportant du poisson.
Les Barbeaux & Gardons, Anguilles & Carpettes
Etoient à bon marché,
Croyez,
A cette journée-là,
La, la,
Et aussi les Perchettes.

On voit par ce Noël, que les gens de Brétigny étoient communément des Pêcheurs.

Une Dame, nommée Anne de Berthevin, célebre dans ce Village & les environs, fut trouvée entiere & ſans corruption 123 ans après ſa mort. Elle vivoit dans le ſeizième ſiècle, & avoit épouſé Jean Bloſſet, Conſeiller d'Etat, Capitaine de cent hommes d'armes, & Chevalier des Ordres du Roi. La tradition porte qu'elle étoit fort pieuſe, panſoit elle-même les malades, & faiſoit beaucoup de bien aux pauvres. Après ſa mort, elle fut miſe dans un cercueil de plomb, & placée dans un caveau conſtruit dans le Chœur de l'Egliſe à côté de ſon mari. En 1706, comme on fouilloit dans cet endroit pour y faire une foſſe, les ouvriers trouverent les deux cercueils de plomb, où étoient gravés les noms & les qualités de Bloſſet & de ſon épouſe. On remarqua que l'un de ces cercueils étoit beaucoup plus

pesant que l'autre; c'étoit celui de la Femme. La curiosité porta les Assistans à les ouvrir; & ils ne virent dans le cercueil du Mari, qu'un peu de cendres humides. Dans celui de la Dame de Berthevin, ils trouverent son corps sain & entier; sa chair étoit fraîche & vermeille, comme si elle eût été vivante; on tira un de ses bras qui étoit fléxible; en un mot, elle ne paroissoit qu'endormie. Le ruban qui lioit ses cheveux, conservoit encore sa couleur. Son linceul étoit un peu roux; mais du reste il étoit propre & entier.

Le bruit d'un fait aussi extraordinaire s'étant répandu, il accourut une grande foule de peuple, tant du lieu que des environs. On avoit tiré le cercueil hors du caveau pour exposer le corps dans l'Eglise à visage découvert. Le Curé, qui s'y étoit opposé inutilement, en informa le

Cardinal

Cardinal de Noailles, qui ordonna de le remettre dans le cercueil, & de le renfermer dans un caveau. On avoit gravé sur une pierre cette inscription : « Cy-gît Anne de Berthe-
» vin, Dame vertueuse de ce lieu,
» décédée l'an 1587, & trouvée en-
» tiere & sans corruption le 30 Avril
» 1706 ». M. de Vintimille, Archevêque de Paris, l'a fait ôter.

MONTREUIL.

Le célèbre Sébastien le Nain se retira sur la Paroïsse de Montreuil, dans le lieu qu'on appelle Tillemont. Ce fut en cette solitude, qu'il composa plusieurs ouvrages. Dans le cabinet où travailloit cet infatigable Ecrivain, on voyoit l'empreinte de ses deux pieds, marquée sur les carreaux qui étoient sous son bureau.

QUINCI.

Il existe une Charte de Saint Louis, de 1257, par laquelle il permet de cultiver certaines terres de ce Village, à condition qu'on lui donnera sept septiers d'orge à la fête de Noël, & neuf deniers pour les œufs de Pâques; après quoi il ajoûte qu'il remet ces redevances annuelles pour le repos de l'âme de son pere & de sa mere.

LAGNY.

En 1415 le Duc de Bourgogne (Jean) se flattant d'être admis à l'audience de Charles VI, vint loger à Lagny avec ses troupes, en attendant les ordres du Roi. Il y resta si long-tems, que le Peuple de Paris lui donna le sobriquet de Jean de Lagny.

Lorſqu'on paſſe par ce Bourg, il ne faut pas s'aviſer de demander aux Habitans, combien vaut l'orge? Ils ſe mettent en fureur, & plongent dans la Fontaine qui eſt au milieu de la Ville, le queſtionneur, ſans reſpecter le rang, le ſexe, ni l'âge; ils ne font point d'ailleurs d'autre mal. J'ai moi-même été témoin de cette vengeance populaire, exercée ſur un jeune Pariſien, qui, ne ſachant pas les conſéquences de cette queſtion, la fit de la meilleure foi du monde. Cet uſage vient de ce que, Lagny s'étant révolté contre le Roi en 1544, le Maréchal de Lorge, qui étoit dans le canton avec un corps de troupes, prit la ville, & la ſaccagea. Cependant, comme on vend de l'orge à Lagny, & que l'Acheteur ne peut ſe diſpenſer de s'informer du prix, il faut avoir la main dans le ſac, lorſque l'on fait cette demande; avec

cette attention, on évite le bain d'eau froide.

CORBEIL.

Sous le règne de Charles-le-Gros, les Normands se disposant à remonter la Seine au-dessus de Paris, on éleva quelques défenses sur cette riviere. On bâtit un Château dans le lieu où la Juine se jette dans la Seine. Le Roi y commit un Comte pour y veiller avec des troupes, à la sûreté des rivages & des Villages adjacens. Telle est l'origine du Comté de Corbeil. Un de ces Comtes, nommé Bouchard, second du nom, étoit si superbe & si ambitieux, qu'il se mit dans la tête de devenir Roi de France. Un jour il refusa de prendre son épée de la main de son Ecuyer; il voulut la recevoir de celle de sa femme, en lui disant: « Noble » Comtesse, donnez joyeusement

» cette épée à votre noble Baron ; » il la recevra de votre main en » qualité de Comte, pour vous la » rapporter aujourd'hui comme Roi » de France ». Il lui arriva tout le contraire de ce qu'il eſpéroit ; car le même jour il fut tué d'un coup de lance.

Brie-Comte-Robert.

Brie-Comte-Robert, anciennement Braye, a toujours été un lieu conſidérable ; il étoit fermé de murs dès le douzième ſiècle. Il s'y faiſoit alors un grand commerce ; & beaucoup de Juifs s'y étoient établis. Ils obtinrent, l'an 1191, qu'on leur livrât un Chrétien qu'ils accuſoient de vol & d'homicide, & qui n'étoit coupable, dit le Chroniqueur qui rapporte ce fait, que de ne pouvoir rendre une ſomme qu'ils lui avoient prêtée. Les Juifs, ajoûte-t-il, en

haîne du Christianisme, dépouillèrent ce malheureux, lui lièrent les mains derriere le dos, le couronnèrent d'épines, le conduisirent dans toutes les rues en l'accablant de coups de fouet, l'attachèrent enfin à une croix le Vendredi-Saint, & lui percèrent le côté avec une lance. Le même Auteur assûre que Philippe-Auguste punit cet attentat, en faisant brûler quatre-vingts Juifs.

NOISY-LE-GRAND.

Ce lieu étoit du domaine particulier de nos Rois de la premiere & de la seconde race; ils y faisoient quelquefois leur demeure. Grégoire de Tours nous apprend que Chilpéric I, dont Frédégonde rendit le règne si sanguinaire, y logeoit avec cette cruelle femme; que, le jeune Clovis ayant tenu des discours imprudens sur sa belle-mere, elle

s'en plaignit au Roi, qui le fit désarmer & couvrir de haillons; qu'on l'amena dans cet état à Frédégonde qui le fit assassiner, publiant qu'il s'étoit tué lui-même; que ce malheureux Prince fut enterré sous la gouttiere d'une Chapelle; que la Reine, craignant que son corps ne fût découvert, & qu'on ne lui fît des obséques honorables, ordonna qu'on le déterrât & qu'on le jetât dans la Marne: ce qui fut exécuté; que le cadavre s'arrêtâ dans les filets d'un pêcheur qui reconnut le Prince à sa longue chevelure; qu'il le porta sur ses épaules & l'inhuma sur le bord de la riviere; que Gontran, successeur de Chilpéric, instruit du fait, fit transporter ce corps dans la Basilique de Saint-Paul, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés.

SUJETS DIVERS.

Les monumens & les hiſtoires nous fourniſſent des lumieres pour connoître les actions de nos Ancêtres. L'homme qui penſe compare les Uſages antiques avec les nôtres, & trouve ſingulier que nous liſions avec étonnement les relati... ui nous apprennent les Coutu... ertains Peuples éloignés, t... les ca-ractères, les préju... Aye...
...s-je, nos... nême
... ſont t... iſarres
... qui cau... ſurpr...
...abitud... de d...
...s ferm...
ce q...
les é...
fai...

marchons ſur les débris d'une antiquité reſpectable, ſans qu'ils arrêtent nos regards; nous foulons d'un pied rapide les cendres des Héros qui ont défendu l'Etat, & qui ont dérobé nos mains délicates à l'eſclavage, ſans daigner nous en rappeler la mémoire; nous nous trouvons ſouvent, avec indifférence, dans des Quartiers de cette Capitale, cé-
es par des événemens qui ont fait
onheur où le malheur de la
e. Nous traverſons tous les jours
rue, ſans nous reſſouvenir, ſans
r peut-être, que c'eſt au milieu
tte rue, que l'Ami de l'Huma-
, le Pere de la France, le meil-
des Rois, & par conſéquent le
grand, fut aſſaſſiné au milieu de
Peuple qui l'adoroit. Nous nous
nenons tranquilement ſur ce
Quai, décoré du Palais de nos
rains; & nous ignorons que

c'est de-là, des fenêtres d'une maison qui subsiste encore, qu'un jeune Monarque, dont une mere abominable avoit corrompu le naturel heureux, tira la nuit de la Saint-Barthélemy sur ses propres Sujets, qui passoient l'eau pour se sauver au Fauxbourg Saint-Germain.



On a fait une Fontaine publique de la fameuse Colonne de l'ancien Hôtel de Soissons, érigée par la Reine Catherine de Médicis pour y faire des observations astronomiques. Les Entrepreneurs, qui firent l'acquisition de cet Hôtel pour le démolir, étoient près d'abattre le seul monument de cette espece, que nous eussions en France. Un Citoyen, animé d'un zèle digne des beaux jours d'Athènes & de Rome, acheta la Colonne, & empêcha qu'elle ne fût détruite.

M. de Bernage, Prévôt des Marchands, jaloux du procédé généreux de ce vrai Patriote, lui remboursa ce qu'elle lui avoit coûté. Ainsi la Colonne appartient aujourd'hui à la Ville de Paris; ce qui rassûre les Amateurs des Arts & de l'Antiquité, qui s'intéressent à la conservation de ce monument.



L'imagination d'un Poëte étoit, qu'au lieu de la sphere armillaire, qui est au haut de la Colonne, on y mît la statue du Roi. C'est ainsi que le Sénat & le Peuple Romain avoient placé la statue de Trajan sur la colonne consacrée à cet Empereur; & c'est en partie sur le modèle de la colonne Trajane, que celle de l'Hôtel de Soissons a été élevée. Ce dessein étoit trop poétique, pour être exécuté. Le François aime à voir de près ses

Rois, ou leur image, au défaut de leur personne.



Quelle injure ne faisons nous pas à la Nature, de porter ses présens ornés de fleurs & de feuilles dans des lieux infâmes, tels que les Halles à Paris, où l'on met en dépôt ceux que la Justice envoie aux vautours & aux corbeaux! Car c'est-là même, que l'on pose les cadavres des Malfaiteurs, après qu'ils ont enduré en Grève les derniers supplices du Gibet ou de la roue.



Une Marchande de Graines, de la rue du Four, Fauxbourg Saint-Germain, faisoit courir le bruit dans le quartier, qu'elle avoit un Diable dans sa boutique; il n'en fallut pas davantage pour y attirer tout Paris. Cette femme, pour entretenir le Pu-

blic dans cette idée, s'enfermoit le matin dans son comptoir, & ne manquoit pas, dès qu'elle s'appercevoit que la foule étoit grande, de se traîner par tous les coins de sa boutique. Le comptoir, qui se promenoit avec elle, la déroboit aux yeux des Spectateurs. Cette cérémonie dura plusieurs jours; mais, le Commissaire l'ayant menacée de la faire renfermer, si le Diable revenoit encore, elle sut si bien congédier cet esprit de ténébres, qu'il disparut pour toujours. Une aventure à-peu-près semblable arriva il y a quelques années dans la boutique d'un Luthier, rue Croix-des-Petits-Champs.



On ne peut exprimer la satisfaction générale, que répandit dans Paris la construction de la nouvelle Eglise de Sainte-Génevieve. Sa Majesté

voulut qu'on n'épargnât rien pour la magnificence d'un édifice qu'elle deſtinoit à être un des plus beaux monumens de ſon règne. M. de Marigny, de ſon côté, y attachoit en partie la gloire de ſon adminiſtration ; & M. Soufflot regardoit cet ouvrage comme celui qui devoit conſacrer à jamais ſon nom & ſes talens ; car tel eſt le ſentiment de la Poſtérité par rapport aux grandes choſes ; elle voit avec la même admiration le Roi qui les a ordonnées, le Miniſtre qui les a conduites, & l'Artiſte qui les a exécutées.



La Chapelle de la Vierge, dans l'Egliſe de S. Roch, offre une ſingularité dont je n'ai jamais pu pénétrer le myſtère. Le dépôt le plus ſacré & le plus auguſte de la religion eſt contenu dans un tabernacle de forme très-ſimple,

& si petit, qu'il échapperoit aux regards, si deux Anges tout dorés, de la plus haute stature, ne faisoient remarquer de fort loin l'Autel respectable, aux pieds duquel on doit porter ses adorations. Il me semble qu'autrefois l'on s'attachoit à donner, par les ornemens ou par les formes, un caractère de supériorité à l'objet qui devoit être dominant. Apparemment que cette regle si naturelle est réprouvée; puisqu'ici, les Anges qui adorent & qui, en effet, devroient paroître absorbés sous le poids éclatant de la Divinité, dominent, au contraire, à nos yeux si éminemment, que, malgré l'intention juste & raisonnée du Sculpteur, il n'a pu parvenir à donner à leurs têtes le caractere de vénération convenable; parce qu'il est presqu'impossible de ne pas donner un caractère tout opposé à des figures dont les regards

ſont dirigés de haut en bas, ſur un objet qui ne paroît qu'un point en proportion de leurs maſſes. Cependant tout cela eſt ainſi diſpoſé dans cette Chapelle, où la magnificence eſt d'ailleurs ſi répandue, que l'on y a doré a crû la pierre de taille; ce qui (heureuſement pour l'honneur du goût & de l'intelligence des Architectes François) ſe pratique très-rarement.



Deux figures en pierre décorent les deux piliers extérieurs de l'entrée du Chœur de la même Egliſe. Les bâſes, ſur leſquelles elles portent, forment des Autels de Chapelles. L'une de ces deux figures eſt un Chriſt dans l'état d'agonie; rien n'eſt plus beau; rien ne peut faire plus d'honneur à l'Art & à l'Artiſte, que ce morceau. Mais quel regret n'é-

prouve-t-on pas, en voyant cet ouvrage précieux, pauvrement appliqué sur un pilier, dont la hauteur l'écrâse! Il faut aller chercher cette beauté; rien ne vous l'indique; rien ne vous y attire.

De l'autre côté, une figure droite, représentant le saint Patron de l'Eglise, figure assez commune, quant à l'art, ne paroît point aussi déplacée; d'où il faut conclurre que les productions des Arts qui ont le plus de mérite, sont celles qui exigent le plus d'attention pour le lieu qu'elles doivent occuper.



Un jour que mes regards s'arrêtoient avec complaisance sur le nouveau & superbe bâtiment qui décore la rue des Cordeliers, j'entendis un jeune médecin qui disoit à un de ces Confreres: « Les grâces du Roi

» ont été répandues à pleines mains
» sur les Chirurgiens qui, sans doute,
» se mettront en devoir de les mé-
» riter. Mais quel contraste frappant!
» La Faculté de Médecine n'habite
» que des ruines. Il est vrai que, sem-
» blable à ces Temples, sur lesquels
» l'Antiquité a mis son empreinte
» auguste, elle n'a besoin d'aucune
» décoration extérieure pour impri-
» mer le respect. On sait quelle est
» sa richesse; elle est toute en grands
» hommes; on pense, en la voyant,
» à cette Romaine illustre, qui se
» fit adorer par ses grâces & ses
» vertus, & n'estimoit rien tant,
» que l'honneur d'avoir été la mere
» des Gracches ».

✠

Plusieurs Artistes du premier ordre, blessés par les critiques qui ont été faites des ouvrages qu'ils avoient ex-

poſés au Sallon du Louvre, en ont été découragés au point de renoncer pour jamais à cette Expoſition. N'eſt-il pas révoltant de voir, diſent-ils, les plumes les plus obſcures, les plus foibles, les plus groſſieres, attaquer les pinceaux les plus illuſtres, les plus forts & les plus délicats. La plupart de ces écrits ne ſont qu'un tiſſu, ou d'injures dites à d'excellents Sujets, ou d'éloges prodigués à des gens médiocres, ou même ſans talens.

On a beau dire que nos grands Maîtres doivent ſe mettre au-deſſus de ces inſultes d'un particulier inconnu; il eſt naturel qu'ils y ſoient ſenſibles; l'injuſtice irrite toujours; & d'ailleurs, n'ont-ils pas à craindre, avec aſſez de fondement, que ces libelles ne faſſent impreſſion ſur la partie aveugle du Public? Une mauvaiſe critique d'un ouvrage de littérature, ſur-tout d'un ouvrage expoſé au grand

jour, tel qu'une Tragédie ou une Comédie, ne nuira point à cet ouvrage, s'il est d'une bonté réelle; parce que le plus grand nombre de ceux qui fréquentent nos Spectacles, ont quelques connoissances dans cette partie. Il n'en est pas ainsi de la peinture; peu de gens s'y connoissent; & tout le monde veut s'y connoître; l'ignorance saisit avec avidité toutes ces paperasses imprimées; la multitude les lit, & prend bonnement pour des arrêts du goût, les sentences arbitraires, bisarres & ridicules de quelque tribunal imbécile.



L'exposition publique des Tableaux & des Sculptures de nos Artistes au Louvre, est une de ces institutions qui ne peuvent être trop célébrées; l'autorité qui les entretient & qui les protège, semble avoir autant

de droit à notre reconnoiſſance, que celle qui les a créées. L'amour-propre de l'Artiſte, chicané quelquefois par les propos du Spectateur, la pareſſe tourmentée, la cupidité d'un gain rapide retenue par ce jour terrible où l'on rend compte au public de ſes talens, où la gloire cite les réputations les plus brillantes au tribunal ſévère de la Critique; tout cela forme autant de motifs qui rendent ces expoſitions néceſſaires au ſoutien des Arts, & précieuſes au Public intéreſſé à l'honneur de la Nation.

Que de circonſtances concourent à rendre auſſi célèbre qu'intéreſſant, le fameux tableau de Carle Vanloo, qui repréſente Médée ſe dérobant à la vengeance de ſon époux, après avoir égorgé ſes enfans, détruit & mis en cendres le Palais de Créon! La tête de Médée eſt le portrait, non pas de la perſonne

seulement de Mademoiselle Clairon, mais de Mademoiselle Clairon actrice, excitant encore sur la toile une partie des passions qu'elle agite si fortement sur la Scène. Il est, de plus, un monument de l'espece d'hommage que les Etrangers rendent à nos talens nationaux, &, en même tems, de la protection que leur accorde le Souverain.

Mais je distingue dans ce tableau l'effet pathétique, d'avec l'effet pittoresque. Le premier m'a paru admirable, en ce que l'on éprouve à la vue de cette peinture, presque toute la terreur & l'indignation qu'inspireroit la réalité de l'action qu'elle représente. Médée sur son char, éclairée de son funeste flambeau, toute formidable, toute barbare que la rendent les cruelles passions qui se peignent sur son visage, trouve encore quelque intérêt favorable dans

le fond de nos cœurs. On lit, on devine dans le jeu terrible de ſes traits, le dévorant alliage du crime & des remords. On ſeroit preſque entraîné juſqu'à partager, avec elle, la fureur & le mépris qu'elle marque ſi ſenſiblement au perfide Jaſon.

On regrette ſans doute avec raiſon, que cette ſeconde figure du tableau n'ait pas autant de nobleſſe qu'exige notre imagination. Mais puiſqu'on excuſe, avec juſtice, les diſgrâces d'un Acteur par celles de ſon rôle, pourquoi refuſerions nous la même indulgence au Peintre de Jaſon ! Un ingrat, perfide par ambition, un vengeur auſſi foible, auſſi impuiſſant que l'eſt ce Jaſon, contre le pouvoir de Médée, ſe préſente à l'eſprit ſous un aſpect ſi ignoble, qu'il eſt bien difficile de lui former ce maſque héroïque, convenable au rang qu'il occupe dans l'hiſtoire.

Au théâtre, il eſt des Acteurs que le Public admire, & auxquels il paie le tribut dû aux grands talens; mais il en eſt preſque toujours un qu'il aime davantage, par ce qu'il lui procure un plaiſir plus familier. Les premiers ſont, pour ainſi dire, les maîtres, l'autre eſt l'ami du Parterre; & cet ami eſt toujours celui, dont le jeu ſe rapproche le plus de la naïveté de la nature.

Pendant quelques années, c'eſt M. Greuze qui a joui de cet avantage ſur le grand théâtre pittoreſque du Sallon. Il a eu des Prédéceſſeurs dans l'uſage intéreſſant qu'il fait de ſon art; mais il en a étendu l'effet, en y joignant les grâces à l'énergie du caractère. Son pinceau ſait ennoblir le genre ruſtique, ſans en altérer la vérité.

Mais ce qui eſt au-deſſus de tous les éloges, c'eſt le tableau dont la

ſcène eſt dans le ſein d'une famille rurale. L'inſtant de l'action qu'à repréſenté M. Greuze, eſt celui où le Pere de l'Accordée délivre à ſon Gendre futur l'argent de la dot de ſa fille. Le Pere, aſſis dans la partie apparente, eſt un Vieillard d'une phyſionomie ouverte, avec toute la nobleſſe de ſon état. On remarque que c'eſt moins la décrépitude de l'âge, que le travail & l'impreſſion de l'air, qui ont ſillonné ſon viſage. Le pinceau parle dans ce Vieillard; on entend ce qu'il dit au jeune homme à qui il remet le ſac d'argent, & qui l'écoute debout avec une attention reſpectueuſe. On voit qu'il l'exhorte à faire un uſage utile & honnête de cette dot; & on lit ſa confiance dans la manière dont il lui parle. La jeune Accordée a un bras entrelacé dans celui du jeune homme. On s'apperçoit que la pudeur & la préſence

des Parens retiennent sa main prête à se poser sur celle du Futur, qu'elle desire, mais qu'elle n'ôse toucher. Son autre bras est embrassé par la bonne-Mère, assise vis-à-vis du Vieillard. Le chagrin de la séparation & la tendresse maternelle accompagnent & rendent plus intéressantes les leçons qu'elle donne à sa fille. Rien n'est si piquant que la figure de cette Accordée, ni de si spirituellement adapté au sujet. Sa tête est charmante; & ses yeux baissés vers sa Mère, avec une modeste contrainte, ne laissent que mieux deviner le charme naïf de sa physionomie. On y distingue jusqu'à une petite hypocrisie douce & honnête, qui couvre le véritable intérêt dont elle est occupée dans ce moment. Les souplesses gracieuses d'une jolie taille, qui sort des mains de la nature, & qu'aucun artifice n'a formée ni sou-

tenue, ſont exprimées avec une délicateſſe au-deſſus de tout éloge. Il n'eſt pas juſqu'à ſon tablier blanc, qui, dans ſa chûte naturelle, & ſans recherche apparente, ne concoure à la perfection de ce caractère. Une petite Sœur, penchée ſur les bras de cette Accordée, pleure leur ſéparation, comme c'eſt l'uſage des Sœurs cadettes, tandis que derriere tout ce monde, un petit Frere à cheveux blonds bouclés ſe lève ſur la pointe des pieds pour mieux voir ce qui ſe paſſe. L'importance dont eſt cette action dans une famille, la lui fait croire une cérémonie fort curieuſe. Ce qui ajoûte infiniment à l'intérêt de la ſcène, c'eſt le mélange de dépit, de regret & de jalouſie, qu'on apperçoit diſtinctement ſur la phyſionomie d'une autre jeune perſonne, qui, le bas du viſage ſur ſa main, derriere le ſiége du Vieillard,

lève des yeux intrigués sur le couple, & particulièrement sur le Futur. Sans ressembler à l'Accordée, on la reconnoît pourtant, à l'air de famille, pour une sœur Aînée, que le choix du jeune homme a sacrifiée à sa Cadette. Près du Vieillard, sur le devant de la toile, le Peintre a placé le personnage indispensable : c'est le Tabellion, avec son habit noir & son manteau. On voit qu'il se donne l'importance de son ministère devant ces bonnes-gens ; & tout, jusqu'au tour de son chapeau, indique & l'état & le personnage. En observant en détail tout ce tableau, on y remarque de la part du Peintre, une attention réfléchie & étendue sur toutes les vérités de la nature ; attention qui a peu d'exemples, & dont on desireroit plus d'imitateurs. Non-seulement les têtes, mais encore les jambes, les mains & les carnations,

marquent dans chaque personnage l'âge, le sexe, l'état, & ce que le plus ou le moins de fatigue du corps y doit occasionner de différence.

PENSÉES SUR LE THÉATRE.

La Scène Françoise, long-tems languissante, énervée par une molle & fausse délicatesse, a été raffermie de nos jours, par l'exemple des grands traits, sur lesquels le goût Anglois fonde le pathétique de son Théâtre.



L'Amour étant la plus naturelle de toutes les passions, doit être la plus généralement touchante; mais comme elle n'est pas la seule, & que d'ailleurs il est des âges, des tems, des circonstances, qui excluent ce sentiment, ou qui ne l'admettent qu'avec peu de pouvoir; on a retiré un grand

avantage dans les puissans mobiles que fournissent quelquefois à la Scène, l'amour paternel, le zèle véhément de la Religion, celui de la Patrie, qui lui est égal en forces, lorsqu'il va jusqu'au fanatisme.



Plus riche que le siècle précédent; notre Théâtre ne s'est-il point appauvri par ses propres excès; moins sensibles que discuteurs, nous commandons, pour ainsi dire, à nos âmes de se tenir bien fermées, jusqu'à ce qu'un examen géométrique du plan, des caractères, des détails d'un ouvrage, nous ait assuré que nous pouvons, avec bienséance, nous livrer aux impressions que l'on veut nous donner. Devenus Philosophes par hasard, nous en soutenons le masque par air. Bravant l'ennui des maximes emphatiques, des anciens

ſophiſmes, remis à neuf, ſur le bonheur & ſur la liberté, ſur le Gouvernement & ſur la Religion, nous feignons d'y applaudir; notre bouche laiſſe échapper des acclamations que notre cœur déſavoueroit, ſi nous nous permettions de l'entendre.

Citoyens par ſyſtême un peu plus que par ſentiment; étudiant, pour le corriger, l'eſprit du Gouvernement, auquel nos pères avoient la ſageſſe de ſe prêter ſans affectation, nous attachons un prix à cette fauſſeté de goût, qui enfante ces vers enchâſſés dans des formes ſententieuſes, pour donner des leçons d'adminiſtration aux Rois, ou pour dire des injures aux Prêtres. Nous admirons tous les jours ſtupidement, comme le véritable coloris de la grande & ſublime morale, l'enluminure d'une petite métaphyſique, auſſi fauſſe dans ses principes, qu'illuſoires dans ſes con-

séquences. Telles ont été, depuis quelque tems, & telles sont encore les conditions requises, pour mériter de certains succès dans la carrière Dramatique.



Les passions sont les mêmes au fond chez tous les hommes & dans tous les tems; mais leurs formes se modifient différemment, selon les lieux & les circonstances. Vers le milieu de l'autre siècle, tout ne respiroit que cet amour tendre & mollement passionné, qui régnoit dans la Tragédie. Tous les esprits étoient pleins de ces Romans dont l'élégance, fastidieuse aujourd'hui, avoit alors les charmes de la nouveauté, & le mérite d'avoir poli à la fois le langage & les mœurs. L'amour n'avoit pas besoin, pour émouvoir, d'être combiné avec ces sentimens âcres, qui

produisent les grandes fermentations. Cette passion douce étoit devenue la vertu des grandes âmes, & la source des actions héroïques : il étoit arrivé ce qui arrivera toujours parmi les hommes, & sur-tout parmi les François ; c'est que ce sentiment, considéré d'abord comme une foiblesse tolérable, étoit enfin parvenu à être révéré avec une espece de culte, qui alloit jusqu'au fanatisme.



Les sentimens ont été partagés ; & il étoit difficile qu'ils ne le fussent pas, au sujet d'une Lettre de M. Gresset, sur la Comédie. Les ennemis du Théâtre, tous les vrais dévots en général, & ceux en particulier qui tiennent encore pour les confessions publiques des premiers siècles de l'Eglise, ont vu avec édification un Auteur estimé, renoncer haute-

ment à un genre de Littérature, pour lequel on lui connoissoit du talent; & sacrifier à sa Religion l'espoir flatteur de briller au Théâtre. Ces déclarations humiliantes, selon le monde, pour un homme d'honneur, d'avoir agi si long-tems contre ses principes & ses remords, d'avoir été faux à soi-même, & toujours en contradiction avec sa conscience; ces aveux publics d'inconséquence & de mauvaise foi, faits par un principe d'humilité & de religion, leur ont paru autant d'actes méritoires devant Dieu, & conformes au plus pur esprit du Christianisme. Voilà donc, aux yeux des vrais dévots, M. Gresset au plus haut point de considération.

Les partisans du théâtre, les gens du monde, ceux même qui ne sont pas les plus ardens pour ce genre de spectacle, pensent différemment de cette lettre. Selon eux, M. Gresset

n'est point coupable de tout le mal qu'il croit avoir fait : de trois pièces qu'il a données, on ne joue disent-ils, que le *Méchant*, encore le joue-t-on rarement ; cela méritoit-il un si grand éclat ? S'il a dû se reprocher qu'il faisoit mal, c'est sur-tout lorsqu'il composoit *Edouard* ; & s'il est coupable, c'est principalement d'avoir étouffé cette voix secrette, qui veilloit à sa gloire.

Une autre faute qu'on lui reproche, c'est le ton même de sa lettre, dans lequel on croit voir percer quelque vanité de Poëte, à travers les repentirs du Chrétien pénitent. Que M. Gresset, persuadé du danger des Spectacles, ait pris le parti de ne plus travailler pour le théâtre, il n'y a personne qui n'eût applaudi à sa résolution ; mais que, pour une seule pièce qui se joue rarement, il fasse le même éclat qu'eussent pu faire Mo-

liere & Racine, n'est-ce pas, en quelque façon, se mettre au rang de ces grands hommes?

Est-ce encore par un esprit de modestie poëtique, a-t-on ajouté, que M. Gresset nous apprend qu'il a brûlé plusieurs Comédies nouvelles de sa façon, qu'il n'avoit lues qu'à un ami? Il devoit les brûler, sans doute, pour agir selon ses principes; mais il devoit en même tems laisser ignorer & son travail & ce sacrifice, pour se conformer aux principes de l'humilité Chrétienne.

Mademoiselle Dumesnil a rendu les grandes idées de Corneille, avec cette simplicité, cette vérité forte & mâle, avec laquelle ces mêmes idées étoient venues dans l'esprit de ce Poëte. On peint au cœur & à l'esprit, par le récit & par le geste, comme on peint aux yeux par le dessin & par les couleurs. Ainsi l'on

peut comparer la façon dont Mademoiſelle Dumeſnil ſe ſervoit pour rendre certains rôles, à ce qu'on appelle manière dans les Peintres. Elle a donc ſenti avec la plus ſaine portion du Public, que la grande & la ſeule manière étoit de rendre les objets tels qu'ils ſont, tels que l'on croiroit les voir, & non pas comme certains goûts particuliers les veulent faire voir aux autres; ſa règle a été celle de la nature; c'eſt-à-dire, de n'adopter aucune pratique de convention.

On pourroit néanmoins regretter, dans l'exécution de ſes rôles, des attentions qui deviennent fatigantes dans certains Acteurs; je veux dire quelques repos un peu plus obſervés, qui ſerviroient à faire reſſortir davantage le débit naturel; & auſſi, quelques expreſſions majeſtueuſes, que la nature elle-même ſemble indiquer de ſoutenir, parce qu'il eſt dans la nature

de l'âme, de se complaire & de s'élever sur des sentimens qui lui donnent une si haute opinion d'elle-même. A cela près, on peut inférer de la maniere dont Mademoiselle Dumesnil rendoit les rôles de Corneille, un principe certain, c'est que, pour être au point juste de la vérité d'expression, il faut atténuer l'emphâse harmonique des vers dans la récitation simple, comme il faudroit ne laisser que la simple modulation d'une déclamation soutenue, dans le chant du récitatif lyrique.

Il y a long tems que le goût réclame cette maxime; cependant, il y a long-tems que nous voyons sur les scènes purement dramatiques, des Comédiens psalmodiant des vers, & sur la scène de l'Opéra, des Musiciens chantant du récitatif, que ridiculement ils prétendent jouer, & que plus ridiculement encore, le

façon dont Made-
nil se servoit pour
les, à ce qu'on ap-
les Peintres. Elle a
lus saine portion
ande & la seule
re les objets tels
'on croiroit les
certains goûts
faire voir aux
le de la na-
adopter au-
n.
regretter,
les atten-
es dans
uelques
ui ser-
ntage
s ex-
ture
ou-
ure

Actrice divine, son front, ses yeux, sa bouche, tous ses traits si délicatement assortis pour lui composer la physionomie la plus aimable & la plus piquante ; sa taille de Nymphe, son maintien libre, aisé & toujours décent, Mademoiselle Dangeville enfin (car sa retraite du théâtre est le sujet de votre tableau), Mademoiselle Dangeville, Monsieur, peut-on espérer de la bien peindre ? Avec de l'intelligence, de l'étude & de la réflexion, on peut se perfectionner le goût & devenir une Actrice très-brillante ; mais l'Actrice de génie est bien rare ; & il y a la même différence qu'entre Moliere & un Auteur qui n'a que de l'esprit. Nous avons vu Mademoiselle Dangeville jouer dans les caracteres les plus opposés, & les saisir toujours de façon, que nous en sommes encore à ne pouvoir nous dire, dans lequel nous l'ai-

mions le plus. On aura de la peine à s'imaginer que la même perſonne ait pu jouer avec une égale ſupériorité *l'Indiſcrette*, dans *l'Ambitieux*; *Martine*, dans les *Femmes Savantes*; la *Comteſſe*, dans les *Mœurs du Tems*; *Colette*, dans les *Trois Couſines*; *Madame Orgon*, dans le *Complaiſant*; la *Fauſſe Agnès*, dans le *Poëte Campagnard*; la *Baronne d'Olban*, dans *Nanine*; *l'Amour* dans les *Grâces*, & tant d'autres rôles ſi différens. Combien de fois, à la première repréſentation d'une Comédie, a-t-elle procuré des applaudiſſemens à des endroits où l'Auteur n'en attendoit pas! Je me ſouviens que le célèbre Néricaut Deſtouches, dont on alloit jouer une pièce nouvelle, craignoit pour un monologue & quelques traits dans le cinquième acte; il vouloit les ſupprimer. « Donnez-vous-en bien de » garde, lui dit-elle; je vous ré-

» ponds que ce monologue & ces » traits seront fort applaudis ». En effet, elle joua le tout avec un naturel, des grâces, une naïveté qui décidèrent la réussite, & triomphèrent de tous les efforts qu'une indigne cabale avoit faits, pendant les quatre premiers actes, pour faire tomber cette Comédie.

Ce qui acheve de caractériser la personne de génie, dans Mademoiselle Dangeville, c'est qu'elle est simple, vraie, modeste, timide même, n'ayant jamais le ton orgueilleux du talent, mais toujours celui d'une fille bien élevée ; ignorant d'ailleurs toute cabale, & dans le centre de la tracasserie, n'en ayant jamais fait aucune.

J'ai cru, Monsieur, puisque vous me consultez, que je devois vous communiquer mes idées sur son caractere ; parce qu'il me semble qu'on

doit commencer par connoître celui de la perſonne qu'on veut peindre. Je ſouhaite que vous réuſſiſſiez ; je ſouhaite que vous puiſſiez ſaiſir cette âme fine, naturelle, délicate & ſenſible, qui vit, qui parle ; qui voltige & badine ſans ceſſe dans ſes yeux, ſur ſa bouche & dans tous ſes traits. Je ſuis, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

SAINT-FOIX.



En ſuppoſant la profeſſion de Comédien auſſi mépriſable, & les Acteurs auſſi vicieux, que le prétend M. Rouſſeau, il s'enſuit qu'un Comédien qui a de la modeſtie, des mœurs, de l'honnêteté, eſt doublement eſtimable, puiſqu'il montre par-là, que l'amour de la vertu l'emporte en lui ſur l'aſcendant de ſa profeſſion. Le ſeul tort qu'on pourroit peut-

être lui imputer, est de l'avoir embrassée; mais, outre que tout le monde n'en pense pas aussi désavantageusement que M. Rousseau, on sait que trop souvent un écart de jeunesse décide du sort de la vie; quand on se sent un vrai talent, peut-on résister à son attrait? Les grands Acteurs portent avec eux leur excuse; ce ne sont que les mauvais qu'il faudroit mépriser.



J'ignore l'effet moral que l'écrit de M. Rousseau contre les Spectacles a produit sur ses Concitoyens; mais je prévois sans peine celui qu'il fera parmi nous. On le lira avec plaisir; & on ira de-là au *Devin de Village*.

Autres Sujets.

Dans la longue & trop célèbre dispute, si les Sciences & les Arts ont

plus contribué à corrompre les mœurs qu'à les épurer, peu de perſonnes ont fait attention à ce qui ſe pratiquoit à Norcia, Patrie de Saint-Benoît, Patriarche des Bénédictins. Cette Ville, quoique ſoumiſe au Pape, forme une eſpèce de République dans le Duché de Spolette, à vingt-cinq milles de Rome. Ses Habitans n'obéiſſent à aucune loi qu'ils n'aient fait eux-mêmes. Une des principales, c'eſt que tout homme, qui ſait lire ou écrire, ne peut poſſéder aucune charge dans la République. Ils ſont perſuadés que les Lettres ſont dangereuſes pour un Etat. Tous les procès ſe décident par quatre Juges non-Lettrés, qui ſont toute la Magiſtrature de cette Ville. Si le Diſcours de M. Rouſſeau eût été prononcé dans ce Sénat d'Ignorans, quels applaudiſſemens n'y auroit il point reçus!

Je ne sais si l'on pourroit plier notre Nation à l'usage que M. Rousseau voudroit qu'on fît de ce Tribunal, qu'il appelle *Cour d'Honneur*. Ce seroit de ne point se couper la gorge, sans lui en avoir demandé la permission. Il me paroît que ce Tribunal ressembleroit alors à celui qui étoit établi, pour décider si les Citoyens avoient des raisons valables de se tuer. Quand, pour cela, on a besoin de permission, on n'a guère envie de l'obtenir.



Dans presque toutes les grandes Villes, mais à Paris sur-tout, on exerce une sorte de bienfaisance, aussi secourable que ruineuse pour le bas Peuple, & qui déshonore la main avare qui le soulage. C'est une usure qui s'appelle le prêt à la petite semaine. Suivant l'intérêt de ce prêt,

un écu de trois livres rapporte plus de cent sols par an. Le nombre de ceux qui se permettent cette honteuse ressource, est plus considérable qu'on ne pense; & ce qui paroîtra singulier, c'est qu'on a vu des gens de Lettres eux-mêmes, des Philosophes, des Poëtes, se dédommager, par ce métier infâme, du peu de produit de leurs ouvrages.



Dans les premiers siècles de l'Eglise, on n'admettoit pas l'accusation d'impuissance; on répondoit au Plaignant, qu'il n'étoit pas possible de séparer ce que Dieu avoit uni. Cette discipline a changé; & peu-à-peu on a reçu les acusations d'impuissance, tant de la femme contre le mari, que du mari contre la femme. Lorsqu'on commença à les admettre en France, on s'en rapportoit au serment du mari

seul; on exigea dans la suite celui de la femme, & de plus le témoignage de sept personnes de la famille ou du voisinage, qui attestoient que les parties avoient dit la vérité. Quand la femme, se prétendant vierge, venoit dire à l'Eglise : « Je veux me retirer » dans un Cloître pour me consacrer à Dieu; soit frigidité de corps, » soit froideur du cœur, mon mari » ne s'est point montré mari envers » moi ». Si le mari reconnoissoit la virginité de sa femme, on n'exigeoit point d'autre preuve; mais s'il soutenoit le mariage consommé, alors, outre la déclaration de la femme, on demandoit le témoignage des Matrones, qui assurassent l'avoir visitée & trouvée vierge.

Toutes ces preuves étant reconnues fautives, on crut en France en trouver une plus réelle & plus positive par le Congrès. Mais on jugea bientôt

tôt que ce moyen de nouvelle invention n'avoit, au-deſſus des autres, que plus d'obſcénité. Le même ſiècle, qui le vit admettre dans nos Tribunaux, l'en vit bannir. On ne peut en effet rien concevoir de plus infâme, de plus contraire à l'honnêteté publique, que l'impureté de cette épreuve, & dans ſon appareil, & dans ſon exécution. Comment vouloir d'ailleurs qu'une conjonction ordonnée par les Juges entre deux perſonnes aigries par le procès, poſſédées de haine & de fureur, opère en eux, ce que fait, dans les perſonnes bien concordantes, l'union des cœurs & des volontés, ſeule capable d'animer celle des corps. De dix hommes les plus vigoureux & les plus puiſſans, à peine en a-t-on trouvé deux, qui ſoient ſortis avec ſuccès de ce honteux combat.



Les Justices Royales, dans le commencement, n'avoient point de résidence constante, ni de tems fixe pour la tenue de leurs assemblées ; les Princes fixèrent à chacune un lieu & un tems pour exercer leur Jurisdiction ; ils s'attachèrent à choisir des Juges plus éclairés & plus habiles, que ceux qui Présidoient aux Tribunaux des Barrons, à donner plus de dignité à leur emploi, & plus d'éclat à leurs assemblées. Ils cherchèrent les moyens de mettre plus de régularité dans la forme des procédures, plus d'accord & de suite dans les jugemens. Toutes ces attentions ne pouvoient manquer de procurer aux Tribunaux de la Couronne, la confiance & la vénération publique. Le Peuple abandonnant les Jurisdictions partiales des Barrons,

s'empreſſoient de porter leurs objets de conteſtation ſous les yeux plus pénétrans & moins corrompus des Juges que le Souverain avoit choiſis pour adminiſtrer la Juſtice en ſon nom. Les Rois devinrent donc encore une fois les Chefs de la Communauté, & reprirent le droit de rendre la juſtice à leurs Sujets. Ainſi l'adminiſtration de la Juſtice découlant alors d'une ſource unique, & n'ayant qu'une ſeule direction, prit dans les différens Pays, un cours plus réglé, plus uniforme.

✠

Les Commandes qui, comme l'on ſait, ſont des proviſions d'un bénéfice régulier, accordées aux Clercs ſéculiers, ſont preſque auſſi anciennes que l'établiſſement de ces mêmes bénéfices. Donner une Abbaye en Com-

mande, n'étoit autre chose, que la donner en garde pendant un tems assez court, par l'autorité des Ordinaires, & pour l'utilité des Eglises & des Monastères. Dès le huitième siècle, les Commandes dégénérèrent; ou plutôt on en vit naître de deux sortes; les unes étoient laïques, & devoient leur naissance à la violence de quelques Seigneurs qui s'étoient emparés des Monastères pour y loger avec leur famille, sans néanmoins en expulser les Religieux. Ils firent autoriser ces entreprises par les Princes; & c'est ce qui donna occasion aux Souverains, de disposer des Abbayes en faveur des Séculiers, & principalement des Officiers de leurs troupes. Ces abus se perpétuèrent pendant environ deux-cents ans, sous la seconde race de nos Rois. Ils ne furent entiérement déracinés, qu'au commencement de l'onzième siècle,

par la piété des premiers Rois de la troiſième race.

Les Princes, qui étoient en poſſeſſion de donner les Monaſtères en Commande à des Laïques, crurent qu'ils pouvoient, à plus forte raiſon, en diſpoſer de la même manière en faveur des Clercs ſéculiers, & ſur-tout des Evêques. C'eſt là ſeconde eſpèce de Commande, qui s'introduiſit dans le huitième ſiècle. Mais Hugues Capet & ſes Succeſſeurs ayant rendu aux Monaſtères la liberté d'élire leurs Abbés, les Clercs qui aſpiroient à cette dignité, n'avoient point d'autre moyen pour y parvenir, que d'embraſſer la profeſſion Religieuſe. Les Abbayes jouirent de leur liberté pendant près de trois-cents ans; & juſqu'au milieu du treizième ſiècle, il n'y eut preſque point de Monaſtères donnés en Commande. A la fin de ce même ſiècle, ou au commence-

ment du suivant, les Commandes furent remises en usage, non par l'autorité des Ordinaires, ni par celle des Souverains, mais par le pouvoir du Saint-Siége. Ces nouvelles Commandes ont essuyé bien des révolutions; tantôt elles étoient approuvées, tantôt tolérées, & souvent rejettées. Il n'y a, aujourd'hui, que le Pape qui soit en possession de conférer en Commande; parce qu'il est le seul, à qui l'usage ait réservé le droit de dispenser de la règle, *regularia regularibus*.



Il faut, pour être reçu dans le Chapitre d'Auch, faire preuve ou de noblesse ou d'érudition: *Nobilis sanguine, vel litteris*. Cette loi fait honneur à ce Corps; car, aux yeux de la raison, la gloire des Lettres vaut bien celle des Titres.



Rolland, Archevêque d'Arles, eut le malheur d'être pris par les Sarraſins, & mourut dans leurs fers. Dieu le punit ainſi, dit un Auteur du tems, pour avoir acheté l'Abbaye de Saint-Céſaire. Si tous les Simoniaques avoient été condamnés à mourir dans les chaînes des Algériens, le Bey de cette République pourroit ſe vanter d'avoir eu, dans certains tems, une chiourme plus nombreuſe, que n'a jamais été celle de nos Galères.



Dans les tems de Chevalerie, on ne pouvoit ſe flatter de plaire aux femmes, qu'à proportion de ce qu'on montroit de courage & d'adreſſe dans les exercices militaires: elles ne cherchoient leurs adorateurs que parmi les Braves: les preuves qu'elles exigeoient, pour juger du mérite d'un ſoupirant, & de la force

de son attachement, étoient des combats, des victoires, des trophées. Elles auroient mieux aimé voir mourir, que de voir fuir leur amant : en un mot, l'éclat des armes étoit le seul qui frappât les yeux de ce sexe enchanteur ; la gloire des armes, la seule qui satisfît son ambition ; l'amour des armes, le seul qui pût s'allier avec la véritable tendresse.



Dans cette constitution établie sur le fer, on n'estimoit que l'audace & la force ; & les armes retentissoient jusques dans le sein de la paix. Les Fêtes, les Spectacles offroient par-tout l'image des combats ; & les parties de plaisir étoient presque toujours des actions de carnage ; on ne demandoit pas à un homme, s'il avoit des talens, mais s'il avoit du courage ; on ne s'informoit pas s'il savoit bien

ſe conduire, mais s'il ſavoit bien ſe battre. L'opinion faiſoit du Duel un honneur, la paſſion un plaiſir, la coutume un devoir : ſoutenu par l'ignorance, toléré par la Religion, encouragé par la Politique, il ne trouvoit par-tout que des eſclaves ſoumis aveuglément à ſon empire. A ſa voix le Laboureur quittoit ſon champ; l'Artiſan, les inſtrumens de ſon travail; le Militaire, ſon poſte; le Courtiſan, ſon Prince; le Prêtre même quelquefois ſon Autel, pour s'égorger ſur l'arène. Les uns y cherchoient la Gloire, d'autres la Vérité, pluſieurs l'Innocence. Le préjugé aveugloit tellement les eſprits, que quelques-uns ne déſeſpéroient pas d'y rencontrer la piété; & l'on vit plus d'une fois le Vainqueur, en retirant ſon épée des entrailles de ſon rival, offrir à la Religion une victime, qu'il venoit d'im-

moler à la fureur. Le père expirant laissoit à son fils le soin de venger une mort, qui souvent ne précédoit que de quelques instans celle du vengeur. L'ami vouloit immoler, sur le tombeau de son ami, celui qui lui en faisoit pleurer la perte. Le plus fort étoit toujours le moins criminel; & souvent la querelle d'un seul ne finissoit qu'avec le sang de toute une famille.



Dans la fréquentation des deux sexes, je ne vois plus aucune trace de cette ancienne & célèbre galanterie, qui donne une si belle opinion de nos ayeux, à ceux qui ne les connoissent que par les Romans. L'amour n'est plus ce commerce religieux de respects & d'adorations, toujours uni au desir de plaire, qui faisoit jadis une partie essentielle de nos mœurs.

Un coup-d'œil, une petite diſtinction, une légère préférence de la part de l'objet aimé, étoient des faveurs ineſtimables, qui inſpiroient aux Amans les choſes les plus ingénieuſes & les plus tendres. En aiguiſant les plaiſirs des ſens par les illuſions de l'amour-propre, on arrivoit, par une gradation délicieuſe, par une eſpérance ſoutenue, par des deſirs flattés & animés, au terme du ſouverain bonheur. Ils ne ſont plus, ces beaux tems de la galanterie françoiſe, où des Chevaliers, ornés de rubans & des chiffres de leurs Maitreſſes, combattoient en champ clos, pour mériter de plaire à la Beauté; où la fidélité ſe mêloit au courage, le ſentiment à la gloire, le reſpect aux deſirs; où l'Amour, toujours inſéparable de l'honneur, changeoit les hommes en héros, les femmes en divinités, & la volupté en une ſorte de culte.

L'Isle-Marivaut, un des plus braves Gentilshommes de l'armée du Roi, ayant rencontré Marolles qui servoit dans l'armée de la Ligue, lui demanda s'il n'y avoit pas quelqu'un de son parti, qui voulût rompre une lance pour l'amour des Dames. Il y en a mille, lui répondit Marolles; mais il n'en faut point d'autre que moi seul. « Vous êtes donc vaillant » & amoureux, lui dit Marivaut? Je » vous en estime davantage; & cela » suffit ». La partie fut remise au lendemain; & le combat se fit avec grand appareil. Les deux armées & toutes les Dames furent témoins de la victoire de Marolles. Il enfonça le fer de sa lance dans l'œil de son Adversaire; & Marivaut tomba mort de ce coup. Le vainqueur fut ramené à Paris au milieu des fanfares & des acclamations publiques. Les Dames couronnèrent sa victoire; & le Peuple

qui ſe preſſoit dans les rues pour le voir paſſer, en fit le ſoir des feux de joie. Les Prédicateurs de la Ligue diſoient en chaire, que le jeune David avoit tué le Philiſtin Goliath. Les Beaux-eſprits compoſèrent des vers en ſon honneur, & firent cette anagramme de ſon nom : *Claudius de Marolles, adſum in duello clarus.*

✠

Les Cardinaux François portoient au commencement à leur chapeau, un cordon tiſſu d'or & de ſoie rouge en platte-bande, avec de petites houppes mélangées de la même ſorte. Lorſque le Cardinal de Richelieu ſe vit élevé à la dignité de premier Miniſtre, il en prit un de pur or ; & quelques Cardinaux ſuivirent ſon exemple. M. de Retz, Coadjuteur de Paris, n'attendit pas qu'il fût Cardinal, pour ſe parer du même ornement ; perſonne

n'y ayant trouvé à redire, l'Archevêque de Sens, son Métropolitain, crut pouvoir user de la même distinction ; insensiblement le cordon d'or a passé à tous les Evêques, & de ceux-ci à quiconque veut en porter.



Un Edit de 1566 établit des pensions pour ceux qui auront dix enfans, & de plus fortes pour ceux qui en auront douze ; mais cet Edit, en n'attachant les secours du Prince qu'à des espèces de prodiges, ne force-t-il pas la Nature, qu'il ne falloit qu'exciter? On exigeoit d'ailleurs, que les enfans fussent tous vivans ; ainsi des peres qui avoient perdu leurs enfans, se trouvoient doublement accablés du malheur de leur perte. Cet Edit, sans doute à cause de cette double imperfection, est abrogé.

On ne fauroit croire fous combien de formes, l'ignorance & la fuperftition des fiècles paffés nous ont préfenté l'Aurore boréale. Elle produifoit des vifions différentes dans l'efprit des Peuples, felon que les apparitions étoient plus ou moins fréquentes; c'eft-à-dire, felon qu'on habitoit des Pays plus ou moins éloignés du pôle. Elle fut d'abord un fujet d'allarmes pour les Peuples du Nord; ils crurent leurs campagnes en feu & l'ennemi à leurs portes; mais le phénomène devenant prefque journalier, ils l'ont bientôt regardé comme ordinaire & naturel; ils l'ont même confondu affez fouvent avec le crépufcule. Les habitans des Pays qui tiennent le milieu entre les terres arctiques, & les extrémités méridionales de l'Europe, n'y virent que des fujets triftes ou menaçans, affreux ou terribles.

C'étoient des armées en feu, qui se livroient de sanglantes batailles, des têtes hideuses, séparées de leur tronc, des boucliers ardens, des chars enflammés, des hommes à pied & à cheval, qui couroient rapidement les uns contre les autres, & se perçoient de leurs lances. On croyoit voir tomber des pluies de sang; on entendoit le cliquetis des armes, le bruit de la mousqueterie, le son des trompettes; présages funestes de guerres & de calamités publiques. Voilà ce que nos peres ont presque toujours vu & entendu dans les Aurores boréales. Faut-il s'étonner, après cela, des frayeurs terribles que leur causoient ces sortes d'apparitions.

La Chronique de Louis XI rapporte qu'en 1465, on apperçut à Paris une Aurore boréale, qui fit paroître toute la Ville en feu. Les Soldats

qui faiſoient le guet, en furent effrayés; « & un homme en devint fou » & perdit ſens & entendement en » allant le matin ouïr meſſe au » Saint-Eſprit ». Dans la ſuite du texte, il eſt dit que: « ſi en furent » portées les nouvelles au Roi en » ſon Hôtel des Tournelles, qui in- » continent monta à cheval, & s'en » alla deſſus les murs au droit de » l'Hôtel de Ardoiſe, & y demeura » grand eſpace de tems, & fit aſ- » ſembler tous les quartiers de Paris, » pour aller chacun en ſa garde deſ- » ſus leſdits murs; & à cette heure » courut bruit, que les ennemis de- » vant Paris en alloient & délo- » geoient; & qu'à leur dit partement, » mettoient peine de brûler & en- » dommager ladite Ville par où » poſſible leur feroit; & fut trouvé » que de tout ce il n'étoit rien ».



Un Arrêt du Parlement de Dôle, qui condamne un Lyonnois à être brûlé vif, pour avoir dévoré de petits enfans pendant la nuit, prouve que, lorsque la Franche-Comté appartenoit à l'Espagne, on y croyoit aux loups-garoux. Ces sortes de pièces ne sont pas toujours inutiles; elles font connoître le génie des différens Peuples.



Henri III ne pouvoit demeurer seul dans une chambre où il y avoit un chat. Le Duc d'Epernon s'évanouissoit à la vue d'un levraut. Le Maréchal d'Albert se trouvoit mal dans un repas, où l'on servoit un marcassin ou un cochon de lait; Uladislas, Roi de Pologne, se troubloit & prenoit la fuite, quand il voyoit des pommes. Erasme ne pou-

voit ſentir le poiſſon, ſans avoir la fièvre. Scaliger frémiſſoit de tout ſon corps en voyant du creſſon. Thyco-Brahé ſentoit ſes jambes défaillir à la rencontre d'un lièvre ou d'un renard. Le Chancelier Bacon tomboit en défaillance, toutes les fois qu'il y avoit une éclipſe de Lune. Boyle avoit des convulſions, lorſqu'il entendoit le bruit que fait l'eau en ſortant d'un robinet. La Mothe le Vayer ne pouvoit ſouffrir le ſon d'aucun inſtrument, & goûtoit un plaiſir vif au bruit du tonnerre. Un Anglois ſe mouroit, quand il liſoit le cinquante-troiſième Chapitre d'Iſaïe. Un Eſpagnol tomboit en ſyncope, quand il entendoit prononcer le mot *Lana*, quoique ſon habit fût de laine. Je connois une perſonne qui eſt prête à ſe trouver mal, au ſeul nom de l'Abbé **.

Vers l'an 1569, on trouva à Lyon dans des fondemens une pierre, sur laquelle un plaisant avoit écrit : « Telle année, un tel jour, la Messe » cessera ». Les Génevois faisoient grand cas de cette inscription, & fondoient là-dessus de grandes espérances en faveur de la réforme de Calvin. Mais, tout bien calculé, on vit qu'en effet le jour marqué étoit le Vendredi-Saint, jour auquel on ne dit pas la Messe.



Philippe de Valois étoit à peine sur le trône, qu'il fût engagé à la guerre contre les Flamands. Son Conseil, sa Noblesse, & même sa Famille, paroissoient ne pas approuver cette guerre, que ce Prince embrassoit avec une extrême avidité. Il porta sur Gaucher de Chatillon un de ces regards qui semblent vouloir enlever

les suffrages : « Et vous, Seigneur
» Connétable, lui dit-il, que pen-
» sez-vous de tout ceci ? Croyez-
» vous qu'il faille attendre un tems
» plus favorable » ? Chatillon étoit un vieux Seigneur, blanchi dans les armes & dans le Conseil. Sire, répondit-il avec un laconisme vraiment militaire : « qui a bon cœur, a tou-
» jours le tems à propos ». Philippe, à ces mots, se lève transporté de joie, court au Connétable, l'embrasse, & s'écrie : « *qui m'aime me suive* ». Ces mots du Roi ont passé en proverbe.



Les richesses de Henri IV furent la proie de Concini, de sa femme & de leurs créatures ; ils s'en servirent pour acheter la soumission des Grands, qui savoient le mieux se faire valoir. « Le tems des Rois est fini, dit-on hau-
» tement, lorsqu'on vit ces largesses

» commencer ; voici celui des Sei-
» gneurs » ; mais cette soumission disparut avec l'argent du trésor.

Lorsqu'un état est parvenu au point d'accablement où la France étoit réduite à la mort de Louis XIV, il est presque impossible que la nécessité ne force de recourir à des opérations violentes & douloureuses. Un Etranger (M. Law) s'engagea d'établir un plan d'administration, qui promettoit des ressources promptes & assurées. Le Duc de Noailles, aimant mieux que les fondemens de ce grand édifice fussent jettés sous d'autres auspices que sous les siens, quitta la Présidence des Finances.



Si l'application, l'intégrité, le desir de conserver l'ordre établi,

euſſent ſuffi, pour réparer la perte que la France avoit faite par la mort de Colbert, il eſt conſtant que M. le Pelletier eût rempli le vœu public. Son étude principale parut d'abord conſiſter à ne rien innover, & à ſuivre, autant qu'il le pourroit, la méthode de ſon prédéceſſeur; mais il manquoit de ce génie, ſans lequel les opérations portent ordinairement le caractere de la timidité, de la lenteur & de l'incertitude; cependant la réponſe que Louis XIV fit à ſon ſujet, devoit lui donner de la confiance. M. le Pelletier ſe trouvant peu propre aux Finances, parce qu'il n'étoit pas aſſez dur, le Roi ſe décida en ſa faveur ſur ce reproche même, en diſant qu'il n'entendoit pas que ſes Sujets fuſſent traités durement. Quoique de pareils traits ſoient communs dans la vie de ce Prince, ils ſont toujours auſſi

dignes de remarque, que chers à la Nation.



Le Cardinal de Richelieu, un des plus grands Mécènes des gens de Lettres, a laissé mourir de faim de bons Historiens, tandis qu'il donnoit à pleines mains à de mauvais Poëtes. C'est qu'il avoit la manie des vers & du Théâtre, & non de l'Histoire, qui devoit cependant consacrer à jamais la gloire de son ministère. Voilà comme les hommes entendent mal l'intérêt de leur vanité. Les Histoires, quelles qu'elles soient, restent toujours; & d'un millier de vers, il n'y en a pas vingt, qui passent à la postérité.



Ce Ministre, qui desiroit d'affermir de plus en plus sa faveur, & d'illustrer

sa

ſa maiſon, entreprit de marier Madame de Combalet, ſa nièce, avec le Comte de Soiſſons. Le Gentilhomme, chargé de propoſer ce mariage, reçut pour récompenſe un ſoufflet, & penſa s'attirer un traitement encore plus déſagréable. Le Comte de Soiſſons déclara qu'il n'épouſeroit jamais les reſtes de ce galeux de Combalet. Le Cardinal voulut prouver au Prince, que la jeune Veuve étoit encore vierge. Le principal argument dont il ſe ſervit, fut l'anagramme tirée du nom de ſa nièce, qui s'appeloit Marie de Vignérots; où l'on trouve ces mots: vierge de ſon mari. Le Prince ne ſe laiſſa point perſuader par des anagrammes.



L'Archevêque de Reims, fils de Charles, Duc de Guiſe, aimoit paſſionnément Anne de Gonzague. Le

jeune Prélat, qui n'étoit pas encore dans les Ordres, vouloit renoncer à tous ses bénéfices. Raisonnant un jour de ce mariage avec le Cardinal de Richelieu, il lui témoigna l'affection extraordinaire qu'il portoit à la Princesse de Gonzague, l'aversion extrême qu'il avoit pour l'Etat Ecclésiastique, & son goût décidé pour les armes. Le Cardinal lui répondit; « Pensez sérieusement à cette affaire. » Vous faites des offres que je ne ferois pas. Vous avez quatre-cent mille livres de revenu; d'autres, loin de les perdre pour avoir une femme, donneroient quatre-cent mille femmes pour les avoir ».

Le mariage de Louis XIII avec l'Infante Anne d'Autriche, souffrit de grandes difficultés; & l'on fit en France beaucoup d'écrits pour &

contre cette auguſte alliance. Entre pluſieurs raiſons que l'on apporta pour prouver que ce mariage étoit convenable, on faiſoit voir qu'il y avoit une merveilleuſe & très-héroïque correſpondance entre les deux Sujets. Le nom de Loys de Bourbon contient treize lettres; ce Prince avoit treize ans lorſque le mariage fut réſolu; il étoit le treizième Roi de France du nom de Loys. L'Infante Anne d'Autriche avoit auſſi treize lettres en ſon nom; ſon âge étoit de treize ans; & treize Infantes du même nom ſe trouvoient dans la Maiſon d'Eſpagne. Anne & Loys étoient de la même taille; leur condition étoit égale; ils étoient nés la même année & le même mois.

Rien n'étoit plus commun en ce tems-là, que ces puériles combinaiſons de lettres & de nombres. Voici la recherche curieuſe qui fut faite

sur le nombre de quatorze par rapport à Henri IV s'il naquit quatorze siècles, quatorze décades & quatorze ans après la Nativité de J. C. Il vint au monde le quatorze de Décembre, & mourut le quatorze de Mai. Il a vécu quatre fois quatorze ans, quatre fois quatorze jours, quatorze semaines, & il y a quatorze lettres en son nom, Henri de Bourbon.

Richelieu étoit au lit de la mort; & comme Louis XIII paroissoit fâché de le perdre dans le tems qu'il en avoit le plus de besoin: « Je vous » laisse de bons Ministres, dit le » Cardinal; vous n'avez rien à re- » douter de vos ennemis de dehors; » si vous suivez les conseils de ceux » que j'ai mis dans les affaires; mais » c'est votre petit Coucher que vous » avez à craindre, & qui m'a donné

» plus de peine, que tous les Etran-
» gers enſemble ».

Louis XIII étoit habile à faire faire l'exercice, ſe plaiſoit à polir des fuſils; à chaſſer, à entendre la muſique qu'il ſavoit paſſablement. Ce Prince eſt un des premiers qui aient tiré au vôl, & il tiroit ſi parfaitement, qu'un Plaiſant faiſant alluſion au ſurnom de Juſte, diſoit : « Juſte à tirer de l'Arquebuſe ».



Le Duc de Rhételois, fils aîné du Duc de Nevers, étoit amoureux de Mademoiſelle de Soiſſons. Ce Prince, âgé de quinze ans, étoit le plus beau Seigneur de la Cour. Un jour qu'il avoit les cheveux mieux friſés qu'à l'ordinaire, M. de Luynes lui dit en badinant, qu'on voyoit bien qu'il avoit une maitreſſe, parce qu'il avoit la tête trop belle. Le Prince lui ré-

pondit que l'amour n'entroit pour rien dans sa frisure, & que ses cheveux frisoient ainsi naturellement. Le Roi qui étoit présent, lui demanda si cela étoit vrai. « Non Sire, » lui dit le Duc de Réthelois. — Pourquoi donc me le disiez-vous tout-» à-l'heure, répliqua M. de Luynes? » — C'est, lui répartit le Duc, que » je dis au Roi la vérité, & à vous » ce qu'il me plaît ».



Une médaille vraie ou prétendue, qui fit beaucoup de bruit dans le monde, est celle de Josué arrêtant le Soleil, pour désigner la Hollande arrêtant le progrès des armes de Louis XIV. Elle fut attribuée à l'Ambassadeur des États-Généraux en France; mais ce Ministre fit voir dans le tems, la fausseté de cette imputation; & plusieurs même pré-

tendent que la médaille n'a jamais exiſté, malgré le nombre infini d'Écrivains qui ont adopté cette tradidition. Elle n'eſt cependant pas abſolument chimérique ; il a paru une médaille où, d'un côté, l'on voyoit une partie de l'Europe éclairée de la lumière du Soleil, & une main ſortant des nues, comme prête à s'en ſaiſir.

Une autre médaille, plus inſolente que celle-ci, a été faite au ſujet des ſollicitations preſſantes de la France & de l'Eſpagne, pour entrer en alliance avec Cromwel. D'un côté, Cromwel y paroît en buſte, revêtu d'une cuiraſſe, & couronné de lauriers; de l'autre, la République d'Angleterre, aſſiſe, & montrant de la main Cromwel appuyé ſur ſes genoux, les chauſſes bas, les feſſes nues, & préſentant ſon derriere à baiſer aux Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne. Le François repouſſe l'Eſpa-

pagnol, & lui dispute le pas. On a prétendu que la République d'Angleterre ne tenoit ainsi Cromwel exposé, que pour recevoir des claques des deux Ambassadeurs, & qu'ils se disputoient seulement entr'eux, à qui donneroit la première.

⁂

Le Cardinal Mazarin ayant fait transférer les Princes de Condé & de Conti de Vincennes à Marcoussi, & de-là au Havre-de-Grâce, les confia à un Gascon, nommé de Bar, qui s'acquittoit si scrupuleusement de sa commission, qu'il vouloit obliger l'Aumônier de dire la Messe en François; car, comme il n'entendoit pas le latin, il craignoit qu'on n'ajoutât aux paroles de la Messe les nouvelles que l'on voudroit donner à ses Prisonniers. Le Cardinal lui écrivit qu'il lui savoit gré de son zèle; mais qu'il le poussoit un peu trop loin.

Ninon étoit une fille de mauvaise conduite & de bonne compagnie. Nous avons aussi peu de Ninons que de Corneilles ; il étoit réservé au siécle de Louis XIV de produire du grand, du merveilleux dans tous les genres.

Un Statut de l'Académie Espagnole, fait à l'imitation de notre Académie Françoise, porte que les gens de qualité, sans esprit, sans lettres, sans connoissances, ne pourront être admis à ce Corps de Savans. On veut bien qu'ils y assistent quelquefois pour s'instruire, & apprendre que la naissance, les dignités & les richesses sont des prérogatives d'un autre ordre que les talens. Que cette façon de penser est encore éloignée de celle de ce Cardinal, qui s'imaginoit que le génie seroit obscur par

lui même, si l'argent & les titres n'en relevoient le néant; que des gens qui avoient de l'or au lieu de mérite, & des dignités au lieu de science, pouvoient hardiment venir s'asseoir avec ceux dont la renommée publie les noms dans l'Univers; qu'il suffit d'être à leur côté pour leur ressembler, & qu'un Grand qui sait à peine lire, ou une Tête mitrée qui fait faire ses Mandemens, peuvent passer pour de beaux génies.



Tous les Auteurs François qui ont parlé du Renard, jusqu'au commencement du treizième siècle, ne nommoient cet animal que Goupil, Voulpil, du mot latin *Vulpes*. Avant ce tems-là, le mot de Renard ne se trouve dans aucun de nos anciens manuscrits; & l'on prétend qu'il nous est venu d'un nommé Rainard ou

Réginald, comte de Sens, politique rusé, & grand hypocrite; que, comme on lui ſuppoſoit le caractère du Renard, deux Poëtes du tems donnèrent ſon nom à cet animal, & que ce nom a été ſubſtitué depuis, dans notre langue, à celui de Voulpil.

✻

Croiroit-on que le jugement de Sancho, dans l'Iſle de Barataria, eſt tiré preſque mot à mot d'un recueil de Légendes, écrites en latin par un Eſpagnol du douzième ſiècle, & dont la Bibliothèque du Roi conſerve le manuſcrit? Dans la Vie de Saint Nicolas, folio 196, on raconte qu'un Juif demandant à un Chrétien de l'argent qu'il lui avoit prêté ſur ſa parole, ce dernier ſoutint l'avoir payé. Outré de cette mauvaiſe-foi, le Juif le traduiſit devant les Juges; & le débiteur fut condamné à ſe

purger par serment sur le tombeau de Saint Nicolas. L'un & l'autre s'y rendirent accompagnés de témoins. Le Chrétien avoit fait faire un bâton creux, dans lequel étoit renfermée la somme qu'il devoit. Chemin faisant, il pria le Juif de porter son bâton jusqu'à l'Eglise ; & avant que de le reprendre, il jura sur le tombeau du Saint, qu'il avoit remis cette somme entre les mains de son Créancier. En s'en retournant, il sentit une envie de dormir, se coucha sur le grand chemin, & mit à côté de lui le bâton où étoit l'argent. Au fort de son sommeil, un charriot qui vint à passer rompit le bâton, & l'argent qui en sortit servit à payer le Juif.

Telle est l'histoire traduite assez littéralement du manuscrit latin dont j'ai parlé. C'est presque la même chose dans le Roman de Don Quichotte. Les deux Plaideurs se pré-

sentent devant le Tribunal de Sancho, Gouverneur de l'Isle. Il ordonne au débiteur de lever la main ; & celui-ci donnant sa canne à l'autre, comme s'il en étoit embarrassé, met sa main sur la croix, & dit : « j'avoue que j'ai reçu les dix » écus d'or ; mais je jure que je les » ai remis entre les mains de ce bon » homme ». Sancho se mordant le bout du doigt, lui dit : « donnez-» moi un peu votre canne, j'en ai » besoin. La voilà, Monseigneur. » Il la prit, & la donnant au » Créancier ; allez, lui dit-il, vous » êtes payé maintenant. Quoi ! Mon» seigneur, est-ce que cette canne » vaut dix écus d'or ? Oui, répliqua » le Gouverneur, où je suis le plus » sot qui vive : qu'on rompe la » canne ». On demanda à Sancho comment il avoit connu que cet argent étoit dans le bâton ; c'est, dit-il,

pour avoir vu que celui qui le portoit, l'avoit mis sans nécessité entre les mains de sa partie pendant qu'il juroit, & qu'il falloit aussi croire que les Juges, quelque ignorans qu'ils puissent être, sont guidés par la main de Dieu; outre qu'il avoit ouï-dire autrefois à son Curé une chose semblable.



Originairement, on ne connoissoit aucune dignité chez les Gaulois & chez les Francs; ils n'avoient de Magistrats, que leurs Prêtres qui présidoient à leurs assemblées; de Juges, que leurs Camarades; de Capitaines, que ceux qu'ils s'étoient donnés volontairement. Il n'y avoit parmi eux d'autorité & d'obéissance que celles qui résultoient du dévouement, & du Vasselage. On trouve chez les Romains l'origine de toutes les charges

entre lesquelles se partagea, chez nos Ancêtres, l'exercice de l'autorité souveraine. Clovis prit le titre de Consul & celui de Patrice. Ces deux dignités étoient ce qu'il y avoit de plus relevé dans l'Empire après la Pourpre Impériale. En prenant les Loix & la Police des Romains, les Francs adoptèrent leurs Magistratures. Ils firent plus; ils prirent d'eux les dénominations purement honorifiques, inventées par les Césars, pour suppléer à des récompenses réelles; les titres d'Illustres, de Clarissimes, d'Excellens, les attributs d'Altesse, de Magnificence, de Sublimité, devinrent ceux du Roi & des Seigneurs; & ils sont parvenus jusqu'à nous. C'est ainsi que nous avons imité, dans notre premier âge, ce qui, chez les Romains, fut l'effet & la marque de leur décadence.

Les Chasses, considérées comme les plaisirs du Roi, remontent à la fondation de la Monarchie. Les Francs étoient passionnés pour ce genre d'exercice, qui n'étoit pas fort commun chez les Romains. Ces derniers n'avoient pas même imaginé d'en faire un droit inhérent à leurs terres. Aussi virent-ils sans peine & sans murmure leurs Conquérans se réserver à eux seuls le droit de chasse sur les terres mêmes, que ces nouveaux venus leur avoient permis de posséder. On fit d'abord une loi que tout ce qui n'étoit pas militaire, ne chasseroit point. On défendit ensuite de tuer aucune bête fauve sans la permission du Roi; enfin, on enjoignit aux Juges, de faire garder avec soin le gibier, de conserver les Forêts, de nourrir les chiens qu'on leur recommandoit.



J'ai lu quelque part qu'un Religieux, prêchant ſur l'Enfer, & voulant ménager la délicateſſe de ſes Auditeurs, leur diſoit : « Si vous » perſiſtez dans vos déſordres, vous » courez riſque d'habiter éternelle» ment dans un lieu que la bien» ſéance m'empêche de vous nom» mer ». Nos Prédicateurs ne pouſſent pas encore ſi loin les égards; mais ils traitent déja les matières les plus terribles d'une façon ſi agréable, qu'on n'en eſt plus effrayé.



D'où vient que dans la foule preſque innombrable de ces Prédicateurs qui ſe firent écouter autrefois avec tant de plaiſir, il en eſt ſi peu dont la lecture ſoit aujourd'hui ſupportable? Pourquoi, parmi ceux-mêmes

qu'on lit, ne s'en trouve-t-il que deux ou trois, qui aient réuni constamment tous les suffrages ? C'est que le vrai génie de l'éloquence est très-rare ; c'est que la manie du bel-esprit, le goût des ornemens frivoles ont aussi dégradé la majesté de la chaire. La plupart des Orateurs Chrétiens de ce siècle, infectés de la contagion générale, ont renoncé d'eux-mêmes aux avantages du genre qu'ils avoient embrassé. Aux grands mouvemens de l'éloquence, aux traits mâles & vigoureux du génie, ils ont substitué la froide élégance du style académique. Moins jaloux de réformer les vices, que d'en tracer des tableaux élégans, ils n'ont songé qu'à plaire par des portraits & des peintures de mœurs : leurs discours ingénieux & fleuris, à l'aide d'un débit imposant, soutenoient l'attention d'une assemblée indulgente & disposée à l'approba-

tion ; mais ils n'ont pas trouvé la même faveur aux yeux du lecteur sévère & impartial ; & l'impreſſion a été le fatal écueil contre lequel ſont venues ſe briſer enfin tant de réputations brillantes.

PENSÉES DIVERSES.

La Cour eſt une ſorte de monde particulier au milieu du monde même ; ou plutôt, c'eſt le vrai théâtre où ſe jouent les grands rôles, dont le monde ordinaire n'eſt que le Spectateur ou le Copiſte. La faveur y eſt moins ſûre, parce qu'elle eſt plus enviée ; la diſgrâce plus amere, parce qu'elle eſt plus remarquée ; & ſi la vertu y eſt plus pure, parce qu'elle y eſt plus éprouvée, le vice y eſt plus contagieux, parce qu'il eſt plus ſéduiſant ; c'eſt-là qu'on s'introduit par vanité, qu'on ſe craint par ambition ;

qu'on n'aime, qu'on ne hait que par intérêt; là qu'on intrigue avec art; qu'on supplante avec adresse, qu'on séduit, qu'on trompe, qu'on trahit même avec tous les dehors de la politesse, du zele, de la bonne-foi; là qu'on se montre ordinairement tout autre que l'on n'est; qu'on dissimule si bien ce qu'on pense; qu'on affecte si habilement ce qu'on ne sent pas. Là le grand intérêt, qui est celui du Souverain, ne l'emporte pas toujours sur des intérêts subalternes, qui sont ceux des Courtisans.



C'est une illusion, & plus souvent une malignité, de penser que l'état Religieux soit comme le tombeau de tous les sentimens qui unissent les cœurs; que la plus belle âme y contracte bientôt une indifférence uni-

verselle pour tous les objets qu'elle y abandonne, & que l'amitié la plus légitime y soit ignorée de ceux mêmes qui paroissoient nés pour la mieux connoître. C'est bien là le portrait trop ressemblant du monde, sur-tout du grand monde, où le masque de l'amitié paroît sans cesse, & où la vraie amitié ne se montre jamais.



Le Suïcide est un de ces présens funestes, que nous devons à la nouvelle Philosophie. C'est parmi nos Sages, parmi les bienfaiteurs de l'Humanité, que cette doctrine meurtrière a trouvé ses apologistes : c'est à la lecture de leurs écrits, que l'imagination du malheureux s'enflamme, que son désespoir s'aigrit, & que la rage s'empare de son cœur : Philosophie, non moins impuissante que cruelle,

c'est donc ainsi que tu consoles ! Voilà donc où se réduisent toutes les ressources que tu offres à l'âme découragée que l'infortune accable ; un poignard & des poisons !

Si l'on ne voyoit commettre le suïcide qu'à des hommes de bien, ou à des hommes qui, toute leur vie, ont fait preuve de courage, on pourroit soutenir, avec quelque vraisemblance, que le suïcide est un acte de vertu & de valeur ; mais l'expérience montre que le scélérat & l'honnête-homme, le poltron & le brave, les femmes & les héros, les personnes à sentimens & les âmes les plus basses, en sont également capables. C'est donc avec raison que Sénèque disoit que, pour savoir se donner la mort, il n'est pas nécessaire d'être un Caton ;

que ſon valet & ſa ſervante en euſſent fait autant, & que les plus vils des mortels ont trouvé cet abri contre les maux qui les accablent.



On a la fureur d'être Mécène, comme on a celle d'être Auteur. On s'engoue d'un chétif Ecrivain ; on l'admire, on le prône ; on voudroit faire quelque choſe de rien. Ce ne ſont pas ſeulement des Princes, de grandes Dames, de grands Seigneurs, qui s'infatuent de quelques ſots Littérateurs ; il n'y a pas juſqu'à de petites bégueules bourgeoiſes, qui ne s'en mêlent ; elles feroient bien mieux d'imiter la franchiſe de cette femme galante, qui diſoit à ſon amant, un peu borné & rempli de prétentions à l'eſprit ; « Eh ! mon ami, laiſſe-» là ton eſprit ; tu n'en as gueres ; » mais je ne t'en aime pas moins ».

La vanité des protecteurs & des protectrices souffriroit trop d'un pareil aveu; l'homme médiocre qu'ils adoptent, est un aigle, un génie, un prodige. On sollicite pour lui les applaudissemens, les récompenses, les honneurs. On épouse ses prédilections, ses antipathies, ses querelles.

⁂

La plupart des grands-hommes ont essuyé l'injure, l'outrage & la persécution. En marchant sur leurs traces, en les suivant de près, doit-on s'attendre à être plus heureux? Qu'on se rappelle que Descartes finit ses jours dans une terre étrangère; que Galilée fut emprisonné; que le Tasse mourut misérable; que la cendre de Molière put à peine obtenir la sépulture. Les réputations célèbres ont leurs peines ainsi que leurs douceurs; ce

n'est

n'eſt qu'à leur ſuite & autour d'elles, qu'on entend ſiffler les ſerpens de l'envie, de la haine & de la calomnie. Tel a été, dans tous les ſiècles, le ſort déplorable du génie & des talens; tel eſt le prix des découvertes & des ſervices rendus à l'Humanité.



Pas un de ceux qu'on appelle hommes de plaiſir, n'a été l'Auteur d'un ouvrage conſidérable & digne d'admiration. C'eſt au ſein de la pauvreté & d'une vie dure, que ſont nés tous les chef-d'œuvres faits pour triompher des injures du tems. Homère aveugle, parcourt, en chantant ſes vers, les Bourgs de la Grèce, pour y mendier tout-à-la-fois la gloire & quelque choſe de plus ſolide. Il falloit que Virgile fût preſſé par la faim, puiſqu'il profana ſa bouche juſqu'à prodiguer des éloges

au lâche Tyran de sa Patrie. Quelle pauvreté plus grande que celle du Camoëns & du Tasse ? L'Italie, après avoir refusé au dernier du pain pendant sa vie, se contenta de lui offrir quelques branches de laurier la veille de sa mort. Ce Chantre fameux de l'Angleterre, qui a si fort illustré sa Patrie par son Poëme, l'immortel Milton, manquoit de tout. Dans quel état de misère ne véeurent pas Corneille & la Fontaine ? C'est sous la dure tyrannie de l'esclavage, qu'Esope, Phèdre, Epictete, composèrent leurs ouvrages. La pauvreté est tellement inhérente aux Peintres, qu'elle a passé en proverbe ; elle fut autrefois l'appanage de presque tous les Philosophes, ainsi qu'une vie dure & agitée. Descartes est contraint d'aller chercher un asyle dans les climats glacés du Nord. Bâcon fut aussi fameux par le mauvais état de ses af-

faires, que par l'éminence de ſes talens; auſſi ce grand-homme ne faiſoit-il pas difficulté de dire qu'il avoit commencé à vivre pour étudier, & qu'il finiſſoit par étudier pour vivre. Parcourez la vie de preſque tous les grands Géomètres, & vous trouverez qu'ils ſe ſont preſque tous formés au ſein de la miſère. C'eſt donc loin du tumulte, de l'ambition, de la ſoif dévorante des richeſſes, de la ſervitude des Cours, du luxe & de la frivolité des cercles brillans, que les talens ſont dans toute leur force.

⁂

Le mérite ſupérieur dans les hommes, eſt comme la vraie beauté dans les femmes; l'un & l'autre ne s'efforcent ni ne négligent de paroître; ils ne ſollicitent ni ne fuient les éloges; loin de les mépriſer, plus ils les méritent, & plus ils en reconnoiſſent le

prix. Une sensibilité vive & juste, est le caractère certain du vrai mérite en tout genre ; la singularité d'une dédaigneuse indifférence sur la réputation, est une grimace qui devroit être généralement déclarée l'affiche des faux talens dans un sexe, & des charmes équivoques dans l'autre.

✠

La dissipation de la plupart des Gens-de Lettres, contribue beaucoup à les retenir dans les liens de la médiocrité. L'amour du plaisir, qui s'allie difficilement avec celui de la gloire, les agrémens de la société qu'ils ne connoissoient pas autrefois, le luxe enfin qui les avoit respectés si long-tems, énervent leur âme. Si les illustres Ecrivains du dernier siècle revenoient parmi nous, ils seroient frappés d'étonnement à la vue de

ceux qui croient les avoir remplacés. Ce ſont des Elégans, des Petits-Maîtres, des Agréables, des Hommes à bonnes fortunes. Ils ſont de toutes les parties, de toutes les fêtes, de tous les ſoupers réputés fins. Ils ont des habits riches, des dentelles ſuperbes, de beaux appartemens. Ce n'eſt pas ainſi que vivoient les Corneilles, les Molières, les la Fontaines, les Boileaux, &c. Ils étoient logés & vêtus ſimplement: une large calotte couvroit la tête ſublime du grand Corneille, & toute la Nation ſe levoit par reſpect devant lui, quand il paroiſſoit au Spectacle.



Il ſemble qu'en général les talens ſoient un titre pour ſe diſpenſer d'être aimable. Leur éclat attire; leur aſpect rebute. On polit ſon eſprit; & l'on ne polit point ſes manieres. On

devient bon Auteur ; & l'on reste mauvais Citoyen, ou de mauvaise Compagnie. Qu'arrive-t-il ? On estime, on aime les ouvrages ; on méprise, souvent même on hait les personnes ; on les respecte, & on les fuit. Ne cherchons point d'autre cause de l'infortune de quelques Ecrivains nés avec beaucoup de génie. L'inflexibilité de leur caractère, la rudesse de leur amour-propre, ont fait leurs malheurs ; & pour surcroît d'humiliation, ils ont vu bien des gens, qui assurément ne les valoient pas, parvenir aux places & aux honneurs. Ce n'est pas précisément le talent qu'on a récompensé chez quelques Ecrivains ; c'est plutôt la bonté de leur âme, la sagesse de leur conduite, la sûreté de leur commerce, l'urbanité de leurs mœurs. Ces qualités suffisent tous les jours pour s'avancer dans le monde ; à plus forte

raiſon doivent-elles être profitables à ceux qui de plus ont l'eſprit cultivé, & qui contribuent aux agrémens de la Société.

✠

A peine nos jeunes Aſpirans aux lauriers du Parnaſſe ont-ils ſecoué la poudre collégiale, qu'ils s'élancent dans la lice; hier ils étoient diſciples, ils ſe croient aujourd'hui des maîtres; & ſans avoir fecondé leur ſtérilité par l'étude approfondie des règles & des modèles, ils entreprennent les ouvrages qui demandent le plus de lumières, le plus de jugement, le plus de connoiſſance de l'homme & des hommes. Si, du moins, après la chûte ou le ſuccès équivoque de leurs premières tentatives, ils ne s'obſtinoient pas, amans infortunés, à pourſuivre les Muſes qui les dédaignent & les fuient, on leur pardonneroit des

essais informes, en faveur de la justice qu'ils se rendroient courageusement eux-mêmes.



Le Charlatan a un avantage considérable sur le vrai Médecin : c'est que si quelqu'une de ses promesses se réalise, on l'élève jusqu'aux nues ; & si le malade est trompé, l'on est obligé de se taire par honneur, & pour ne pas s'exposer à être blâmé, d'avoir confié sa guérison à un malheureux, qui a d'autant plus de droit d'être frippon, que le nombre des sots est toujours le plus grand.



La Religion, toujours attaquée avec les mêmes traits, se défend aussi toujours avec les mêmes armes. Ses Adversaires les plus adroits sont ceux qui savent manier un vieux so-

phiſme avec le plus de fineſſe. Ses défenſeurs les plus habiles, ſont ceux qui poſsèdent le mieux l'art de donner une nouvelle force à d'anciennes preuves. Les uns & les autres ne diſent rien qui ne ſoit très-connu; mais, comme les premiers ne ceſſent de reproduire de vieilles impiétés, c'eſt aux ſeconds à leur oppoſer l'ancien bouclier de la foi, c'eſt-à-dire, les Prophéties & les Miracles.

Nous nous applaudiſſons d'être le Peuple de l'Europe le plus ſociable; mais les Sociétés ne feroient-elles point le gouffre où vont ſe perdre nos talens naturels ? De la diſſipation, naiſſent l'inapplication & la frivolité. On néglige les grandes choſes, en donnant trop de tems aux petites. En ne s'occupant & ne s'affectant que des intérêts futiles des Sociétés, on

perd de vue ceux de la Patrie. L'amour du plaisir enfante l'intérêt particulier, qui ferme le cœur au bien général. Ces assemblées que forment l'oisiveté & l'ennui, bien loin de constituer la Société, la détruisent. Ce sont des espèces d'attroupemens aussi contraires aux devoirs d'un bon Citoyen, que ceux que les Loix proscrivent, le sont à la tranquillité publique. Soyons moins sociables, & plus affectionnés à la Société.

❦

Quel autre Peuple a vu en moins d'années que nous, la plus précieuse portion de sa Jeunesse devenir les enfans de l'Etat; ses plus illustres Citoyens consacrés à l'immortalité par ces éloges solemnels que l'Académie nationale leur décerne au nom de la Nation même; des mariages, formés par la bienfaisance publique,

orner ſes fêtes & ſes victoires; les inſtrumens du luxe, portés au tréſor de l'Etat, y multiplier les ſignes des valeurs; le patriotiſme & l'amour pour ſon Roi, couvrir les mers de vaiſſeaux; l'auguſte Palais de ſes Maîtres, ſi chers à la Nation & aux Arts, s'élever du milieu des ruines avec plus d'éclat & de grandeur; ſes Communes incultes ſe changer en des champs fertiles; des Sociétés ſavantes apprendre au Laboureur combien l'expérience & l'art ajoûtent à la Nature; enfin les plus grands efforts dans tous les genres & par toutes les claſſes de Citoyens, montrer, à nos voiſins étonnés, que la Monarchie Françoiſe, ſous des Maîtres chéris, peut trouver dans ſon ſein les mêmes reſſources, que les Républiques de Rome, de Sparte & d'Athènes?



Le principal avantage des Eloges que propose l'Académie Françoise, est de faire revivre les Grands-Hommes de la Nation, & de rappeler sous nos yeux des bienfaits qui leur donnent des droits aux hommages que nous leur rendons. Rien n'est plus propre à remplir ce but très louable, que le concours des ouvrages Académiques ; chaque Aspirant au prix, traite à sa manière l'Eloge proposé ; il en résulte que l'homme illustre, qui en est l'objet, est envisagé sous toutes les faces, & par conséquent connu plus particulièrement qu'avant cette époque, où il n'obtenoit du grand nombre des personnes peu instruites, qu'une admiration vague, &, pour ainsi dire, de tradition.



La vivacité naturelle à notre Na-

tion nous emportera toujours à l'une ou à l'autre extrémité. La ſuperſtition ne déshonore plus la Religion; & l'incrédulité en ébranle les fondemens : le fanatiſme n'agite plus les eſprits ; & une ſacrilége indifférence en a pris la place : nos mœurs ne ſont plus auſſi rudes, auſſi farouches ; mais la molleſſe les a énervées : l'humanité ſemble avoir fait parmi nous les plus grands progrès ; mais notre ſenſibilité, à force de s'étendre, s'eſt anéantie ; nous voulons aimer tout le genre-humain, & nous n'aimons plus notre Patrie : nous nous flattons de ſavoir mieux apprécier que nos Ancêtres la véritable gloire ; & un lâche intérêt perſonnel nous fait regarder l'héroïſme de nos pères comme un vain enthouſiaſme. François, vous n'avez donc plus les défauts de vos Ancêtres; mais avez-vous leurs vertus?

Vous verrez dans l'Histoire peu de Nations, que le nombre excessif de leurs habitans n'ait rendu malheureuses, & n'ait forcées d'ensanglanter l'Univers. Si vous interrogez les Sociétés, elles ne vous offriront aucune classe de Citoyens qui ne soit complette, aucun emploi vacant; & vous trouverez par-tout cent concurrens pour une place médiocre. Dans les Villes, on ne voit que des protégés qui sollicitent une occupation, & des protecteurs qui font de vains efforts pour leur en procurer : là, les hommes se pressent & se nuisent réciproquement par leur nombre; & il n'en est aucun, dont l'existence ne soit un fardeau pour plusieurs : là, vous trouverez des hommes pour toutes les fonctions, des traîtres, des espions, des bourreaux, des Ministres de prostitution, pour le plus modique

ſalaire : là, on ne cherche pas des hommes pour occuper des places utiles; mais on crée des places inutiles pour occuper des hommes : là, les pères ont autant de peine à donner un état à leurs enfans qu'à les nourrir : là, on eſt forcé de tolérer, comme des abus néceſſaires, cent moyens affreux de détruire les hommes. Dans les Campagnes, à qui demanderons-nous compte de cette foule de malheureux qui les arroſent de ſueurs & de larmes ? D'où vient que les ſalaires qu'on leur donne ne ſuffiſent pas pour les nourrir, & qu'ils ne jouiſſent réellement que d'une exiſtence imparfaite ? C'eſt qu'ils ſont trop multipliés ; c'eſt que les hommes ſont, comme les métaux, trop abondans. La concurrence des travailleurs met le travail à vil prix. Par-tout où les ſalaires ne fourniſſent à l'homme qu'une partie de ſes beſoins, ôſez

dire hardiment que les travailleurs y sont très-nombreux, &, jusqu'à ce qu'on ait répondu à cette preuve, n'écoutez aucun des sophismes, sur lesquels on établit cette opinion insensée, que nous manquons d'hommes. Oui, tant que vous verrez sur la terre un infortuné que vous ne pouvez soulager, & que personne ne pourra soulager, dites qu'il y a un homme de trop.



Le défaut de naissance légitime n'emportoit autrefois ni déshonneur, ni irrégularité. Les actes mêmes font foi qu'on se décoroit de ce titre sous différentes dénominations. Dom Mabillon cite, dans ses Annales, un certain Gauthier, parmi les souscriptions d'un acte, appellé fils de sa mère. Guillaume-le-Conquérant fit parade de sa bâtardise jusques sur le trône. Le fameux Comte de Dunois

imita cette franchiſe dans ſes Chartes, qu'il ſignoit preſque toujours, *Jean, Bâtard d'Orléans*. On ſait (notre Hiſtoire en fournit aſſez d'exemples) que ſous les Rois de la première & de la ſeconde Race, on ne faiſoit pas de différence dans le partage du Royaume entre les enfans légitimes & naturels. Il faut cependant obſerver que cet uſage n'étoit pas général pour tous les Bâtards, mais ſeulement pour ceux des Princes & des Nobles qui étoient avoués ; les autres Bâtards étoient Serfs. Pendant les premiers ſiècles de l'Egliſe, ce défaut n'emportoit pas d'irrégularité pour les Ordres ni pour les Bénéfices. Mais quelques Conciles du neuvième ſiècle, entr'autres celui de Meaux tenu en 845, commençant à regarder ceux qui ne ſont pas nés en légitime mariage, comme des perſonnes déshonorées, les déclarèrent incapables de

recevoir les Ordres ; & d'être admis dans l'Etat Ecclésiastique. Du tems de Grégoire VII, cette loi devint générale pour toute l'Eglise Latine, & fut confirmée dans le Concile général de Latran.



Depuis bien des années, j'ai entendu beaucoup de belles paroles; & je n'ai presque point vu de grandes actions ; j'ai vu nos Guerriers s'imputer mutuellement des erreurs ou des torts, & ces malheureuses disputes, tantôt le principe & tantôt la suite de nos revers, affliger la Patrie sans l'éclairer, & ajouter à la sensation du mal, l'incertitude de sa cause, qui en éloignoit le remède. J'ai vu cet honneur national, qui repose peut-être dans les antiques demeures de cette pauvre & brave Noblesse cachée dans nos Campagnes, abandonner insen-

ſiblement cette partie de la Nation Françoiſe, qui ſe montre, qui s'agite, qui communique le mouvement au corps politique, & qui malheureuſement éblouit les Peuples par ſon éclat, & les entraîne par ſon exemple. J'ai vu le François publier lui-même ſes diſgrâces & n'en plus rougir, pleurer la perte de ſes richeſſes, ſe conſoler de celle de ſes flottes; &, ce qui eſt peut-être le dernier période du mal, forcer ſa raiſon à juſtifier, par des ſophiſmes, l'indifférence qu'il a témoignée pour ſon Pays. J'ai vu la licence crier au deſpotiſme, attaquer l'autorité par des murmures, l'arrêter par des défiances, l'embarraſſer par des obſtacles, ſubſtituer des précautions à des devoirs, l'intérêt des Parties à celui de l'Etat. J'ai vu les lumières des connoiſſeurs refroidir la chaleur du zèle; l'eſprit analyſer les loix, parce que le cœur

avoit cessé d'admirer le Gouvernement. J'ai vu enfin les mœurs anéanties & remplacées par des plans de morale ; & lorsque la Patrie demandoit des secours, je n'ai entendu que des voix qui lui offroient des systêmes. Alors je me suis écrié : O mes Concitoyens ! les préjugés de vos Ancêtres valoient mieux que votre Philosophie ; l'Histoire m'apprend que vous étiez des Héros ; & vous ne voulez plus être que des Sages.



REQUÊTE

Présentée à M. le Lieutenant Criminel, par l'Auteur des ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS :

DISANT que dans un Journal qui a pour titre, *Journal Chrétien* *, il y a une Lettre adressée au sieur Dinouart, un des Associés de ce Journal, dans laquelle le Suppliant, à l'occasion de ses *Essais Historiques sur Paris*, est traité de la façon la plus violente & la plus injurieuse. On l'accuse d'avoir, dans ces *Essais*, *attaqué la Religion*; de vouloir *détruire & renverser la Religion*; d'y avoir mis des *traits recherchés contre la Religion*; de tâc[illegible] le *répandre* [illegible] ri-

* Mois de Mai 17[illegible]

dicule affecté sur la Religion & ses Ministres. Si ces accusations sont fondées, le Suppliant est un homme dangereux, scandaleux, un séditieux, un perturbateur dans la Société & dans l'Etat.

Il a dit, dans la Préface de ses *Essais*, que son objet, dans cet Ouvrage, étoit de faire connoître, par les faits, nos anciennes loix, nos coutumes, nos mœurs, le caractère & le génie des François. Il entroit donc nécessairement dans son plan, de faire mention de tout ce qui pouvoit avoir influé, en différens tems, sur les mœurs & la façon de penser de la Nation; & il devoit par conséquent parler de la bonne ou mauvaise conduite, des actions utiles ou des fautes des Princes; de celles des Ministres, des Généraux d'armées, des Magistrats, des Ecclésiastiques, & des Religieux, les Religieux s'étant ré-

pandus dans le ſiècle où ſouvent ils ont joué de grands rôles.

Il va rapporter très-fidèlement, avec ſes réponſes, les accuſations dont il eſt chargé dans la Lettre adreſſée au ſieur Dinouart.

JOURNAL CHRÉTIEN.

Où en ſeroit la Religion, ſi, attaquée de toutes parts, il n'y avoit pas, dans un État Catholique, des Journaux où il lui fût permis d'inſérer ſes défenſes, de répondre à ſes ennemis, & de ſe juſtifier aux yeux des perſonnes ſages, de tout l'odieux dont on la charge ?

RÉPONSE.

Si j'ai attaqué la Religion, le ſieur Dinouart devoit me dénoncer au Miniſtère public, Il eſt contre toute Po-

lice & contre toutes les Loix, que trois Particuliers établissent une Inquisition en France, s'érigent un Tribunal, me jugent, me notent & me flétrissent publiquement. *Où en seroit la Religion*, s'écrie l'Auteur de la Lettre, *si, attaquée de toutes parts, &c*; c'est-à-dire, que les Magistrats ne veillent point à conserver, à défendre & à venger la Religion, & qu'elle seroit perdue, si la Providence n'avoit pas envoyé à son secours trois Inquisiteurs, qui ne sont ni Evêques, ni Abbés, ni Curés, ni Vicaires, ni, je crois, habitués à aucune Paroisse.

Journal Chrétien.

L'Auteur des *Essais* a cru que son Ouvrage ne pourroit plaire, qu autant qu'il feroit rire aux dépens de la Religion. Il parle des tombeaux de Quélus, de Maugiron & de S. Mégrin,

que

que le Peuple excité & devenu furieux par les Prédications des Moines, détruisit dans l'Eglise de Saint-Paul. Sans doute que le Peuple fut très-coupable de manquer au Prince qui avoit fait construire ces tombeaux. Jamais semblable démarche ne se peut justifier; mais pourquoi l'attribuer aux Prédications des Moines, & déguiser que le Peuple, scandalisé de voir, dans une Eglise, les statues de ces Mignons, dont la réputation étoit moins qu'intacte, n'étoit que trop porté de lui-même à les soustraire à ses yeux, sans avoir besoin qu'on l'y excitât? Ajoutons que les inscriptions qu'on avoit mises à leurs tombeaux, étoient bien capables de le scandaliser. On y parloit des Parques, de l'Amour, de Vénus; une de ces Epitaphes étoit dans le style le plus galant, & par conséquent le

plus indécent ; l'un & l'autre sont ici synonymes.

Si un Evêque de Nevers, Arnaud de Sorbin, prononça leur oraison funèbre, qu'en conclurre ? que tous les hommes ne remplissent pas toujours les devoirs de leur état : la Religion ne peut qu'en gémir.

RÉPONSE.

L'Auteur de la Lettre prétend que c'est pour faire rire aux dépens de la Religion & de ses Ministres, que j'ai dit gratuitement, *que le Peuple excité & devenu furieux par les Prédications des Moines*, alla détruire les tombeaux de Quélus, de Maugiron, & de Saint Mégrin. Le Père Daniel vouloit-il faire rire aux dépens de la Religion & de ses Ministres ? Il dit : « On peut imaginer

» l'impreſſion que faiſoient ces faux
» Paſteurs ſur l'eſprit du Peuple, par
» cet abus ſacrilége de leur mi-
» niſtère. On en vit dès le lendemain
» les effets, lorſqu'une troupe de ces
» forcenés alla aux Auguſtins ar-
» racher le tableau où le Roi étoit
» peint avec l'habit de l'Ordre du
» Saint-Eſprit; ſon nom & ſes ar-
» mes furent arrachés de tous les
» endroits; les tombeaux de Qué-
» lus, de Maugiron & de Saint
» Mégrin, furent briſés ».

Après avoir parlé de leurs tombeaux, il étoit naturel que je fiſſe mention de leur oraiſon funèbre, prononcée par Arnaud de Sorbin, Evêque de Nevers. Qu'en conclurre? demande l'Auteur de la Lettre; ce qu'il voudra; ce qu'il en a conclu. Je me ſuis contenté, ſans réflexion, ni concluſion, de rapporter des faits relatifs aux mœurs de ce ſiècle.

JOURNAL CHRÉTIEN.

En parlant de la rue de l'Arbre-sec, l'Auteur des *Essais* rapporte une sédition survenue en 1505, à l'occasion *d'une Marchande que le Curé ne vouloit pas enterrer, qu'on ne lui eût montré, ou à l'Evêque, le testament qu'elle avoit fait.* Mais ces abus viennent-ils de l'essence de l'esprit de la Religion, ou des vices de quelques-uns de ses Ministres? Voilà ce qu'il faudroit distinguer, quand on rapporte ces sortes de traits historiques, & ce qu'on distingueroit en effet, si les intérêts de la Religion étoient précieux à ceux qui les copient; mais quand les vues sont différentes, la plume court avec moins de retenue; on se félicite même des découvertes en ce genre; un trait ridicule, indécent, révoltant, sera saisi avec chaleur, déve-

loppé, expoſé avec tout l'art qui peut le rendre odieux. Que penſer de cette ſingulière attention, ſinon qu'on cherche à faire juger de la Religion par la conduite de quelques-uns de ſes Miniſtres; au-lieu qu'il faudroit juger leur conduite ſur l'eſprit de la Religion. Alors le Miniſtre ſeroit condamné ſur ſes principes, s'il eſt condamnable; & l'opprobre d'un particulier coupable ne feroit que donner de l'éclat à la ſainteté, à la pureté de la Religion, dont il auroit violé les loix.

RÉPONSE.

On prétend qu'une preuve convaincante de mes criminelles intentions, c'eſt qu'en par lant des abus qui s'étoient gliſſés dans un aſſez grand nombre d'Egliſes, je n'ai pas averti que ces abus ne

viennent point de l'essence & de l'esprit de la Religion, mais des vices de ses Ministres. Ainsi, par un avertissement particulier, j'aurois dû prévenir le Lecteur d'avoir grande attention à ne pas juger de la Religion par la conduite de quelques Ecclésiastiques. Le Lecteur m'auroit sans doute répondu que je ne dois pas le croire un imbécile. Si j'avois ajouté que je prenois cette précaution, parce que, si je ne l'avois pas prise, il auroit pu se trouver quelque homme assez méchant, pour m'accuser de mauvais desseins contre la Religion; le Lecteur m'auroit repliqué qu'un pareil homme, par de semblables imputations, mettroit son faux zèle à découvert, & feroit connoître que, sous un voile sacré, il cherche à satisfaire quelque ressentiment particulier.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Essais* nous fait passer par la rue Saint-Barthélemi. Vous croyez sans doute trouver ici quelques singularités, ou sur la rue même, ou sur l'Eglise. Vous vous trompez. Vous serez seulement instruit que le Roi Robert alloit souvent faire sa prière à la porte de cette Eglise. Si ce trait n'est pas intéressant, du moins peut-il édifier. Vous avez raison; mais pourquoi prendre de-là occasion de rapporter un long trait d'histoire au sujet du mariage de ce Prince avec Berthe, sa cousine issue de germain; parler de l'excommunication prononcée contre ce mariage, & de l'accouchement de cette Princesse: *non erat hìc locus :* que ces traits soient rapportés dans une histoire suivie, ils sont à leur place; l'Historien ne doit point les taire, quand ils sont vrais.

Mais à l'occasion d'une rue, se jeter à corps perdu dans une semblable narration, c'est oublier son objet; c'est, j'en conviens, perdre l'objet du livre, mais non celui de l'Auteur. Il vouloit, à l'occasion de cette excommunication particulière, que je n'entreprends point de justifier, lâcher un trait que la malignité, ou l'ignorance pût appliquer à l'excommunication en général, & faire jouer à un Prêtre & à deux femmes, un rôle qui ne pouvoit en imposer qu'à l'homme le plus stupide. Cependant Robert ne le fut jamais, à moins que dans l'idée de l'Auteur, dévot & imbécile ne soient synonymes; & Robert étoit dévot.

RÉPONSE.

La forme que j'ai donnée au premier volume de mes *Essais*, est très-

ſimple ; je parcours Paris ; un endroit me rappelle un trait hiſtorique, j'écris ce fait. La porte de l'Egliſe de Saint-Barthélemi me rappella celui du Roi Robert & de l'Abbé Abbon ; je l'écrivis ; *& erat hìc locus ;* d'autant plus que les mœurs, les uſages & les coutumes de la Nation depuis le commencement de la Monarchie étant le principal objet de mon ouvrage, il entroit néceſſairement dans mon plan, de parler de l'impreſſion que les excommunications faiſoient anciennement ſur les eſprits, & que je ne pouvois pas mieux faire connoître les effets terribles qu'elles produiſoient, que par l'exemple même d'un Roi. Je rapporte donc, page 65 *, que, dès que le Roi Robert fut excommunié, non-ſeulement le Peuple, mais même les gens de la Cour, ſe

* Eſſais Hiſt. T. I.

séparèrent de lui ; qu'il ne lui resta que deux domestiques, & que ces deux domestiques, pleins d'horreur pour tout ce qu'il avoit touché, passoient par le feu, pour les purifier, jusqu'aux plats où il avoit mangé, & jusqu'aux vases où il avoit bû. Je raconte ensuite, d'après trois Historiens que je cite, & dont deux étoient Moines, qu'Abbon, Abbé de Fleuri, suivi de deux femmes du Palais, qui portoient un grand plat de vermeil, couvert d'un linge, alla trouver un matin Robert, qui disoit sa priere à la porte de l'Eglise de Saint-Barthélemi ; qu'il lui annonça que Berthe venoit d'accoucher, & que, découvrant le plat, il lui dit de regarder les effets de sa désobéissance aux décrets de l'Eglise, & le sceau de l'anathème sur ce fruit de ses amours ; que Robert regarda & vit un monstre qui avoit le cou & la tête d'un canard,

L'Anonyme prétend que j'ai voulu, à l'occaſion de cette excommunication particulière, lâcher un trait que la malignité, ou l'ignorance pût appliquer à l'excommunication en général. Dans l'article en queſtion y a-t-il un mot qui puiſſe engager à m'accuſer de ce deſſein ? Doit-on m'imputer ce que je n'ai point dit ? Eſt-il permis de m'attribuer de mauvaiſes intentions, ſans en avoir des indices certains. On ajoûte que j'ai voulu en même tems faire jouer à un Prêtre, & à deux femmes, un rôle qui ne pouvoit en impoſer qu'à l'homme le plus ſtupide; que Robert ne le fut jamais, à moins que dans mon idée *dévot & imbécile* ne ſoient ſynonymes, & que Robert étoit dévot. Eſt-ce moi qui fais jouer un rôle à l'Abbé Abbon ? Au contraire, j'ai tâché de le juſtifier; j'ai dit: « qu'il n'eſt

» pas croyable que, par le plus abomi-
» nable complot, dans l'idée d'obli-
» ger Robert à se soumettre, & pour
» fortifier en même tems, parmi le
» Peuple, la terreur qu'inspiroient
» les excommunications, on eût sub-
» stitué ce monstre à la place du vé-
» ritable enfant; & qu'il étoit plus
» naturel de penser, qu'une masse
» de chair d'une figure bisarre a
» pu se former au sein d'une femme
» dévorée de chagrins pendant sa
» grossesse, & dont l'imagination &
» la conscience étoient troublées par
» les menaces du Pape ».

Le Pere Daniel rapporte « qu'Ab-
» bon sçut si bien tourner l'esprit de
» Robert, que ce Prince, soit qu'il
» fût frappé de cette espèce de pro-
» dige, soit pour mettre sa cons-
» cience en repos, força enfin son
» inclination, & se sépara de Berthe ».
Apparemment que le Pere Daniel a

cru que *ſot* & *dévot* ſont ſynonymes, puiſqu'il fait entendre que Robert put être frappé de ce prodige.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Eſſais* a tort de rapporter, avec une emphâſe qui tend au ridicule, la permiſſion que Gilles Dauphin, Général des Cordeliers, accorda à Meſſieurs du Parlement de ſe faire enterrer en habit de Cordelier. L'hiſtoire nous parle de pluſieurs Souverains, qu'elle ne nous préſente pas comme des eſprits foibles, & qui ſe firent gloire d'être inhumés dans un ſemblable habit; mais l'Auteur des *Eſſais* auroit été fâché, en citant la rue des Cordeliers, d'oublier ce trait, & encore moins celui de Saint François, qui deſcend, à ce qu'il rapporte, chaque année en Purgatoire.

RÉPONSE.

Les Cordeliers prêchoient, dit l'Abbé de Choisi dans son Histoire Ecclésiastique, & prêchent encore dans les Colonies, dit Fraizier, que Saint François descend chaque année en Purgatoire, pour en tirer les âmes de ceux qui sont morts dans l'habit de son Ordre. Ainsi ces Religieux ne prétendoient pas faire une simple politesse, mais rendre un bon office à ceux à qui ils accordoient la permission de mourir en habit de Cordelier. On m'accuse d'avoir traité cet article avec une emphâse qui tend au ridicule. L'article est court; je vais le rapporter en entier.

* « En 1502, Gilles Dauphin, » Général des Cordeliers, en con» sidération des bienfaits que son

* Essais Hist. T. I. p. 112.

» Ordre avoit reçus de Messieurs
» du Parlement de Paris, envoya
» aux Présidens, Conseillers &
» Greffiers, la permission de se
» faire enterrer en habit de Corde-
» lier. En 1503, il gratifia d'un
» semblable brevet le Prévôt des
» Marchands & Echevins. Il ne faut
» pas regarder cette permission com-
» me une simple politesse, s'il est vrai*
» que Saint François fait régulière-
» ment, chaque année, une descente
» en Purgatoire, pour en tirer les
» âmes de ceux qui sont morts dans
» l'habit de son Ordre ». Peut-on raconter un fait, un usage, d'une façon plus simple?

JOURNAL CHRÉTIEN.

Je ne m'arrêterai point aux réflexions de l'Auteur des *Essais*, sur

* Hist. Ecclésiast. de Choisi, année 1733, relat. de Fraizier.

la bénédiction nuptiale donnée à Elisabeth de France & à Philippe II, Roi d'Espagne, à la porte de l'Eglise de Notre-Dame, par l'Evêque ; à la comparaison qu'il fait des Ministres de notre Religion avec les Prêtres des Indes, à propos d'une prétention abusive, qui n'étoit pas autorisée par l'Eglise, & qui n'étoit point générale, quoiqu'adoptée dans quelques lieux ; mais tout cela pourroit faire soupçonner les intentions de l'Auteur ; elles percent également bien dans les traits suivans.

RÉPONSE.

J'ai dit *, à l'occasion du mariage d'Elisabeth de France avec Philippe II, qu'on ne marioit les Grands, comme les Petits, qu'à la porte de l'Eglise ;

* Essais Hist. T. I. p. 136.

« parce qu'apparemment on trou-
» voit alors indécent de donner ;
» dans l'Eglise même, la permission
» à un homme & à une femme d'al-
» ler coucher ensemble ». Cette raison n'est-elle pas convenable ? D'ailleurs l'ai-je devinée ? Est-ce moi qui ai dit le premier « que telle étoit la
» pureté de l'Eglise, qu'on n'y ma-
» rioit point » ?

Quelques Curés de Picardie prétendoient que les nouveaux Mariés ne pouvoient pas, sans leur permission, coucher ensemble les trois premières nuits de leurs noces, & vendoient cette permission. « Nous ne
» pouvons vendre, ai-je dit *, que
» ce qui nous appartient ; croyoient-
» ils, comme certains Prêtres des
» Indes, que ces trois premières nuits
» leur appartenoient » ? A l'occasion

* Essais Hist. T. I. p. 135.

de cette légère réflexion sur l'avarice de quelques Curés, condamnés par leurs Evêques, & notés par des arrêts, peut-on ôser m'accuser de comparer les Ministres de notre Religion aux Prêtres des Indes? Je me suis plû à leur rendre, en toute occasion, la justice qui leur est dûe; je ne rapporterai que cet endroit : « Feu » M. le Duc de Bourgogne, ai-je » dit, T. III. p. 327 de mes *Essais*, » avoit la plus grande estime pour » les Curés de Paris; il étoit per» suadé qu'il falloit leur faire l'ac» cueil le plus favorable à la Cour, » & leur accorder, autant qu'il étoit » possible, les petites grâces qu'ils » demandoient pour des familles, » afin d'augmenter encore la consi» dération & la confiance qu'ils » s'attiroient par la décence de leurs » mœurs, leur charité & leur bien» faisance ». J'ai ajouté que le Doc-

teur Burnet, à ſon retour à Londres, diſoit « qu'il ne connoiſſoit point » d'hommes qui fiſſent plus d'hon- » neur à l'Humanité, que les Curés de » Paris ». L'Auteur de la Lettre, qui veut perſuader que je cherche à faire rire aux dépens des Eccléſiaſtiques, n'a eu garde de citer cet article & autres ſemblables.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Eſſais* trouve « ſin- » gulier de faire tous les ans la pro- » ceſſion autour de deux ou trois- » cents fagots, auxquels on met le » feu pendant les plus grandes cha- » leurs de l'été ». C'eſt, ſelon lui, une ridicule cérémonie. Nous ne doutons pas que cette cérémonie, comme beaucoup d'autres pratiquées dans l'Egliſe, ne paroiſſe ridicule aux yeux de nos Philoſophes. Eh! qu'y-a-t-il

de sage & de sensé à leurs yeux dans la Religion ? Est-elle faite pour être respectée par les esprits d'une trempe peu commune, par ces hommes qui, accoutumés à interroger la nature, à sonder la profondeur des sciences, prétendent interroger Dieu lui-même, lui demander raison de l'hommage que la foi exige de nous ? Croire & pratiquer ce qu'enseigne la Religion, respecter ses usages, cela est bon pour le peuple, pour les esprits subalternes & faits pour le joug. Qu'offre donc de ridicule cette cérémonie ? Chez les Payens, on faisoit des feux publics pour les cas extraordinaires qui intéressoient l'Etat. L'Eglise a trouvé cet usage établi chez les Idolâtres, & appliqué à des fêtes, ou superstitieuses, ou purement profanes. Elle l'a conservé, en changeant d'objet. Rien de plus simple. Elle veut que les fidèles témoignent leur joie, en célébrant

la naissance de celui qui fut le Précurseur du Messie, & qui annonça au monde le tems du salut. Le feu public qu'elle allume devant les Eglises, en est le signal & le symbole ; & les Peuples, représentés par leurs Chefs, en se réunissant autour de ce feu mystérieux, rendent hommage à leur mère commune, en même tems qu'ils se prêtent à ses vues. En quoi cette cérémonie est-elle ridicule ?

RÉPONSE.

Dans la Lettre on commence par tronquer ma phrase. Voici l'article des *Essais Historiques* * : « Pendant la » prison du Roi Jean, les Prévôt des » Marchands & Echevins présentèrent à Notre-Dame une bougie » (apparemment roulée) aussi longue

* T. I. p. 177.

» que l'enceinte de Paris avoit alors
» de tour. Ce don, qu'on renouve-
» loit chaque année, fut suspendu
» du tems de la Ligue pendant
» vingt-cinq ou trente ans. En 1605,
» Miron, Prévôt des Marchands,
» donna, à la place de cette longue
» bougie, une lampe d'argent qui
» brûle jour & nuit devant l'autel
» de la Vierge. Cette dévotion est
» aussi respectable, qu'il est singulier
» de faire tous les ans la procession
» autour de deux ou trois-cents fa-
» gots, auxquels on met le feu pen-
» dant les plus grandes chaleurs de
» l'été. Après bien des recherches sur
» cette ridicule cérémonie, j'ai trou-
» vé que les Grecs & les Romains
» faisoient des réjouissances aux pu-
» blications de paix, & aux nou-
» velles de victoires remportées sur
» l'ennemi, & que ces réjouissances
» étoient toujours accompagnées de

» ſacrifices, où l'on allumoit de grands » feux pour brûler les victimes. Nous » avons eu l'eſprit de conſerver les » feux, ſans avoir de victimes à » brûler ».

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Eſſais* dit: « qu'a- » près que le Chriſtianiſme eut diſ- » ſipé les ténèbres de l'idolâtrie, on » attribua à pluſieurs Saintes les » mêmes fonctions que les Payens » avoient attribuées à leurs fauſſes » Divinités ». Rien n'eſt avancé plus gratuitement. Jamais l'Egliſe n'a prétendu transférer aux Saints les emplois que les Payens donnoient à leurs idoles. Elle auroit nourri la ſuperſtition des Peuples, pour ne rien dire de plus. Jamais on n'a invoqué Saint Michel comme *le Patron des morts & le défenſeur des tombeaux.*

L'Eglise croit que Saint Michel présente les âmes des Chrétiens au Tribunal de Jésus-Christ, & qu'il les conduit au séjour de la félicité. L'invoquer sous ce point de vue, lui attribuer cette fonction, ce n'est pas l'invoquer comme *le Patron des morts & le défenseur des tombeaux*. Le premier est l'effet d'une pieuse créance; le second seroit le fruit de la superstition. Si les Peintres représentent Saint Michel sous des emblêmes ridicules, l'Eglise ne les y autorise point. On sait le mot d'Horace: *Pictoribus atque poetis, &c.* Nous pourrions aujourd'hui ajouter, à ces deux espèces d'hommes, les Philosophes, qui, à la liberté de tout penser, joignent celle de tout écrire & de tout dire.

RÉPONSE.

RÉPONSE.

Si j'ai dit * que l'Eglise attribua à plusieurs Saints, les mêmes fonctions que les Payens avoient attribuées à leurs fausses Divinités, j'ai eu tort; si je ne l'ai pas dit, les fausses & continuelles imputations de l'Auteur de la Lettre, sont très-condamnables. J'ai dit *qu'on attribua*, c'est-à-dire, que le Peuple attribua à plusieurs Saints les mêmes fonctions, que les Payens avoient attribuées aux fausses Divinités; & il n'est pas douteux, qu'élevé dans l'idolâtrie, & toujours grossier dans son culte, le Peuple mêloit les idées qu'il avoit reçues dans l'enfance, aux idées pures de la nouvelle religion qu'on lui prêchoit & qu'il embrassoit.

On enterroit, avec le mort, de

* Essais Hist. T. I. p. 185.

l'argent & quelques-unes des choses précieuses qui lui avoient appartenu; il y avoit, dans chaque cimetière, une petite Chapelle dédiée à Saint Michel; cette Chapelle faisoit imaginer au Peuple, que Saint Michel veilloit à ce qu'on ne fouillât point dans les Sépultures; & il donnoit à cet Archange l'épithète de *Défenseur des tombeaux & Patron des morts.*

Certainement l'Eglise n'autorisoit pas les Peintres & les Sculpteurs à représenter Saint Michel sous des emblêmes & avec des attributs ridicules; mais les Peintres & les Sculpteurs ne l'auroient point représenté sous ces emblêmes & avec ces attributs, si ce n'avoient pas été les idées du Peuple.

JOURNAL CHRÉTIEN.

« L'Archevêque de Paris défendit

» qu'on fît pour le Duc de Nemours
» des prières à Saint-André-des-Arts,
» sa Paroisse. Quel étoit cet Arche-
» vêque ? demande l'Auteur des *Es-*
» *sais* ». Le fameux Cardinal de Retz, répond-il, qui portoit ordinairement un poignard dans sa poche pour bréviaire. Peut-être portoit-il l'un & l'autre. Il étoit répréhensible en beaucoup de choses, dans sa conduite, nous l'avouons; mais tout ce qu'on peut lui reprocher, prouve-t-il qu'il avoit tort d'avoir fait cette défense à l'égard d'un homme qui avoit été tué dans un duel avéré? L'Eglise l'obligeoit à faire cette défense de prier Dieu pour ce duelliste. Un homme dont la conduite n'est pas exacte, se condamne lui-même, en se montrant sévère dans l'observation des loix; mais ce n'est pas dans ce dernier point, qu'il est répréhensible. Il eût fait une faute de

plus, s'il n'eût pas mis en exécution les Loix Ecclésiastiques,

RÉPONSE.

* Je pense que le plus grand nombre de nos Evêques auroit cru, que Dieu pouvoit avoir fait la grâce au Duc de Némours de lui donner un instant pour se repentir & lui demander pardon, & qu'ainsi, ils n'auroient point défendu de faire des prières pour ce Prince; plus un homm- est d'une conduite dépravée, plus il scandalise en se montrant prompt & sévère à condamner les autres; on croit qu'il veut jouer Dieu & les hommes. D'ailleurs, je n'ai laissé entrevoir, comme historien, qu'une très légère partie des discours qu'on tint dans ce tems-là; & je n'ai point

* Essais Hist. T. I. p. 244.

dit que le Cardinal de Retz eût tort ou raison dans les défenses qu'il fit.

JOURNAL CHRÉTIEN.

J'aime le reproche que l'Auteur des *Essais* fait à l'Abbé de Choisi, au sujet d'une Anecdote qu'il rapporte sur la Duchesse de Valentinois, par rapport à une médaille qu'elle fit frapper, où elle étoit représentée, *foulant aux pieds l'Amour.* Rien n'est plus simple que ce détail, cependant il paroît scandaleux à notre Auteur, parce qu'il est fait par l'Abbé de Choisi, que l'on devroit cependant considérer ici plutôt comme Historien, que comme Ecclésiastique.

RÉPONSE.

L'Auteur de la Lettre continue de falsifier tout ce que je dis : voici l'article

tel que je l'ai mis : * « La Duchesse
» de Valentinois est, je crois, la
» seule pour qui l'on ait frappé des
» médailles. L'Abbé de Choisi, dans
» son Histoire Ecclésiastique, où il
» est assez singulier de trouver de pa-
» reils détails, prétend que cette Du-
» chesse, fière de sa vertu, vraie ou
» fausse, fit frapper cette médaille,
» où elle est représentée, foulant aux
» pieds l'Amour ». On voit que je n'ai point dit que ce détail étoit scandaleux, mais qu'il étoit assez singulier de le trouver dans une Histoire Ecclésiastique.

Journal Chrétien.

La langue Françoise est si modeste ! L'Auteur des *Essais* la fait rougir par des détails indécens, par des expres-

* Essais Hist. T. I. p. 235.

ſions libres & propres à faire frémir la pudeur. Quelle honnête femme ne ſera point offenſée d'y trouver, par exemple, l'origine de la rue T...? Qui engageoit l'Auteur à rendre dans les mots propres les crimes dont les Templiers furent accuſés? La langue ne lui fourniſſoit-elle pas des circonlocutions, ou plutôt ne ſuffiſoit-il pas de dire, en général, qu'on les chargeoit des crimes les plus énormes! Quel récit pour des âmes chaſtes, que celui de la férocité de ce gentil-homme, dont le baudrier, tel que l'Auteur le repréſente, ne peut faire rire que les libertins & faire peine aux honnêtes-gens! Que répondra l'Auteur à ces juſtes reproches? Qu'il a voulu rendre ſa lecture plus amuſante. Alors il reſtera toujours à lui demander qui ſont ceux qu'il a voulu faire rire, & à quel genre de Lecteurs il a voulu

plaire ? C'est, sans doute, aux Philosophes du tems.

RÉPONSE.

Lorsqu'un Historien, pour se faire entendre, est nécessairement obligé de se servir d'un mot déshonnête, ce mot cesse de l'être, ou ne l'est pas plus dans son récit, que dans un rapport de Chirurgiens. L'Abbé le Beuf, un très-digne Prêtre, & de l'Académie des Inscriptions, a mis à la suite de son Histoire du Diocèse de Paris une liste des anciennes rues, & le nom de la rue T....., tout au long & avec toutes ses lettres. Des Religieux, aussi respectables par leur profond savoir que par leurs mœurs, viennent de faire graver un plan de Paris, tel qu'il étoit sous le règne de François Premier ; le nom de la rue T.....

y eſt tout au long, & avec toutes ſes lettres. Pour moi, j'ai mis * des points; & j'ai donc été plus modeſte, ſi c'eſt l'être. L'Abbé le Beuf & ces Religieux ont-ils voulu rendre leurs ouvrages plus amuſants & faire rire les Philoſophes du tems?

L'Hiſtorien, en rapportant certains faits, eſt comme un Greffier qui écrit les dépoſitions telles qu'elles ſont faites. ** J'ai écrit l'Hiſtoire du procès des Templiers; & j'ai dû rapporter les différentes abominations qu'on leur imputoit, afin que le Lecteur pût juger de celles qui lui paroîtroient plus ou moins vraiſemblables. « Celui » qui étoit reçu, ai-je dit, baiſoit » celui qui le recevoit à la bouche, » enſuite *** *in fine ſpinæ dorſi & in*

* Eſſais Hiſt. T. I. p. 291.

** Eſſais Hiſt. T. I. p. 267.

*** *Proceſſus contra templor.* Dupuis.

» *virgâ virili* ». J'ai conservé ces mots dans le latin, pour mettre une gâse. Le Pere Daniel, qui vouloit apparemment faire rire les libertins & plaire aux Philosophes modernes, n'a point mis de gaze : « Celui qui » étoit reçu, dit-il, baisoit celui qui » recevoit, à la bouche, puis au nom- » bril & à l'anus. On lui défendoit, » continue-t-il, d'avoir commerce » avec les femmes ; mais en récom- » pense, on lui permettoit de s'a- » bandonner avec ses Confrères aux » plus horribles désordres.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Essais* est surpris que le Cardinal de Lorraine, malgré les mécontentemens qu'il avoit donnés aux Officiers, ou à leurs Veuves, soit mort dans son lit. Apparemment que, si on l'eût égorgé ou em-

poiſonné, il eût approuvé ce genre de mort.

RÉPONSE.

« Le Cardinal de Lorraine, ai-je
» dit *, étant à la tête du Conſeil,
» ſous le règne de François II, ſe
» trouva importuné du grand nom-
» bre d'Officiers eſtropiés, ou de
» Veuves d'Officiers tués, qui ſol-
» licitoient à la Cour quelques pe-
» tites penſions pour vivre; il fit pu-
» blier à ſon de trompe, pour ſe dé-
» livrer, diſoit-il, de ces mendians,
» que tous ceux qui étoient venus
» à Fontainebleau pour demander
» quelque choſe, euſſent à ſe reti-
» rer dans vingt-quatre heures, ſous
» peine d'être pendus à un gibet
» qu'il fit dreſſer devant la porte du

* Eſſais Hiſt. T. I. p. 298.

» Château. Il mourut dans son lit ».
On dit tous les jours d'un parent, ou d'un ami d'un caractère violent, qu'on sera étonné s'il meurt dans son lit. Veut-on dire, en parlant ainsi, qu'on souhaite que ce parent ou cet ami soit égorgé, & qu'on approuveroit qu'il le fût ? Que doivent penser de moi les personnes qui ne me connoissent pas, lorsqu'elles lisent dans un Journal Chrétien, que je respire le poison & l'assassinat, & que j'approuverois qu'on assassinât & qu'on empoisonnât ? A-t-on jamais écrit de pareilles horreurs d'un homme, & d'un homme qui certainement ne passe pas pour être d'un caractère noir, & à qui on n'a jamais reproché la moindre apparence d'action contre l'honneur & la probité ? Je me tais ; mes Juges me feront sans doute justice.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'esprit de réforme saisit l'Auteur des *Essais*. Les revenus des Carmes-Déchaussés fournissent matière à ses plaisanteries, &c.

RÉPONSE.

Je ne répondrai point à ce long article, où l'on soutient qu'il ne peut y avoir trop de Communautés de Religieux mendians ; qu'elles sont très-utiles à l'Etat & à l'Eglise, & qu'elles ne sauroient être trop riches. Plusieurs saints Evêques, & des Docteurs très-célèbres, n'ont pas été de cet avis.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Essais* ne paroît pas respecter le corps de la Magistrature. A l'occasion de l'usage où étoient les Gaulois, de choisir deux corbeaux

pour décider leurs procès, il suppose qu'un plaideur mécontent diroit peut-être : « que c'est un emblême, sous » lequel les Druïdes ont prophétisé » la façon dont-on rendroit un jour » la Justice dans les Gaules. Les » corbeaux, sont voraces ; leur plu- » mage est noir ; & la partie qui » gagne, est souvent presqu'aussi rui- » née, que celle qui perd ».

RÉPONSE.

Après m'avoir accusé d'avoir attaqué la Religion, on tâche chrétiennement d'insinuer à tous les Juges que je les ai offensés, & qu'ils doivent être très - irrités contre moi. J'ai toujours sû respecter la Magistrature, & les sentimens qui l'ont animée dans tous les tems : « Nous avons, ai-je dit, une preuve » bien auguste de la courageuse fer-

» meté qui régna dans les délibéra-
» tions du Parlement, lorſqu'il fut
» queſtion de défendre les droits du
» Sang de nos Souverains. Repréſen-
» tons nous Paris, livré au fana-
» tiſme, aux Moines & aux Seize,
» qui ne reſpiroient que maſſacres
» & nouveaux aſſaſſinats; conſidé-
» rons le Parlement ſans ſecours &
» ſans défenſe, environné de ces
» hommes de ſang : il brave leur
» fureur ; rien ne l'intimide ; il
» donne cet Arrêt du 28 Juin 1593,
» qui ſauva l'Etat; qui nous rendit
» à nos Princes légitimes & au meil-
» leur des Rois. Qu'on liſe toutes les
» Hiſtoires; on n'y verra point d'ac-
» tion, qui marque davantage un
» dévouement ſans bornes au bien
» de la Patrie, & aux loix de la Juſ-
» tice & de l'honneur ».

JOURNAL CHRÉTIEN.

J'obmets ce qu'on lit, p. 74. 2. Vol. où l'Auteur des *Essais* attribue à la seule avarice des Ministres du Seigneur ce qui est autant l'effet de l'ambition des Grands, qui, jusqu'après leur mort cherchent des marques de distinction; & ce qu'il dit aux pages 82 & 91, où il met sur le compte de l'Eglise les abus des particuliers. Il faudroit (nous le répétons) montrer que ces abus sont autorisés par l'Eglise, par ses Conciles; qu'ils sont une suite de sa doctrine, ou qu'ils naissent des principes qu'elle admet; c'est ce qu'on ne fera jamais. Qu'en résulte-t-il donc? qu'il y a, parmi les Ministres du Seigneur, comme dans toutes conditions, des hommes qui oublient l'esprit de leur état, & qui le déshonorent.

RÉPONSE.

« La plus ſordide avarice, ai-je » dit *, n'avoit point encore engagé » les Miniſtres du Seigneur, à paver » ſon Temple de cadavres. Saint Gré- » goire le Grand, contemporain des » Petits-Fils de Clovis, dans les per- » miſſions qu'il accordoit pour bâtir » des Egliſes, ne manquoit jamais » de marquer expreſſément : pour- » vû qu'on ſoit bien aſſuré qu'aucun » corps n'a été inhumé dans cet en- » droit. Le Concile de Nantes, en » *656*, en permettant d'enterrer dans » le veſtibule, & aux environs des » Egliſes, défend toute inhumation » dans l'intérieur, & auprès des Au- » tels ». On voit que l'Auteur de la Lettre m'accuſe toujours à faux & par des traits manifeſtement calomnieux. Il dit que je mets ſur le compte de l'Egliſe les abus des par-

* Eſſais Hiſt. T. I. p. 74.

ticuliers, lorsqu'au contraire je cite les décisions des Papes & des Conciles, pour prouver que ces abus étoient condamnés par l'Eglise.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Essais*, p. 132, fait une longue digression contre le célibat des Prêtres.

RÉPONSE.

Loin d'avoir fait une longue digression contre le célibat des Prêtres, j'ai dit * « que le haut Clergé de ce » tems-là avoit, comme celui de ce » tems-ci, la vertu de continence; » qu'il n'en étoit pas de même des » Chanoines & des Curés; que la » plupart se marioient & se flattoient » d'éblouir, par de spécieux raisonnemens, la politique du Monarque » & des Seigneurs ».

* Essais Hist. T. I. p. 132.

JOURNAL CHRÉTIEN.

Je ne m'arrêterai point à relever ce qu'il y a de répréhenſible, p. 115, 137, 173, 191, 203, de ce ſecond Volume; une critique prudente, qui voudroit s'étendre ſur les trois Volumes de ces *Eſſais*, en formeroit trois autres également remplis. Je paſſe ſous ſilence le troiſième Volume; & je finis par les traits ſuivans.

RÉPONSE.

L'Auteur de la Lettre, en avançant d'un ton léger cette accuſation en général, a ſans doute eſpéré qu'on le croiroit ſur ſa parole, & qu'on n'examineroit pas les pages qu'il cite. Nos Juges voudront bien les lire, & reconnoîtront ſa bonne-foi ordinaire.

Journal Chrétien.

L'Auteur des *Essais* nous dit que, dans un Concile de Mâcon, « on disputa vivement, & que les » avis sembloient partagés sur les » sentimens d'un Evêque qui pré- » tendoit qu'on ne pouvoit, ni qu'on » ne devoit qualifier les Femmes de » créatures humaines ». Nous avons consulté dans toutes les Editions des Conciles, ceux qui ont été tenus à Mâcon; & nous n'y avons rien trouvé sur cet objet. Nous dirons plus; c'est qu'une semblable question ne fut jamais agitée dans aucun des Conciles reçus & admis dans les collections qu'on nous a données. L'Auteur nous feroit plaisir de nous indiquer, dans quel Ouvrage il a lu cette dispute apocryphe. Comme il ne cite jamais aucun garant de tout ce qu'il avance dans le cours de son

Ouvrage, on peut croire, ou que cette diſpute eſt un rêve qui lui a paſſé par l'imagination, ou un conte inventé par quelque Ecrivain ſuſpect, pour rendre mépriſables les Aſſemblées les plus reſpectables de l'Egliſe.

RÉPONSE.

La néceſſité de me juſtifier m'oblige de dire que dans ce dernier article, on débite trois fauſſetés avec la hardieſſe la plus étonnante. « Je ne cite jamais, dit-on, » aucun garant de tout ce que j'a» vance dans le cours de mon Ou» vrage ». Jamais Auteur n'a plus cité que moi; il n'y a qu'à ouvrir les trois Volumes de mes *Eſſais*; on verra que les marges ſont chargées de preuves & de citations, indépendamment de celles qui ſont dans

le corps de l'Ouvrage. « L'Auteur » des *Essais*, continue-t-on, nous se» roit plaisir de nous indiquer dans » quel livre il a lu cette dispute apo» cryphe, survenue dans le Concile » de Mâcon ». J'ai cité au bas de la page 79 *, non-seulement le Livre où je l'ai lue; mais j'ai même cité tout le passage en latin. « Nous » avons consulté, ajoûte-t-on, dans » toutes les Editions des Conciles, » ceux qui ont été tenus à Mâcon, » & nous n'y avons rien trouvé sur » cet objet ». ** Il faut qu'on ne les ait pas bien consultés; & il ne reste plus au critique qu'à soutenir que cette dispute étoit un rêve qui avoit passé par l'imagination de Grégoire de Tours, & un conte que cet Evêque, notre pre-

* Essais Hist. T. II. p. 79.

** Mezerai, T. I. p. 135, édition de Thierry, 1685.

mier Hiſtorien, avoit inventé pour rendre mépriſables les Aſſemblées les plus reſpectables de l'Egliſe. Grégoire de Tours, Livre 8, numéro 20, rapporte : *extitit enim, in hâc ſynodo, quidam ex Epiſcopis, qui dicebat mulierem hominem non poſſe vocitari, &c.*

Voilà mes réponſes à un Libelle injurieux, & le plus violent qui, peut-être, ait jamais été fait. Chaque phrâſe y reſpire le fiel & l'amertume. On y voit un Ecrivain qui ſe propoſe de m'attaquer & de me noircir, qui lit mes *Eſſais Hiſtoriques*, & qui, n'y trouvant pas ce qu'il ſouhaitoit d'y rencontrer, m'impute ce que je n'ai point dit, falſifie des endroits, en interprète d'autres d'une façon plus flétriſſante, s'érige en ſcrutateur des cœurs, prétend avoir lû dans le mien, & répète à chaque article, « qu'on peut ſoup-

» çonner que telle a été mon intention ». Il oublie ensuite qu'il a voulu persuader que c'est le seul zèle de la Religion qui l'anime; il devient mon délateur sur un autre objet, & me dénonce aux Magistrats, comme leur ayant manqué de respect. Ce procédé doit d'autant plus étonner, que je ne suis pas d'un caractère méchant; & que je n'ai jamais attaqué personne dans mes ouvrages.

Je ne me permettrai pas des réflexions que mes Juges feront sans doute, & qui prouveroient au public, que ma cause l'intéresse plus qu'on ne le croira peut-être d'abord; je me contenterai de dire, qu'il y a plus de deux mois que le Libelle dont je me plains a paru; que plusieurs personnes ont représenté aux Auteurs du Journal Chrétien le tort qu'ils

avoient

avoient eu de l'y insérer à mon égard; que leur tranquillité a mis le comble à l'injure; & qu'enfin on pourroit un jour tourner en preuve, contre moi & contre mes sentimens, l'indifférence que j'aurois marquée pour les accusations dont me charge l'Anonyme.

Les Éditeurs du Journal Chrétien ne sont pas moins coupables que cet Auteur. Ils sont responsables de ce qu'ils inserent dans leur Journal; & ils ne doivent point y mettre des imputations si atroces, sans avoir examiné si elles sont fondées.

CE CONSIDÉRÉ, Monsieur, attendu ce que dessus, il vous plaise donner acte au Suppliant, de la plainte qu'il vous rend contre les Sieurs D... & J... des injures, imputations fausses & calomnieuses qu'ils ont insérées & publiées dans un Livre qui a pour titre: JOURNAL

CHRÉTIEN, *mois de Mai 1760.* Ce faisant, permettre au Suppliant de faire assigner au premier jour, pardevant vous, à l'Audience de la *Chambre Criminelle du Châtelet de Paris*, lesdits Sieurs pour voir dire que c'est méchamment & calomnieusement, que dans ledit JOURNAL CHRÉTIEN, qu'il rapporte, & dont il a prouvé par icelui, ils ont accusé le Suppliant d'avoir, dans ses ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS, *attaqué la Religion, d'avoir cherché à détruire & renverser la Religion; d'y avoir mis des traits recherchés contre la Religion; d'avoir cherché à répandre un ridicule affecté sur la Religion & ses Ministres.* Que défenses leur seront faites de plus récidiver à l'avenir, sous plus griéves peines, & pour l'avoir fait, lesdits Sieurs seront solidairement condamnés envers le Suppliant en mille livres de dom-

mages & intérêts, ou à telle ſomme qu'il vous plaira arbitrer, applicable, de ſon conſentement, aux pauvres honteux de ſa Paroiſſe ; en telle amende qu'il appartiendra, & à faire réparation au Suppliant devant quatre Perſonnes notables ; de laquelle réparation ſera paſſé acte au Greffe, & que la Sentence qui interviendra, ſera lue, publiée & affichée aux frais & dépens deſdits Sieurs, qui ſeront auſſi ſolidairement condamnés aux dépens envers le Suppliant, ſauf & ſans préjudice à Meſſieurs les Gens du Roi, dont le Suppliant requiert la jonction pour la vindicte publique, de prendre telles autres concluſions qu'ils aviſeront bon être ; le tout, ſous la réſerve expreſſe de tous les droits & actions quelconques du Suppliant, & ſans préjudice à lui, de ſe pourvoir contre qui & ainſi qu'il appartiendra, & prendre

par la suite telles autres conclusions qu'il lui plaira ; faisant à cet effet, le Suppliant, toutes réserves de droits requis & nécessaires ; & vous ferez justice. *SAINT-FOIX*.

DE BELLISSEN, Proc.

M. de Saint-Foix s'est contenté d'une Lettre d'excuse, insérée dans le JOURNAL CHRÉTIEN.



LETTRE de M. de Saint-Foix, à M. de Sartine, Lieutenant-Général de Police, tirée du Mercure d'Août 1769, pag. 148, au ſujet des ESSAIS HISTORIQUES.

MONSIEUR,

Ce qui m'arrive eſt, je crois, inoui : un homme, ſous le titre du *Géographe Pariſien*, a copié & fait imprimer, mot pour mot, phraſes pour phraſes, une grande partie des deux premiers volumes de mes *Eſſais Hiſtoriques ſur Paris*, ſans me citer, ni mettre mon nom en aucun endroit. D'ailleurs quand il l'auroit mis, le pillage eſt trop conſidérable, pour être toléré. Lorſqu'on copie trois ou quatre pages, ſans citer, c'eſt un plagiat ; mais en copier un auſſi grand nombre, c'eſt

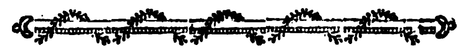
un vol. Je me plains à un Magistrat trop éclairé, pour m'étendre en réflexions. Je ne doute point, Monsieur, d'une punition d'autant plus éclatante, qu'il n'y a personne qui ne dise qu'elle est absolument nécessaire, surtout dans un tems où de prétendus Ecrivains, sous les titres de *Dictionnaires* & autres titres, trompent le Public, & tâchent de faire passer, comme étant d'eux, ce qu'ils ont pillassé dans les vrais Auteurs.

Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
SAINT-FOIX,

A Paris ce 17 Juillet 1769.



ÉLOGE HISTORIQUE, DE M. DE SAINT-FOIX.

GERMAIN-FRANÇOIS POULLAIN DE SAINT-FOIX, né à Rennes, en Bretagne, le 25 Février 1699, fit ſes Etudes au Collége des Jéſuites, & fut enſuite Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de la Cornette-Blanche.

Quoique né avec un caractère bouillant & fougueux, il ſentit de bonne heure l'amour des Lettres; & ſes premiers pas le portèrent vers la carrière du Théâtre. A vingt-trois ans, il donna ſa petite Comédie de *Pandore*, dont il n'a laiſſé qu'une ſimple analyſe. Il ne reſte non plus qu'un ex-

trait fort court de la *Veuve à la mode*, qui fut jouée aux Italiens en 1726. Je ne parle point d'une autre piece intitulée : *le Contraste de l'Amour & de l'Hymen*, dont le manuscrit ne s'est point retrouvé.

Au premier bruit de guerre, en 1733, M. de Saint-Foix suivit le Maréchal de Broglie en Italie, en qualité de son Aide-de-Camp. A la paix, il sollicita une Compagnie qu'il n'obtint pas ; & dans la crainte d'éprouver de nouveaux refus, il quitta le service, dès que les circonstances purent le lui permettre.

La réforme de son Régiment lui fournit un prétexte honnête de se retirer dans sa Patrie, où il acheta une charge de Maître-Particulier des Eaux & Forêts, qu'il exerça pendant quelques années ; mais l'amour des Lettres le ramena dans la Capitale, le seul endroit où l'on puisse les cultiver avec succès.

Son caractère inquiet, emporté, contrariant, ne l'empêcha pas d'arriver aux places & aux penſions deſtinées aux Gens de Lettres. Ses ouvrages lui firent des protecteurs; mais ſon inflexibilité lui ſuſcita des affaires, dont quelques-unes ſe terminèrent avec l'épée. Dans l'hiſtoire de ſes querelles, la plus célèbre eſt celle qu'on lui attribue avec un Garde du Roi, au ſujet d'une taſſe de caffé, mais dont il s'eſt toujours fort défendu.

Malgré l'âcreté de ſon humeur, M. de Saint-Foix s'eſt fait une réputation brillante, qu'il a conſtamment ſoutenue, & comme Auteur Dramatique, & comme Hiſtorien. Son *Théâtre*, ſes *Eſſais Hiſtoriques ſur Paris*, ſes *Lettres Turques*, celles de *Nédim-Coggia*, & ſon *Hiſtoire de l'Ordre du Saint-Eſprit*, ſont les quatre genres d'Ouvrages, ſur leſ-

quels est établie cette réputation Littéraire, qui le place au rang de nos bons Ecrivains.

Des peintures de mœurs naïves, les expressions les plus naturelles & les plus délicates, caractérisent son *Théâtre*. C'est la nature même, c'est le cœur qui parle & qui se développe; c'est le sentiment qui emprunte la voix de l'ingénuité, & qui se peint sous les plus aimables couleurs. M. de Saint-Foix joint à une diction pure, correcte & toujours élégante, la façon de dialoguer la plus vive, & en même tems la plus décente. Dans vingt Comédies que nous avons de lui, on ne trouve pas une plaisanterie hasardée & qui ne soit du bon ton. Son badinage est d'autant plus agréable, qu'il a toujours l'air naturel, même en offrant les traits les plus ingénieux, & où il y a le plus de finesse. Il a le mérite d'avoir créé les

sujets de la plupart de ses Pièces ; & c'est un genre neuf qu'il a mis au Théâtre. Moliere expose les défauts les plus communs parmi les hommes, pour les corriger par le ridicule. Les Romanciers Dramatiques retracent, dans leurs Pièces, des situations touchantes, telles qu'il peut en arriver en effet dans les familles. L'ingénieux Auteur de l'*Oracle*, du *Sylphe* & des *Grâces*, semble avoir choisi un milieu entre ces deux extrémités : il ne fait pas rire dans le goût de Moliere ; il est encore plus éloigné de faire pleurer ; mais il fait sourire agréablement le Spectateur ; & ce souris, que fait naître un trait spirituel, ou une idée de volûpté délicatement voilée, vaut bien le ris qu'excite une plaisanterie purement comique. L'Auteur paroît s'être appliqué à étudier le cœur des femmes, à y démêler les plus secrets sentimens, & à les ex-

poser au naturel sur la scène, sous l'enveloppe d'une fiction aimable. Lui seul fait saisir, sans être vainement subtil, les nuances fines & imperceptibles. Il exprime habilement le goût, la façon de penser, & les petits défauts même du beau Sexe : il les fait sentir avec adresse, & d'une manière à le flatter plutôt qu'à l'offenser.

Les talens de M. de Saint-Foix ne se bornoient pas au Théâtre : il commença en 1753 ses *Essais Historiques sur Paris*. C'est un assemblage de Faits singuliers, qui forment un tableau des Mœurs de la Nation dans les différens siècles, depuis la fondation de la Monarchie jusqu'à nous. C'est en même tems une suite de réflexions neuves, aisées, agréables, écrites avec toutes les grâces, la force, le naturel & la précision du style de l'Auteur. C'est une Critique sûre,

éclairée ; une ironie fine & légère ; une Erudition qui étonne d'autant plus, qu'elle n'eſt jamais recherchée, avec l'expreſſion la plus ſimple, la plus nette & la plus claire. Cet Ouvrage eſt un de ceux qui intéreſſent & par le ſtyle, & par le fond des choſes. La manière dont elles y ſont placées, fait ſouvent Epigramme ; de même que chaque anecdote, chaque trait, vaut une réflexion philoſophique & y ſupplée. Paris ſemble devenir un ſéjour encore plus intéreſſant, depuis qu'à chaque pas on peut s'y rappeler quelque évènement mémorable ou ſingulier ; & ce n'eſt pas le ſeul fruit de ces *Eſſais*. Quelles lumières l'Auteur ne répand-il pas ſur les endroits les plus obſcurs de notre Hiſtoire, les plus négligés par tous nos Ecrivains, & peut-être les plus intéreſſans ! C'eſt la voix du Philoſophe & du Citoyen : il ne déguiſe

point les défauts de sa Nation; mais il s'intéresse à sa gloire. Quant aux Mœurs des anciens Francs & Gaulois, rien de plus agréable que de les comparer avec les nôtres, de juger combien les Descendans l'emportent sur leurs Pères dans les Sciences, les Arts, dans toutes les connoissances acquises; & combien peut-être ils leur sont inférieurs du côté de la franchise, des mœurs, & de certaines vertus que les Sciences ne donnent pas toujours, & qu'elles ôtent quelquefois. Historien philosophe, l'Auteur n'écrit que pour rendre les mœurs plus douces & les hommes meilleurs. Cet objet perce à travers toutes ses réflexions & toutes ses recherches. Il peint par les faits; & ces faits mis à leur place, appuyés de circonstances négligées par tous les Historiens, prennent sous sa plume une face nouvelle, &

n'en acquièrent qu'un plus grand air de vérité. L'Auteur des *Grâces* a trouvé l'art de jeter ſur des faits obſcurs & embrouillés, la même clarté, la même élégance qui règnent dans ſes petits chef-d'œuvres Dramatiques. Il ſait ſe faire lire, même dans les morceaux de pure diſcuſſion, avec le même plaiſir que dans les traits qui font anecdote.

On donneroit une idée bien imparfaite des *Lettres Turques*, & de celles de *Nédim Coggia*, ſi on ne les repréſentoit que comme un Ouvrage purement agréable. C'eſt un Cadre élégant, où un ingénieux Ecrivain a ſçu enchâſſer une Satyre fine de nos mœurs; des Réflexions tantôt badines, tantôt ſolides; des Peintures de l'Amour, variées ſelon le génie des Peuples & des conditions différentes. On y ſaiſit avec autant de juſteſſe que de vivacité, l'impertinence de nos pe-

tits-Maîtres, la bizarrerie de nos façons de penser, les contradictions de nos jugemens & de nos usages, la rapide succession de nos modes; en un mot, le caractère général des François, & les mœurs particulières de certaines professions. Ce mélange agréable & instructif de galanterie; de traits d'histoire, de politique & de morale, peut servir de pendant aux immortelles *Lettres Persannes* du célèbre Montesquieu.

M. de Saint-Foix ne s'est pas proposé de s'étendre en longs détails sur tous ceux que nos Rois ont admis dans l'*Ordre du Saint-Esprit*; mais en rappelant leurs noms, il rapporte quelques traits, quelques anecdotes; & ces différens traits de fermeté, d'intrépidité, d'humanité, de bienfaisance, de désintéressement & d'amour pour la Patrie, présentent une suite d'exemples honorables à la Na-

tion, & dignes d'un Ordre ſi illuſtre. D'ailleurs on voit que l'Auteur s'eſt appliqué à découvrir l'origine de pluſieurs uſages qu'on y a conſervés ; il a donné, ſur quelques Statuts, des éclairciſſemens abſolument néceſſaires, & a relevé des erreurs conſidérables de pluſieurs de nos Hiſtoriens.

En publiant cet ouvrage, quoique moins eſtimé que les précédens, M. de Saint-Foix a du moins eu l'avantage ſur quelques muets Hiſtoriographes de France, de s'être acquitté des obligations que ſa place d'Hiſtoriographe de l'Ordre lui impoſoit. Il l'obtint comme une récompenſe de ſes talens & de ſes écrits ; & l'on ne s'attendoit pas qu'il rendroit publique, avant ſa mort, une Hiſtoire dont ſon grand âge ſembloit à peine lui permettre de préparer les matériaux ; mais l'amour du devoir l'excita à l'entreprendre ; & le zèle l'exécuta.

On a lieu d'être étonné qu'avec un esprit inquiet, difficile, emporté, & des talens recommandables, M. de Saint-Foix ait joui paisiblement, pendant près de soixante ans, de sa réputation. L'Envie elle-même a-t elle donc aussi redouté la violence de son caractère ? Ou, n'est-ce pas plutôt, parce qu'au milieu de ses succès, son triomphe n'avoit rien d'insultant pour ses Rivaux ? Jamais on ne l'entendit vanter son génie, ni tirer vanité des applaudissemens. Si l'orgueil du talent se fût joint à l'âcreté de son humeur, il eût été le fléau de la République des Lettres. Il critiquoit rarement, & n'étoit point absolument offensé d'une critique honnête & juste. Mais lorsqu'un Anonyme imprudent ôsa le déférer comme un Ecrivain hardi & irréligieux, il ne s'abbaissa point àlui rendre injure pour injure; il le cita au Tri-

bunal de la Loi, & laissa aux Magistrats le soin de le venger.

Les Lettres ont perdu en M. de Saint-Foix un Historien philosophe, qui n'abusa point de sa raison pour faire adopter des paradoxes ; qui jamais ne transmit à la mémoire un fait qui ne fût une leçon pour les mœurs, ou qui n'intéressât le cœur. Elles ont perdu un Ecrivain agréable, sous la plume duquel les faits se convertissoient en vérités philosophiques, de manière que le plus souvent ils semblent être une suite d'Apologues, dont les moralités se présentent naturellement aux Lecteurs. Elles ont perdu un Auteur ingénieux & sage, qui conserva la pureté du goût, dans un siècle où enfreindre ses loix, passe pour l'essor du génie.

On peut mettre M. de Saint-Foix au nombre des bons Ecrivains que l'Académie Françoise a rejetés, ou

qu'elle a négligé de s'associer. Il méritoit certainement, par ses écrits, d'être admis dans ce Corps respectable; mais, il faut en convenir, son caractère n'avoit rien de ce liant indispensable dans une Compagnie, où l'union, la douceur, les égards doivent régner autant que les talens. Ce n'est pas qu'on ait pu lui reprocher cet orgueil altier, ce dédain exclusif pour tout ce qui n'étoit ni lui, ni de lui. A cet égard, il avoit la modestie du vrai talent, & la simplicité de l'homme de génie. Il eut même des amis parmi les Gens-de-Lettres; & il les recevoit dans la retraite qu'il s'étoit choisie à l'une des extrémités de Paris; mais ils se prêtoient à son caractère, ne le contrarioient jamais, & souffroient son humeur en faveur de son esprit & de ses bonnes qualités, qui balançoient quelquefois ses défauts.

S'il est vrai que les Auteurs se peignent dans leurs écrits, M. de Saint-Foix est une exception à la règle; non-seulement aucun ne se ressent de son humeur véhémente; mais ils forment, avec son caractère, le contraste le plus frappant. Cette inquiétude qu'auroient dû augmenter les avant-coureurs de la mort, disparut avant ce terme. Il vit approcher son dernier moment d'un œil tranquile, demanda à être administré, & rendit le dernier soupir le 25 Août 1776.

FIN.

APPROBATION.

J'AI lû, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, plusieurs articles que feu M. de Saint-Foix destinoit à completter ses *Essais Historiques sur Paris*. On fera, je crois, un présent agréable au Public, en lui donnant ces nouvelles recherches, soit dans un volume séparé, soit dans une édition posthume des Œuvres d'un Auteur, que les Gens de goût mettent au nombre de nos plus ingénieux Ecrivains. A Paris, le 9 Août 1777.

RÉMOND DE SAINTE-ALBINE.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE; A nos Amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; SALUT. Notre amée la Veuve DUCHESNE, Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'elle désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Suite des Essais Historiques sur Paris, & autres Ouvrages;* s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposante, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangére dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit de l'Exposante, ou de ceux qui auront droit d'elle, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits,

de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans; dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à l'Exposante, ou à ceux qui auront droit d'elle, & de tous dépens, dommages & intérêts : à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles : que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 : à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Hue de Miromesnil; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur de Maupeou, & un dans celle du Sieur Hue de Miromenil: le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ladite Exposante, & ses ayant-causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée; & qu'aux copies colla-

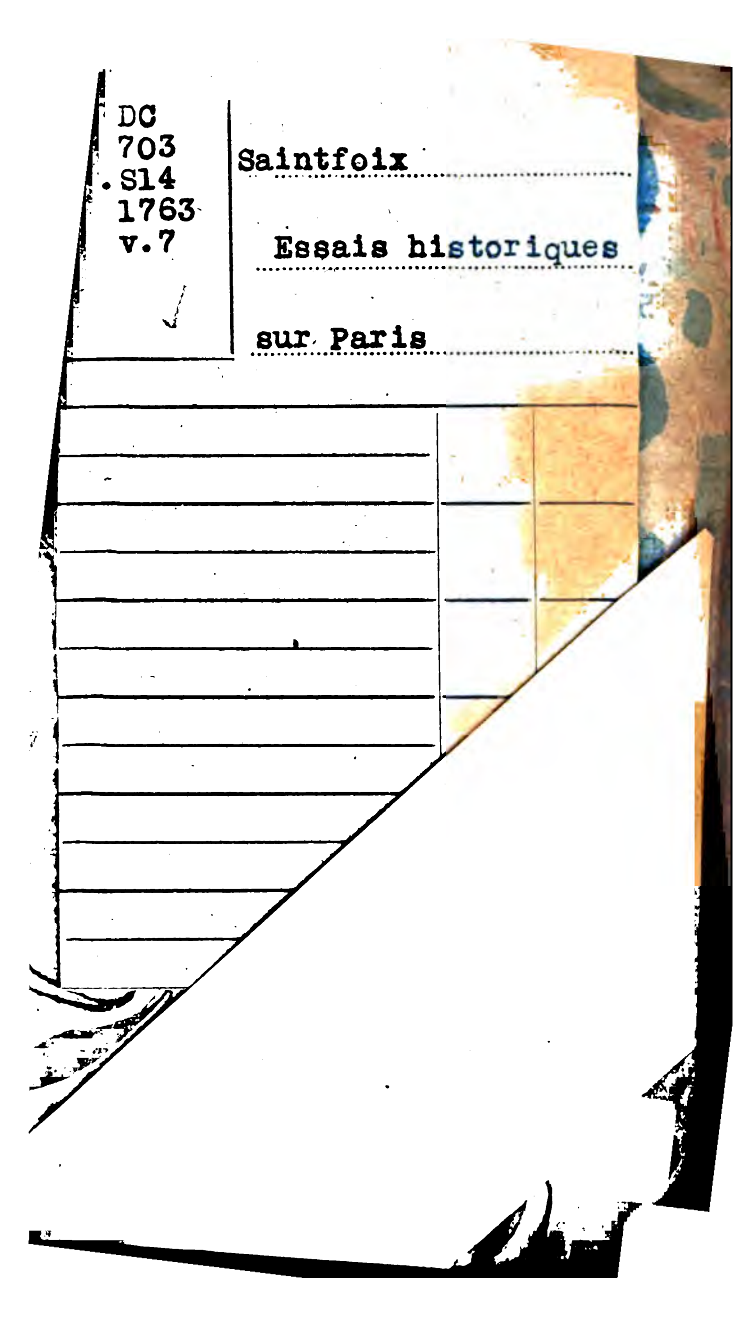
tionnés par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & non-obstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris, le vingt-septiéme jour du mois de Septembre, l'an de grace mil sept cent soixante-quinze, & de notre Regne le deuxiéme. Par le Roi en son Conseil,

LEBEGUE.

Registré le présent Privilége & ensemble la cession sur le Registre XX. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 329, fol. 32, conformément au Réglement de 1723. A Paris ce 17 Octobre 1775.

Signé, SAILLANT, *Syndic*.

De l'Imprimerie de CL. SIMON, Imprimeur de LL. AA. SS. Messeigneurs le Prince de CONDÉ, & le Duc de BOURBON, rue des Mathurins, 1777.



Saintfoix

Essais historiques

sur Paris

